

ROYAUME DU MAROC

****_**_**_**_****

**OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 127/2019

Le **09 Décembre 2019 à 12 Heures**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet la **Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation répartie en lots suivants :**

- Lot n° 1 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 3**
- Lot n° 2 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 7**
- Lot n° 3 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 8**
- Lot n° 4 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 13**
- Lot n° 5 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 16**
- Lot n° 6 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 19**
- Lot n° 7 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 20**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- **Lot n° 1 : Dix mille Dirhams (10 000.00 DH)**
- **Lot n° 2 : Dix mille Dirhams (10 000.00 DH)**
- **Lot n° 3 : Dix mille Dirhams (10 000.00 DH)**
- **Lot n° 4 : Dix mille Dirhams (10 000.00 DH)**
- **Lot n° 5 : Dix mille Dirhams (10 000.00 DH)**
- **Lot n° 6 : Dix mille Dirhams (10 000.00 DH)**
- **Lot n° 7 : Dix mille Dirhams (10 000.00 DH)**

Les estimations des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- Lot n° 1 : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 DH) en TTC.**
- Lot n° 2 : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 DH) en TTC.**
- Lot n° 3 : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 DH) en TTC.**
- Lot n° 4 : Cinq cent mille Dirhams (500 000,00 DH) en TTC.**
- Lot n° 5 : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 DH) en TTC.**
- Lot n° 6 : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 DH) en TTC.**
- Lot n° 7 : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 DH) en TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation

9

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح
رقم 2019/127

في يوم 09 دجنبر 2019 على الساعة الثانية عشرة صباحا، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لاجل إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة موزعة كالتالي :

- الحصة 1: إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة رقم 3
- الحصة 2: إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة رقم 7
- الحصة 3: إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة رقم 8
- الحصة 4: إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة رقم 13
- الحصة 5: إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة رقم 16
- الحصة 6: إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة رقم 19
- الحصة 7: إصلاح وتطوير وحدات التكوين المتنقلة رقم 20

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة : www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma.
وتبلغ الضمانة المؤقتة

- الحصة 1: عشرة آلاف (10 000,00) درهم
- الحصة 2: عشرة آلاف (10 000,00) درهم
- الحصة 3: عشرة آلاف (10 000,00) درهم
- الحصة 4: عشرة آلاف (10 000,00) درهم
- الحصة 5: عشرة آلاف (10 000,00) درهم
- الحصة 6: عشرة آلاف (10 000,00) درهم
- الحصة 7: عشرة آلاف (10 000,00) درهم

الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ :

- الحصة 1: أربعمائة ألف درهم (400 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 2: أربعمائة ألف درهم (400 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 3: أربعمائة ألف درهم (400 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 4: خمسمائة ألف درهم (500 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 5: أربعمائة ألف درهم (400 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 6: أربعمائة ألف درهم (400 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 7: أربعمائة ألف درهم (400 000,00) مع احتساب جميع الرسوم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.
ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة.



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

**Dossier d'Appel
D'Offres
Ouvert sur offres de prix
N° 127 / 2019**

**Financement :
Projet de l'O.F.P.P.T et hors Coopération**

Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation répartie en lot suivant :

- LOT N° 1 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 3
- LOT N° 2 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 7
- LOT N° 3 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 8
- LOT N° 4 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 13
- LOT N° 5 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 16
- LOT N° 6 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 19
- LOT N° 7 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 20



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet : Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation répartie en lot suivant :

LOT N° 1 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 3

LOT N° 2 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 7

LOT N° 3 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 8

LOT N° 4 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 13

LOT N° 5 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 16

LOT N° 6 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 19

LOT N° 7 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 20

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (O.F.P.P.T) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'O.F.P.P.T. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'O.F.P.P.T est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé par suite du présent appel d'offres est : l'**Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (O.F.P.P.T)**.

ARTICLE 3 : DEFINITIONS

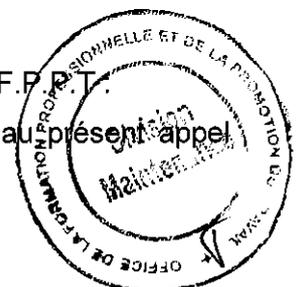
Au sens du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T on entend par :

1. **Attributaire** : Concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché;
2. **Autorité compétente** : L'ordonnateur ou la personne déléguée (sous ordonnateur) par lui pour approuver le marché;
3. **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché;
4. **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T;
5. **Maître d'ouvrage** : Entité de l'office (centrale, régionale ou locale), qui passe le marché avec l'entrepreneur, le fournisseur ou le prestataire de service.
6. **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE 4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T. Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;



- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

ARTICLE 5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS

I- Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'Original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T.

N.B : - Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

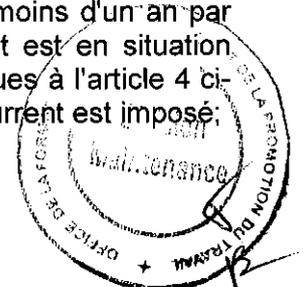
- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T.
- Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;



- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

La date de production des pièces prévues aux (b) et (c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc :

L'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

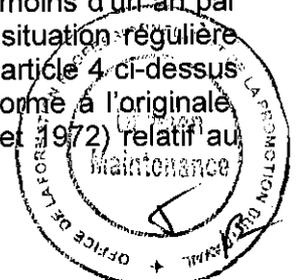
1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les **attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles (chaudronnerie, carrosserie automobile). Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.**

Chaque soumissionnaire doit présenter au moins deux attestations de référence d'un montant supérieur ou égale à 400 000 DH TTC durant la période 2014-2018.

ARTICLE 6 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :
 - a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
 - b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au



régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux (a) et (b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE 7 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7-1 : les dossiers administratif et technique prévus à l'article 5 ci-dessus ;

7-2 : L'offre technique :

Les pièces devant constituer l'offre technique sont :

Les concurrents doivent présenter une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser la prestation selon une procédure technique avantageuse. L'évaluation de la qualité technique se fera sur la base :

a- **Liste des intervenants** affectés à la réalisation de la prestation :

Pour l'équipe permanente du projet (au minimum) :

- 01 Chef de projet : Ingénieur avec 5 ans d'expérience ou plus ;
- 01 Chef des travaux : Technicien Bac+2 ou plus avec 5 ans d'expérience ou plus ;
- 02 Techniciens : Bac+2 ou plus, 2 ans d'expérience chacun minimum.

L'ensemble de l'équipe doit être liée par contrat de travail de droit commun avec le titulaire et inscrit à la CNSS. Pour chaque membre, le concurrent doit présenter.

- Copie certifiée conforme à l'original des **diplômes** ;
- **CV** détaillé pour l'équipe permanente du projet signé par l'intéressé et cacheté par l'entreprise ;
- Copie certifiée conforme de la **liste des assurés déclarés** au titre du dernier mois disponible (selon le dispositif en vigueur à la CNSS) et faisant ressortir les identifiants de l'ensemble des membres de l'équipes proposée.

b- **Méthodologie** :

Elle doit détailler les différentes étapes et tâches nécessaires pour la réalisation des prestations demandées.

c- **Planning** :

Planning de réalisation et le chronogramme détaillés par mission et les ressources à affecter.

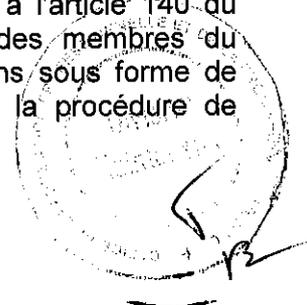
N.B : Il est à noter qu'en cas d'indisponibilité, ils ne peuvent être remplacés que par d'autres personnes dont le profil est équivalent et après approbation de l'O.F.P.P.T.

7.3 : L'offre financière qui comprend :

a- L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.



b- Le bordereau des prix - détail estimatif établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doit tenir compte de :

1. La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits) ;
2. Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres ;
3. Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 : Le Cahier des Prescriptions Spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

ARTICLE 8 : OFFRE VARIANTE

La présentation des offres variantes par rapport à la solution de base prévue par le cahier des prescriptions spéciales n'est pas autorisée.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE 10 : INFORMATION DES CONCURRENTS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe 1-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai

Minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE 12 : REPARTITION EN LOTS

Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement par lot.

Le concurrent peut proposer une offre par lot et il n'est pas obligé à soumissionner à tous les lots.

Le lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée. Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération.

Pour l'attribution, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution par lot.

Les offres de remise sur le prix présenté par les concurrents en fonction du nombre de lots susceptibles de leur être attribués sont prises en considération.

ARTICLE 13 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

1. Le nom et l'adresse du concurrent ;
2. L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
3. La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
4. L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :



a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.
Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « dossiers administratif et technique » ;

b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre financière » ;

d) La troisième enveloppe contient l'offre technique « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre technique ».

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

1. Le nom et l'adresse du concurrent ;
2. L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
3. La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 14 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.O.F.P.P.T.ma.

ARTICLE 15 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS :

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T, les plis sont, au choix des concurrents :

Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca

MAROC ;

Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE 16 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de



réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 17 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'O.F.P.P.T seront rédigés en Langue Française.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE 18 : MONNAIE DE L'OFFRE

La ou les monnaies convertibles dans lesquelles le prix des offres doit être formulé et exprimé, lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE 19 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'O.F.P.P.T qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 20 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

Les offres financières des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 36, 38, 39 et 40 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins deux attestations de références, conformes aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille, de celles objet du présent appel d'offres (Assistances techniques, expertises, etc...), et réalisées au cours des années 2014 à 2018.
- Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée par un groupement, celles-ci seront appréciées pour la quote-part réalisée par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

1-Moyens humains : N1/60

N.B : Le non-respect de la composition (profil, nombre...) minimale exigée est éliminatoire ;

Critère d'évaluation	Document servant de base pour l'appréciation	Points	
Chef de projet ayant un diplôme d'ingénieur, ayant minimum 5 ans d'expérience	Copie certifiée conforme à l'original des diplômes ; CV détaillé pour l'équipe du projet signé par l'intéressé et cacheté par l'entreprise ; Copie certifiée conforme de la liste des assurés déclarés au titre du dernier mois disponible (selon le dispositif en vigueur à la CNSS) et faisant ressortir les identifiants de l'ensemble des membres de l'équipes proposée.	Max 20 points	1 points pour chaque année d'expérience
Chef des travaux ayant un diplôme de bac+2 ou plus ayant minimum 5 ans d'expérience		Max 20 points	
Techniciens (Bac +2 ou plus) ayant minimum 2 ans d'expérience.		Max 20 points	

**2-Méthodologie : N2/30**

Critère d'évaluation	Document servant de base pour l'appréciation	Points	
Définition des prestations à réaliser par mission	Plan de travail, méthodologies proposées et maîtrise du contexte, qui doivent contenir la démarche, les méthodes...	05 pts : Peu Développé/non pertinent 10 pts : Développé/moyennement pertinent 20 pts : Bien Développé/pertinent 30 pts : Excellent	Max 30 points

3-Planning : N3/10

Critère d'évaluation	Document servant de base pour l'appréciation	Points	
Planning de réalisation et le chronogramme détaillé par mission et les ressources à affecter	Planning de mise en œuvre et le chronogramme d'affectation des ressources humaines par mission	0 points Incohérent 10 points cohérent	Max 10 points

* Le maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier, en cas de besoin, la véracité des informations contenues dans les CV : diplômes, expériences, ...

A ce titre, il est à noter que :

$$NT = N1 + N2 + N3$$

- 1) Lors de l'évaluation des offres techniques, la commission de jugement des offres attribue une note « N_T » à chaque concurrent sur un score maximum de **100 points**, conformément à la grille d'évaluation sus indiquée.
- 2) Seuls les concurrents ayant obtenu une **note technique supérieure N_T à 70 points** seront retenus pour l'étape suivante.

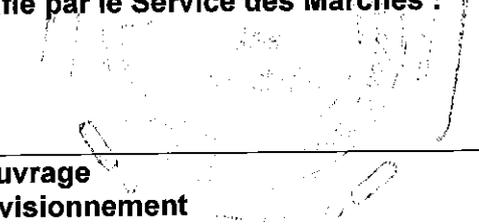
La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et **de l'offre financière la moins-disante**.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'O.F.P.P.T précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

Etabli par :  Tahar Mohamed Amine Chef de Service Maintenance	Vérfié par le Service des Marchés : 
Le maître d'ouvrage Directeur de l'Approvisionnement et la Logistique Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique  Abdeltif AOURAGH	

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT**A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail**

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°...../2019 du

Objet : Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation répartie en lot suivant :

LOT N° ... : Réparation et mise à niveau de l'UMF N°

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (O.F.P.P.T).

B - Partie réservée au concurrent**a) Pour les personnes physiques**

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu
affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2) n° de patente.....
 (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de:.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3)

Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....

(3)



N° de patente.....(2) et (3)

N° d'identification fiscale.....

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;
- 2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

➤ **Lot n° ... :**

Montant total hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)

Taux de la TVA.....(en pourcentage)

Montant de la T.V.A. :(en lettres et en chiffres)

Montant total T.V.A. comprise :(en lettres et en chiffres)



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) supprimer les mentions inutiles



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert, sur offres des prix.

Objet : Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation répartie en lot suivant :

LOT N° : Réparation et mise à niveau de l'UMF N°

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
 Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
 Adresse du domicile élu :
 Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
 Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n° (1)
 n° de patente (1)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB)
 Identifiant commun de l'Entreprise: n° (ICE)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:
 Adresse du siège social de la société adresse du domicile élu
 Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
 Inscrite au registre du commerce (Localité) sous le n° (1)
 N° de patente (1)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB)
 Identifiant commun de l'Entreprise: n° (ICE)

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplit les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014);
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T ;



- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(2) À supprimer le cas échéant.

(3) Lorsque le CPS le prévoit.

(4) À prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



**CAHIER DES PRESCRIPTIONS
SPECIALES
(C. P. S.)**



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Appel d'Offres ouvert n° /2019

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (O.F.P.P.T).

Entre les soussignés :

D'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.), représenté par son Directeur Général,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale

- N° de l'identifiant Commun de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation répartie en lot suivant :

LOT N° 1 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 3

LOT N° 2 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 7

LOT N° 3 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 8

LOT N° 4 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 13

LOT N° 5 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 16



LOT N° 6 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 19

LOT N° 7 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 20

ARTICLE 2 : PIECES INCORPOREES AU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

1. L'acte d'engagement,
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales,
3. Le bordereau des prix - détail estimatif,
4. L'offre technique du titulaire,
5. Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans le règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'O.F.P.P.T, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (O.F.P.P.T).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'O.F.P.P.T.
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'O.F.P.P.T pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 : NATURE ET CONTENU DES PRIX

Le présent marché est à prix fermes et Unitaire.



Les sommes dues au titulaire du présent marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 5 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire s'acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 6 : DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est comme suit :

Lot N°1 : UMF N°3	Lot N°2 : UMF N°7	Lot N°3 : UMF N°8	Lot N°4 : UMF N°13	Lot N°5 : UMF N°16	Lot N°6 : UMF N°19	Lot N°7 : UMF N°20
2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché.

Ce délai s'applique à l'achèvement de toutes les prestations incombant au titulaire au titre du présent marché.

Le délai que se réserve l'O.F.P.P.T pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

En cas de non satisfaction de l'O.F.P.P.T de la réalisation d'une ou de plusieurs prestations du présent marché, le titulaire est tenu de la (les) refaire à sa charge et le délai y afférent lui incombe.

ARTICLE 7 : PENALITES DE RETARD

Le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité d'un pour mille (1/1000) par jour calendaire de retard, calculé sur la base du montant initial du marché, avec prise en compte des éventuels avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au titulaire.

L'application de ces pénalités ne libère en rien Le prestataire de services de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8)% du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCACT.

ARTICLE 8 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :

- **LOT N° 1** : Dix mille DH (10 000DH)



- LOT N° 2 : Dix mille DH (10 000DH)
- LOT N° 3 : Dix mille DH (10 000DH)
- LOT N° 4 : Dix mille DH (10 000DH)
- LOT N° 5 : Dix mille DH (10 000DH)
- LOT N° 6 : Dix mille DH (10 000DH)
- LOT N° 7 : Dix mille DH (10 000DH)

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 9 : LANGUES UTILISEES

Les langues de travail pour l'exécution des prestations objet du marché qui découlera du présent appel d'offres sont l'arabe et/ou le français.

ARTICLE 10 : MODALITES DE LA COMMANDE

Les ordres de service sont établis par le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique.

ARTICLE 11 : MODALITES DE SUIVI D'EXECUTION, DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE ET DE RECEPTION DES PRESTATIONS

Le suivi de l'exécution et la réception des prestations seront effectués par un comité de suivi et de réception désigné par l'O.F.P.P. T à cet effet par décision. Les membres de ce comité seront notifiés au titulaire par ordre de service.

Le titulaire est tenu de :

- Informer la Direction Approvisionnement et de la Logistique en permanence de l'avancement de l'exécution des prestations de ce marché.
- Prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accès aux membres du comité précité aux lieux d'exécution des prestations ainsi qu'à l'Unité Mobile de Formation afin de suivre l'exécution des prestations.
- Se faire représenter lors des réunions de travail qui seront organisées par l'O.F.P.P.T.

L'O.F.P.P.T organisera les opérations de vérification de conformité technique des prestations à une date communiquée au préalable au titulaire qui mandatera un représentant qualifié et habilité à répondre aux remarques du comité suscité.

L'O.F.P.P.T se réserve le droit de faire contrôler les prestations réalisées par un organisme externe en présence du représentant du titulaire du marché.

La durée que se réserve l'O.F.P.P.T pour la vérification des prestations n'est pas comptés dans le délai d'exécution. Le délai pour lever les réserves éventuelles est compté sur le délai d'exécution des prestations.



Toute divergence par rapport au marché et le cas échéant ses avenants doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'O.F.P.P.T. et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence éventuelle doit être levée, par le titulaire, dans le délai contractuel.

La réception n'est prononcée qu'une fois les prestations, vérifiées conforme, satisfait aux essais exigés.

Seules les prestations réceptionnées conformes par l'O.F.P.P.T peuvent être payées.

ARTICLE 12 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque toutes les prestations sont exécutées, vérifiées conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive

Le titulaire demandera à l'OFPPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant les prestations objet du présent marché, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour lever la ou les réserves en question et le délai de garantie est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire.

A défaut, l'O.F.P.P.T. peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE 13 : MODE DE PAIEMENT.

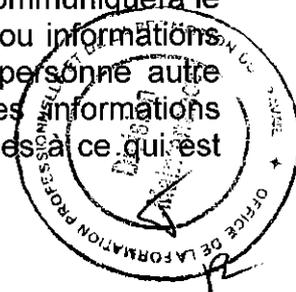
Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées après service fait et par application des prix unitaires définis et établis pour chaque prix par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix – détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

Le paiement des prestations réalisées par le titulaire sera réglé, sur présentation de la facture établie en 6 exemplaires.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 14 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

Le titulaire sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans ou informations fournis par l'O.F.P.P.T ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.



Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P. T, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérées dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1^{er} paragraphe demeurera la propriété de l'O.F.P.P. T et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'O.F.P.P. T sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE 15 : BREVETS

Le titulaire garantira l'O.F.P.P. T, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE 16 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article 141 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T.

ARTICLE 17 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc. Les notifications du maître d'ouvrage sont valablement faites au domicile élu ou au siège social du titulaire mentionné dans l'acte d'engagement.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 18 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'O.F.P.P. T ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE 19 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de **soixante-quinze (75) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T.

ARTICLE 20 : MOYENS EN PERSONNEL

Sauf dans le cas où l'O.F.P.P. T en aurait décidé autrement, le titulaire ne peut apporter aucun changement au personnel proposé dans son offre.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté du titulaire, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres du personnel, le titulaire présentera à l'agrément de l'O.F.P.P.T, une personne de qualification égale ou supérieure à celle dont le remplacement est demandé.

Si le maître d'ouvrage découvre qu'un des membres du personnel du titulaire s'est rendu coupable d'un manquement sérieux et/ou poursuivi pour délit ou crime ou s'il a des raisons suffisantes de n'être pas satisfait de la performance d'un des membres du personnel le titulaire devra, sur demande motivée de l'O.F.P.P.T, fournir immédiatement un remplaçant



dont les qualifications et l'expérience doivent, au moins, être égales à celle de la personne à remplacer.

- 1) Le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité du fait de ces changements.
- 2) Le titulaire est tenu de soumettre à l'agrément de l'O.F.P.P.T tout changement dans le planning d'intervention de son personnel affecté à l'exécution des prestations objet du marché.

ARTICLE 21 : GARANTIE

Le titulaire garantit que les prestations effectuées par ses soins dans le cadre du présent marché, n'engendreront aucune défektivité qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'Unité Mobile de Formation.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPPT des défektivités constatées.

Tous les frais liés à la récupération ou la réparation sont à la charge exclusive du titulaire.

ARTICLE 22 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE 23 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **six mois (06)** pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de réception provisoire de ces prestations.

ARTICLE 24 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des prestations objet du marché.

ARTICLE 25 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE 26 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS



En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE 27: NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du précisé que :

- + La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P.T ou son délégataire.
- + Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPPT ou son délégataire.
- + Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 28 : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié par l'OFPPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPPT approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014)).

ARTICLE 29 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.

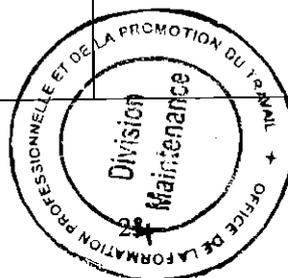
ARTICLE 30 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le prestataire de services ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le prestataire de services ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché.

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
Lu et accepté	<div style="text-align: center;">  Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique Abdeltif AOURAGH </div>



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

(C. P. T.)

Lot N° 01 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité

Mobile de Formation N°03



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : LES IMMOBILISATIONS CONCERNES ET SITE D'IMPLANTATION

Contexte général

Depuis 1977 l'O.F.P.P. T a adopté le projet de la formation itinérante par espace mobile. Ce mode de formation constitue un des piliers de la formation professionnelle au Maroc car il offre une formation au profit des jeunes des communes rurales lointaines.

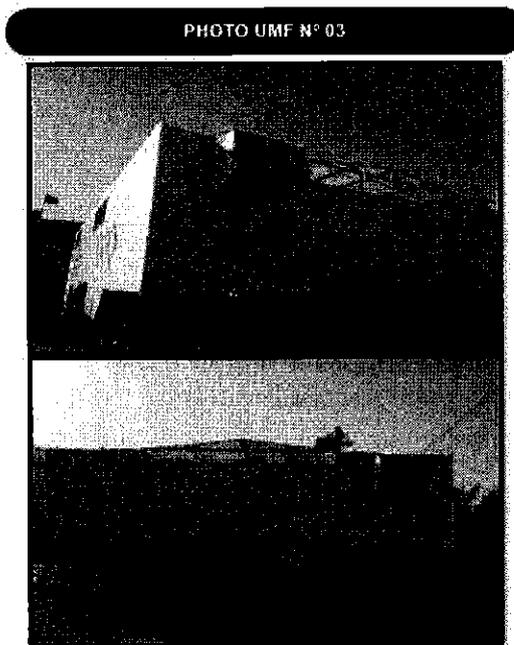
Aussi, les orientations royales s'articulent sur la nécessité de recueillir des besoins de la formation itinérante auprès des communes rurales. Leur exploitation doit être permanente reflétant la réactivité de dispositif de l'O.F.P.P. T et son adaptabilité pour une meilleure inclusion de ces communes dans le paysage socio-économique du Maroc.

Actuellement, la plupart des UMF présentent des dysfonctionnements à cause de l'usure de l'absence d'une gestion de la maintenance efficace en termes de la maintenance préventive et curative.

Le présent CPT a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des prestations de réparation et de mise à niveau de l'Unité mobile de Formation N°03.

Présentation de l'Unité Mobile de Formation N° 03 :

<p>> Emplacement : CR Bouadel-TAOUNAT</p> <p>> Secteur : Réparation des engins à moteur</p> <p>> Descriptif de l'UMF N°3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type UMF N°03: DIO (deux SR) Extension latérale à commande mécanique. ▪ Constituée de deux semi-remorques extensibles installées l'une à côté de l'autre, dimensions 13,5 x 8 mètres ▪ Les remorques sont posées sur les béquilles. ▪ L'extension des caisses droite et gauche sont commandées par des vérins hydrauliques; ▪ Les commandes sont hydrauliques. <p>> Valeur d'achat : 855 585 MAD</p> <p>> Age UMF N° 03 : 39 ans.</p> <p>> Etat d'UMF N°03 : Opérationnelle.</p>	
---	--



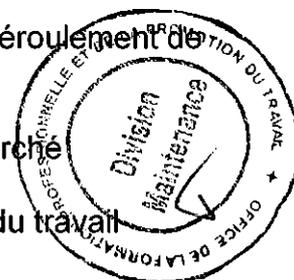
ARTICLE 2 : ETENDUE DES PRESTATIONS

L'objectif des prestations est la réparation et la mise à niveau de l'Unité Mobile de Formation N° 03 afin de permettre :

- D'atteindre les objectifs en termes de formation par Unité mobile au niveau des communes et des zones rurales.
- D'assurer un climat convivial pour le déroulement des formations.
- D'assurer la sécurité des personnes et du matériel que soit durant le déroulement de la formation ou lors de déplacement de l'Unité mobile.

D'une manière générale, les prestations comprennent :

1. La prise en charge de l'Unité mobile de formation par le titulaire du marché
2. Un diagnostic technique détaillé de l'Unité mobile de formation
3. La préparation de l'unité mobile de formation pour la tracter à l'atelier du travail



4. Le tractage ou le remorquage de l'Unité Mobile de formation à l'atelier de réparation
5. La réparation et la mise à niveau de l'unité mobile en respectant les exigences du présent cahier des charges et conformément à la norme en vigueur.
6. La réalisation de la visite technique de la remorque de l'Unité Mobile de Formation.
7. Le tractage de l'Unité mobile de formation après réparation à l'endroit désignée par les entités responsables de l'O.F.P.P.T.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché de mettre à la disposition de l'O.F.P.P. T les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

Le titulaire s'engage en coordination avec la **Division Maintenance « DM »** à gérer les relations avec les différentes entités de l'O.F.P.P. T en ce qui concerne la réalisation des interventions.

Il doit également mettre à la disposition de l'O.F.P.P. T tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions et en toute conformité avec les normes et les réglementations en vigueur.

Fourniture des moyens de communications :

Le titulaire met en place les moyens de communication nécessaires (équipements portatifs, téléphone portable... ;) pour permettre à chaque intervenant du titulaire sur site, d'être joignable à tout moment par le personnel de l'O.F.P.P.T.

Interlocuteur du titulaire :

Le titulaire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Réunion de travail :

- Une réunion sera tenue avant le démarrage du marché entre le titulaire et les représentants de l'O.F.P.P.T pour étudier les différentes clauses du marché et mettre en place une démarche et planning d'exécution de la prestation.
- Le titulaire et le représentant de l'O.F.P.P.T se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates seront arrêtés en commun accord entre les deux parties.
- Des réunions avec le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique, seront tenues selon l'état d'avancement du projet avec le titulaire.
- Le titulaire est tenu d'affecter à l'exécution des prestations au minimum les moyens en personnes et en matériels qu'il a proposés dans son offre. Il ne peut en apporter aucune modification sans l'accord préalable de l'O.F.P.P.T.
- L'équipe permanente du projet, devra comprendre au moins les profils proposés dans l'offre technique.
- L'O.F.P.P.T pourra refuser le chef de projet ou les membres de l'équipe par simple notification au titulaire en indiquant les raisons de cette récusation. Le titulaire remplacera immédiatement les personnes récusées par d'autres dont les CV sont équivalents et après avoir obtenu au préalable l'accord de l'O.F.P.P.T. Il en est de même en cas d'indisponibilité de ces intervenants.



N.B : Le titulaire exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie selon les techniques modernes et pratiques acceptés et utilisées par les normes professionnelles en vigueur. L'O.F.P.P.T pourra remettre en cause la qualité des prestations effectuées par le titulaire par simple notification. Le titulaire devra y remédier dans les meilleurs délais, sans remettre en cause le calendrier prévu pour l'exécution de ce projet.

ARTICLE 4 : MOYENS D'EXECUTION

Le titulaire est tenu de mettre, pour l'exécution des prestations, tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer une très bonne qualité de sa prestation, notamment :

Moyens humains : effectifs dotés des qualifications adéquates ;

Moyens matériels : outillage qualifié et requis, pièces de rechange de qualité

Moyens de transport et de déplacement ;

Le titulaire ne pourra jamais, à cet effet, se prévaloir de manque d'effectif et de matériel pour justifier une prestation autre que celle souhaitée par l'O.F.P.P.T.

ARTICLE 5 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATION

Les renseignements techniques et les indications données dans le dossier de consultation n'ont qu'un caractère indicatif dont l'appréciation est laissée au titulaire qui a la liberté de les contrôler par toutes enquêtes et mesures voulues.

D'une manière générale, le titulaire ne peut élever aucune réclamation, ni demander aucune indemnité au cas où il estimait que, du fait des renseignements donnés dans les documents contractuels, il aurait subi une perte ou des dépenses imprévues par suite de mésestimation des risques ou toutes sujétions.

Le titulaire est réputé avoir étudié toutes les conditions d'exécution du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les travaux peuvent être exécutés conformément à ces conditions.

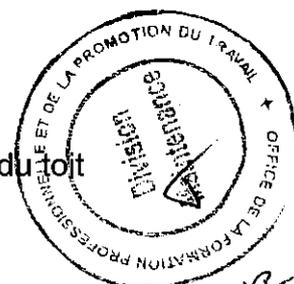
ARTICLE 6 : PRESTATIONS

Lot 1 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité de Formation N° 3 :

Item 1 : La réparation et la mise à niveau de la carrosserie

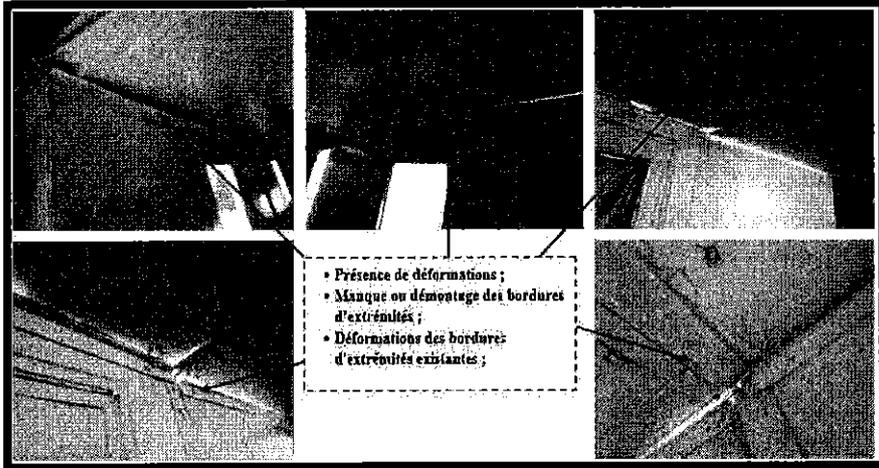
❖ Etat de la structure :

- Gonflement du revêtement métallique appliqué sur la toiture de la caisse centrale des deux semi-remorques ;
- Désassemblage des rivets de fixation du revêtement métallique de la toiture des deux semi-remorques ;
- Corrosion avancée du revêtement métallique de toit ;
- Inexistence du revêtement antidérapant des deux semi-remorques.
- Présence de déformations au niveau des panneaux latéraux
- Manque ou démontage des bordures d'extrémités ;
- Déformations des bordures d'extrémités existantes
- Présence de déformations et fissurations au niveau des panneaux du toit
- Manque ou démontage des bordures d'extrémités des panneaux.



❖ Photographies de zones endommagées

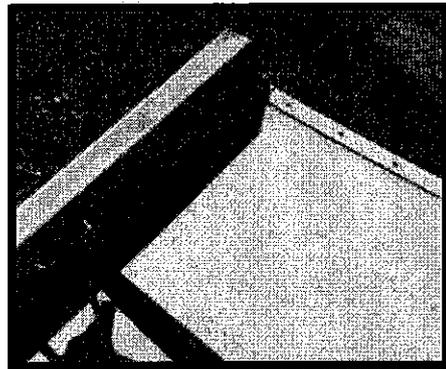
Les photos ci-après illustrent les différentes anomalies constatées :



❖ Etat de la peinture :

- Amorçage de corrosion au niveau des châssis et toits des deux semi-remorques ;
- Dégradation de la peinture localisée des éléments de l'UMF.

❖ Photographies de zones défailtantes :



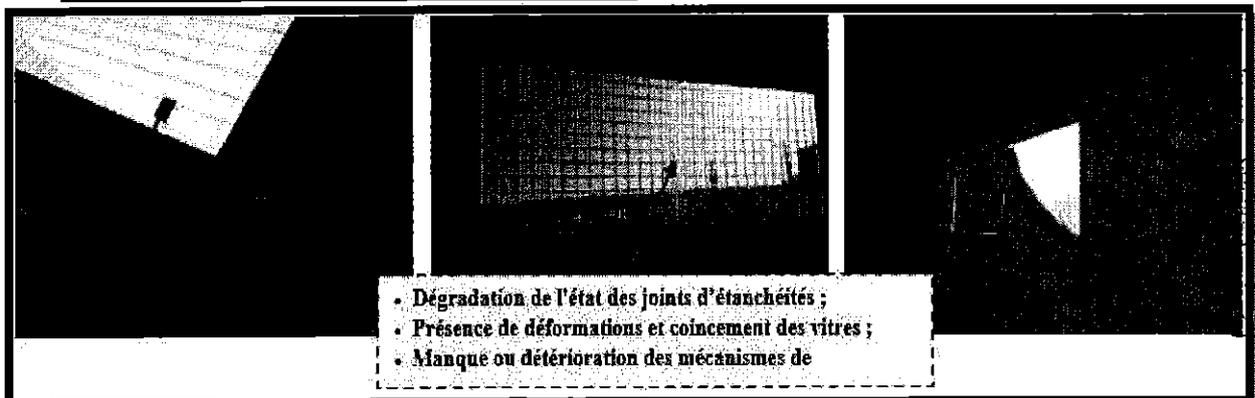
❖ Etat de l'habillage et signalétiques visuelles :

- Habillage de la caisse est très dégradé.
- Habillage actuelle illustre l'ancien logo de l'O.F.P.P. T d'où la nécessité de refaire l'habillage selon un modèle validé par l'O.F.P.P.T.

❖ Etat des fenêtres

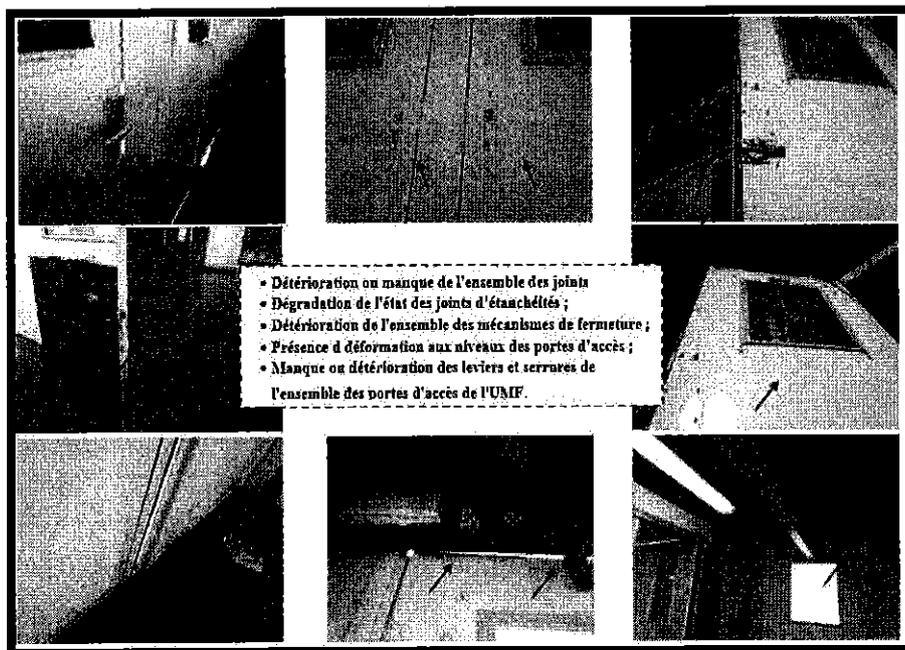
- Présence de rayure au niveau des vitres ;
- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Présence de déformations et coincement des vitres ;
- Manque ou détérioration des mécanismes de fermetures.
- 3 fenêtres de la face gauche de la semi-remorque gauche est à remplacer (1500*600 mm).

❖ Photographies de zones défailtantes :

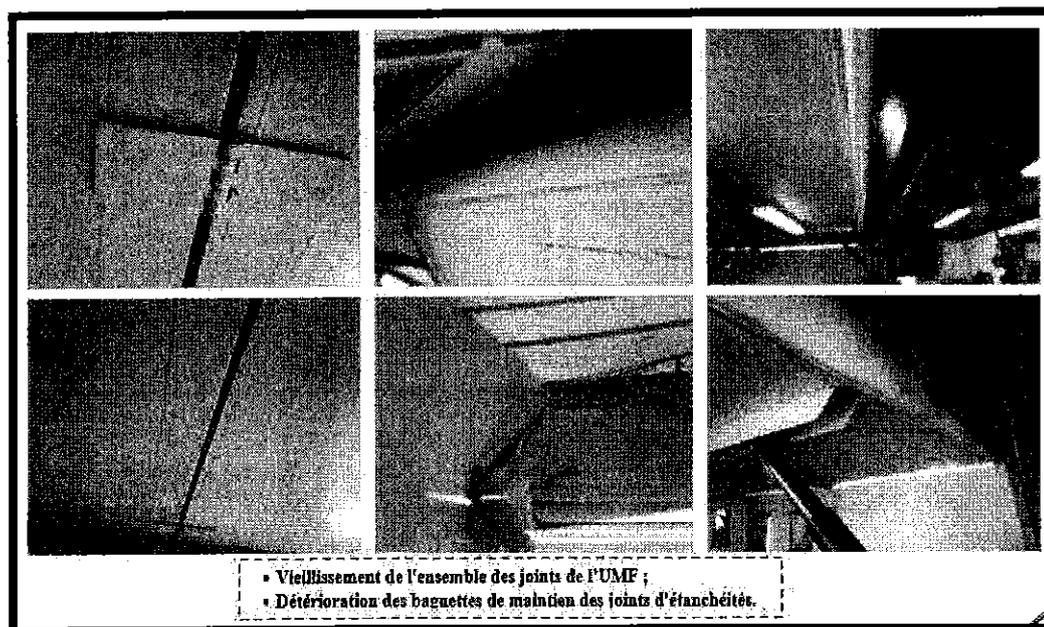


❖ **Etat des portes :**

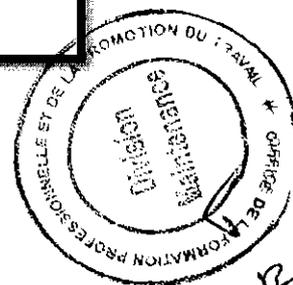
- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Détérioration de l'ensemble des mécanismes de fermeture ;
- Présence d déformation aux niveaux des portes d'accès ;
- Manque ou détérioration des leviers et serrures de l'ensemble des portes d'accès de l'UMF.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**❖ **Etat des joints d'étanchéité :**

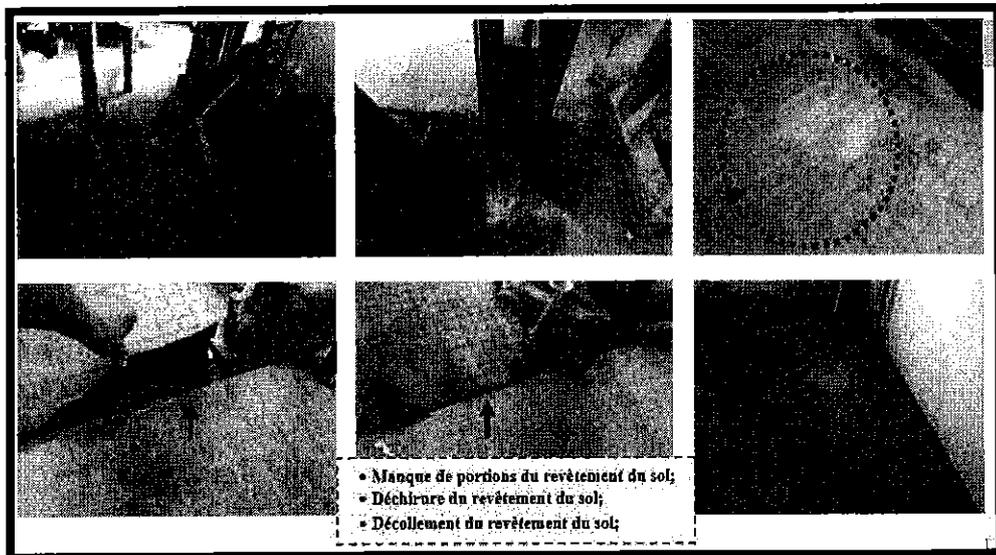
- Vieillessement de l'ensemble des joints de l'UMF ;
- Détérioration des baguettes de maintien des joints d'étanchéités.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**❖ **Etat des revêtements du sol :**

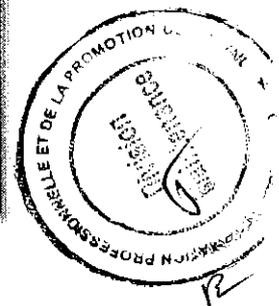
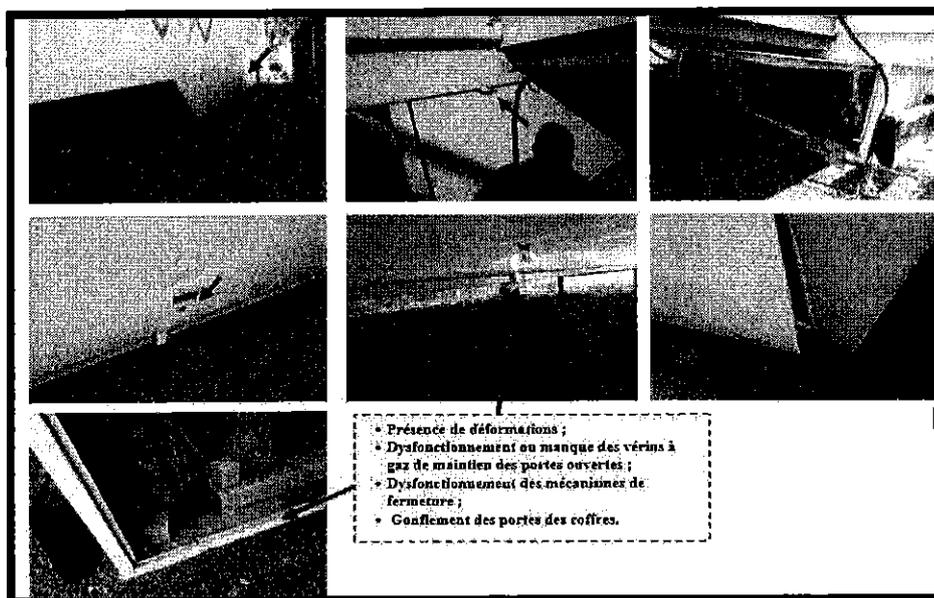
- Manque de portions du revêtement du sol ;
- Déchirure du revêtement du sol ;



- Décollement du revêtement du sol ;
- Présence de saletés ;
- ❖ **Photographies des zones défailtantes :**

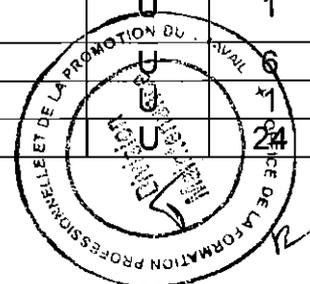


- ❖ **Etat des Coffres, escalier et moyens d'accès :**
- Démontage de l'échelle de la semi-remorque droite
- Présence de déformation au niveau des échelles
- Manque de quelques garde-corps des escaliers d'accès aux caisses centraux ;
- Présence de déformations au niveau des gardes corps des escaliers d'accès au caisses centraux.
- Manque de graissage au niveau du système de guidage des escaliers
- Manœuvres difficiles à cause du blocage de l'escalier
- Dégradation des joints d'étanchéités ;
- Présence de déformations ;
- Dysfonctionnement ou manque des vérins à gaz de maintien des portes ouvertes ;
- Dysfonctionnement des mécanismes de fermeture ;
- Gonflement des portes des coffres.
- ❖ **Photographies des zones défailtantes**



❖ La liste des Travaux de l'Item 1 :

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 1 : Travaux de remise en état de la carrosserie		
1.Travaux de remise en état de la structure	U	1
1.1 Fourniture et pose des bordures des extrémités de l'ensemble des panneaux de l'UMF y compris les bordures des trappes latérales et planches de rives;	U	1
1.2 Fourniture et pose des mécanismes de fermetures de l'ensemble des panneaux de toit et trappes d'extensions latérales;	U	1
1.3 Réparation des gonflements du revêtement métallique du toit des deux semi-remorques;	U	1
1.4 Redressage des parties déformées de l'UMF y compris les panneaux, planchers, les poutres de pose au sol et les différents supports d'accessoires de l'UMF;	U	1
1.5 Fourniture et pose d'un revêtement antidérapant au niveau de la toiture des deux semi-remorques.	U	1
2.Travaux de remise en état de peinture intérieure et extérieure		
2.1 Traitement de l'ensemble des endroits corrodés y compris le châssis, ossatures, planchers des caisses, escalier; glissières et supports des différentes accessoires : martelage et brossage énergétique;	U	1
2.2 Application d'une couche d'antirouille sur l'ensemble des endroits traités;	U	1
2.3 Application de 3 couches de peinture époxy de finition, sur l'ensemble des endroits traités.	U	1
2.4 Refaire l'habillage de l'UMF avec un modèle qui doit être validé par les entités responsables de l'O.F.P.P.T	U	1
3.Travaux de remise en état de revêtement du sol	U	1
3.1 Remplacement de l'ensemble des revêtements de sol non métallique en plaque striés en aluminium de l'UMF;	U	1
3.2 Réparation des déchirures et décollements des revêtements de sol de la salle située à l'arrière de la semi-remorque gauche (Redressage et remplacement des rivets détériorés) ;	U	1
4. Travaux de remise en état d'étanchéités	U	1
4.1 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité de l'UMF selon le modèle existant y compris : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les joints entre caisses centrales et extensions ; ▪ Les joints entre les panneaux de chaque extension ; ▪ Les joints des planchers 	U	1
5. Travaux de remise en état des fenêtres, portes et coffres	U	1
5.1 Remplacement de 3 fenêtres de la face gauche de la semi-remorque gauche au même modèle existant ou équivalent (dimension 1500*600 mm).	U	3
5.2 Remplacement de 2 fenêtres de la face droite de la semi-remorque droite au même modèle existant ou équivalent (1500*600 mm).	U	2
5.3 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité des fenêtres, coffres et portes de l'UMF;	U	1
5.4 Remplacement des leviers de verrouillage, des fenêtres et porte, fortement détériorés ou inexistantes;	U	1
5.5 Redressage des déformations et gonflement existants au niveau de différentes fenêtres, coffres et portes;	U	1
5.6 Remplacement des serrures de l'UMF;	U	1
5.7 Réparation des mécanismes de fermetures des coffres de l'UMF;	U	1
5.8 Fourniture et pose des vérins à gaz de maintien des portes des coffres	U	1



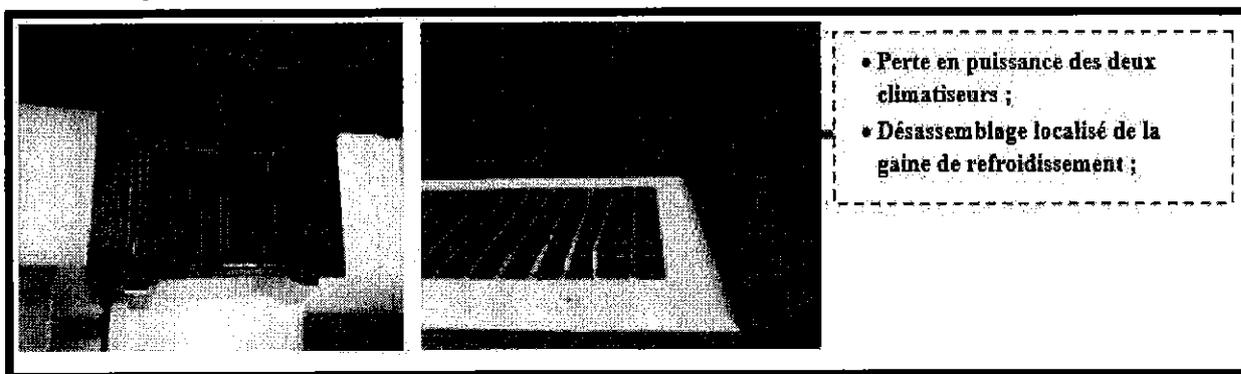
Nature des travaux	Unité	Qté
ouvertes de la semi-remorque au même modèle existant.		
6.Travaux de remise en état des escaliers et moyens d'accès:	U	1
6.1 Fourniture et pose des gardes corps pour les escaliers d'accès aux caisses centrales;	U	4
6.2 Réparation des déformations et fixations des échelles d'accès aux toits des semi-remorques;	U	1
6.3 Assurer un entretien général des escaliers et garde-corps (redressage, graissage,...).	U	1

✚ **Item 2 : La réparation et la mise à niveau de la climatisation**

❖ **Etat de la climatisation de l'UMF N°3 :**

- Dysfonctionnement des deux climatiseurs ;
- Désassemblage localisé de la gaine de refroidissement ;
- Manque ou détérioration des carters de protection des climatiseurs

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



- Perte en puissance des deux climatiseurs ;
- Désassemblage localisé de la gaine de refroidissement ;

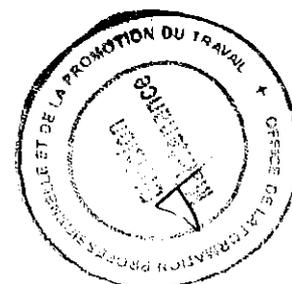
❖ **Liste des travaux de l'Item 2 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item2 : La réparation et la mise à niveau de la climatisation		
1. Entretien général du climatiseur	U	1
1.1. Réparation des fixations, capots et supports du climatiseur, remplacement du fluide frigorigène R22, réparation des fuites éventuelles du fluide frigorigène, dépoussiérage et nettoyage des unités du climatiseur, vérification du bon fonctionnement de l'humidificateur, réparation du mécanisme d'écoulement des eaux de condensation, changement des filtres	U	1
2. Réparation du circuit de refroidissement	U	1
2.1 Le changement de toutes les conduites usées et dégradées Le changement du calorifugeage de toutes les conduites, la mise à niveau et le changement de toutes les gaines, le changement de tous les raccords et accessoires, le cas échéant.	U	1

✚ **Item 3 : La réparation et la mise à niveau du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

❖ **Etat du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

- Présence de rouille excessive
- Détérioration de plusieurs charnières ;
- Détérioration des mécanismes de fermeture des toits
- Détérioration des mécanismes d'ouverture des toits
- Présence fuites hydrauliques.

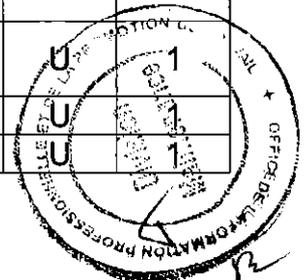


- Mauvaise évacuation d'eau de pluie ;
 - Dispositifs de fixation de la bâche inadéquats à l'UMF.
- ❖ **Photographies de zones défectueuses :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 3 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 3 : Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits		
1. Travaux de remise en état des mécanismes de levage des toits des extensions	U	1
1.1 Changement du nécessaire des vérins hydrauliques de levage des toits;	U	1
1.2 Remplacement de l'huile hydraulique de l'ensemble des vérins de lavage;	U	1
1.3 Réparations des fuites d'huile.	U	1
2. Travaux de remise en état des mécanismes de levage des planchers des extensions:	U	1
2.1 Réparation de l'ensemble des mécanismes de levage en roues et vis sans fin.	U	1
3. Travaux de remise en état des articulations du mécanisme d'ouverture et fermeture du toit:		
3.1 Graissage et lubrification de l'ensemble des articulations de l'UMF;	U	1
3.2 Remplacement des charnières des extensions de l'UMF détériorées au	U	1



Nature des travaux	Unité	Qté
même modèle existant.		
4. Travaux de remise en état d'une bâche de toiture, triangles et accessoires de maintiens:	U	1
4.1 Fourniture et pose d'une bâche de toiture au même modèle défini par le constructeur de l'UMF, Surface à couvrir : la totalité du toit de l'UMF ; Imperméable et anti tâches ; Grande résistance aux déchirures et faible poids ; Doté d'un dispositif de fixation adapté à l'UMF avec sangles et ceillots renforcés ainsi que de joncs textiles sur les côtés ,Montage et Démontage sans outil simple et rapide , Protège et assure une bonne évacuation d'eau de pluie , Protège de la neige ,Respirant ,Protège des UV ,Facile à ranger	U	1

✦ **Item 4 : La réparation et la mise à niveau du système de Stabilisation de la remorque :**

❖ **Etat de du système de stabilisation de la remorque :**

- Déformation et désalignement des poutres des béquilles avant de la semi-remorque gauche ;
- Présence de rouille excessive.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



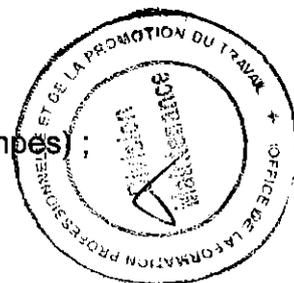
❖ **Liste des travaux de l'Item 4 :**

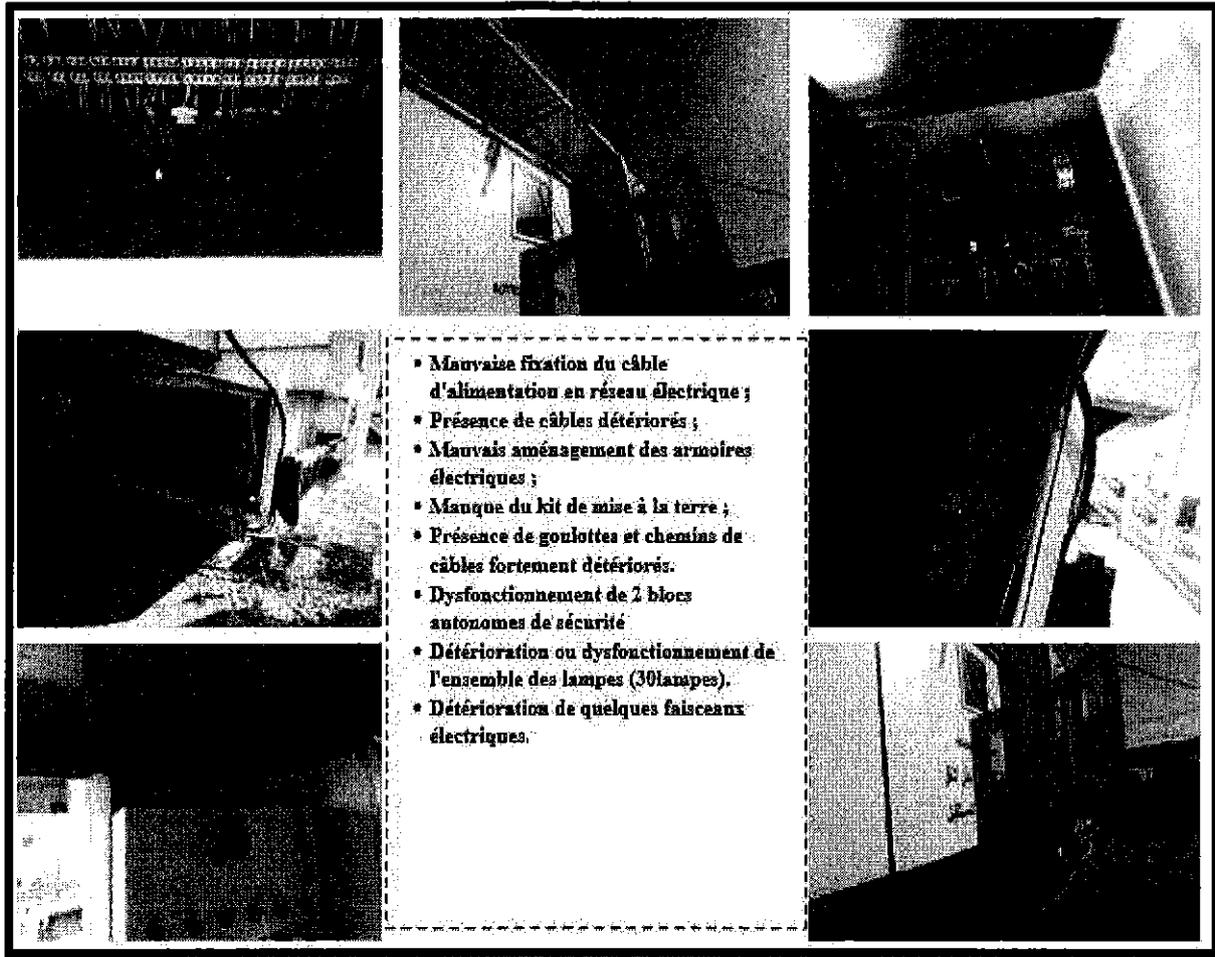
Nature des travaux	Unité	Qté
Item 4 : Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque		
1.1 Fourniture et pose d'un kit complet de béquilles télescopique avant de la semi-remorque gauche ;	U	1
1.2 Remise en bonne état de l'ensemble des béquilles télescopiques de l'UMF.	U	1

✦ **Item 5 : La réparation et la mise à niveau de l'installation électrique :**

❖ **Etat de l'installation électrique :**

- Mauvaise fixation du câble d'alimentation en réseau électrique ;
- Présence de câbles détériorés ;
- Mauvais aménagement des armoires électriques ;
- Manque du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés ;
- Dysfonctionnement de 2 bloc autonome de sécurité ;
- Déterioration ou dysfonctionnement de l'ensemble des lampes (30 lampes) ;
- Déterioration de quelques faisceaux électriques ;



❖ **Photographies de zones défailtantes :**

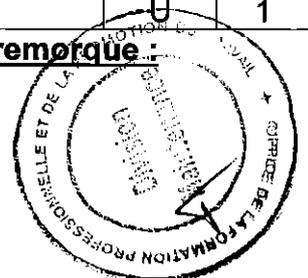
- Mauvaise fixation du câble d'alimentation en réseau électrique ;
- Présence de câbles détériorés ;
- Mauvais aménagement des armoires électriques ;
- Manque du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés.
- Dysfonctionnement de 2 blocs autonomes de sécurité
- Déterioration ou dysfonctionnement de l'ensemble des lampes (30 lampes).
- Déterioration de quelques faisceaux électriques.

❖ **Liste des travaux de l'Item 5 :**

Nature des travaux	Unité	Qte
Item 5 : Travaux de remise en état de l'installation électrique		
1. Travaux de remise en état du réseau 380V- 220V AC	U	1
1.1 Fourniture et pose d'un dispositif d'ancrage pour branchements des câbles électriques aériens (Ce dispositif doit être en matière isolante à haute tenue mécanique et climatique);	U	1
1.2 Rénovation des armoires électriques;	U	1
1.3 Remplacement des câbles détériorés de types souple H07-RNF/CTMB-N;	U	1
1.4 Remplacement des goulottes et chemins de câbles fortement détériorés	U	1
1.5 Fourniture et pose d'un kit de mise à la terre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de terre en cuivre pour clôtures courtes souvent déplacées ▪ Câble de terre de 20m ▪ Touret câble micro 	U	1
2. Travaux de remise en état de l'éclairage de l'UMF:	U	1
2.1 Fourniture et pose de bloc autonome de sécurité de 8W d'une autonomie d'au moins une heure de marque LEGRANT ou équivalent;	U	2
2.2 Fourniture et pose de lampes 58W de marque Philips ou équivalentes;	U	30
2.3 Remplacement des faisceaux électriques détériorés le cas échéant.	U	1

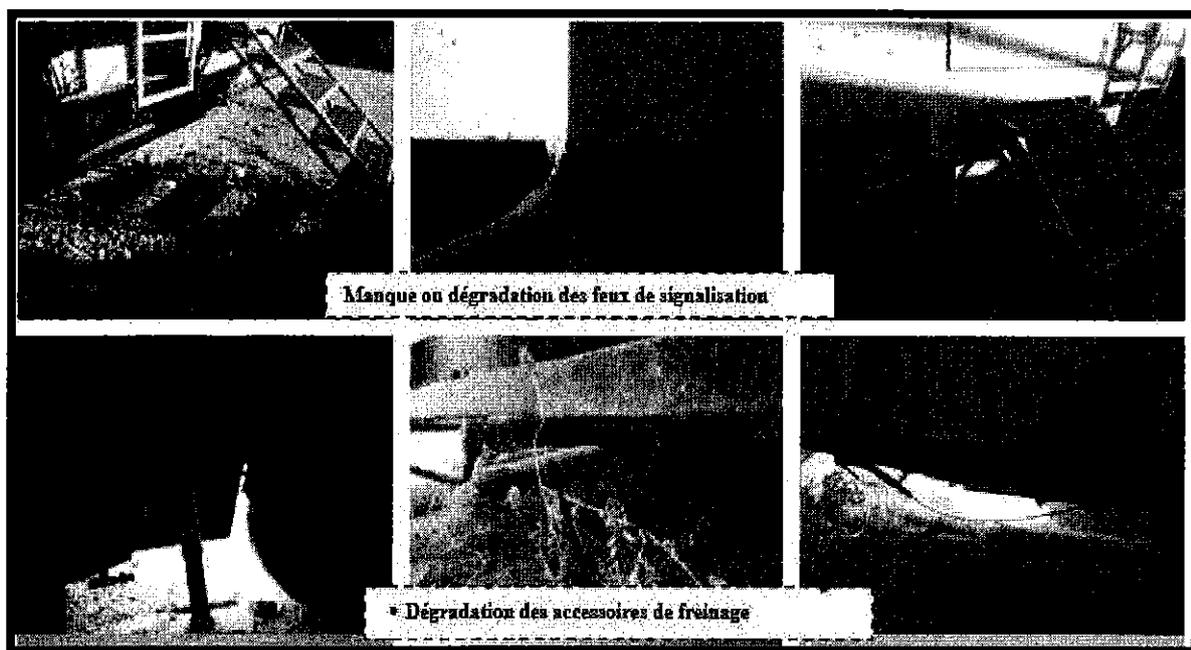
❖ **Item 6 : La réparation et la mise à niveau de la mécanique de la remorque :**❖ **Etat de la mécanique de la remorque :**

- Présence de rouille au niveau du châssis ;
- Présence de déformations au niveau du châssis.
- Essieux de la remorque à entretenir



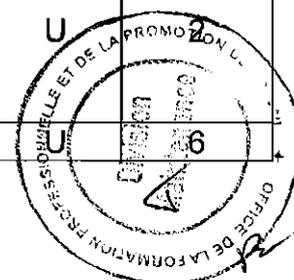
- Dégradation et vieillissement des pneumatiques avec présence de déchirures
- Présence de microfissures au niveau des pneus
- Présence de fuites d'air
- Manque de certaines conduites pneumatiques de la commande des freins
- Dégradation des accessoires pneumatique
- Détérioration de prises d'air de la semi-remorque
- Manque d'entretien régulier de la suspension
- Présence de rouille et bouchage des buses de graissage
- Détérioration de l'installation électrique relative à la signalisation de la semi-remorque ;
- Manque ou dégradation des feux de signalisation et prises de courant.
- Tous extincteurs sont périmés

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 6 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 6 : Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque		
1. Travaux de remise en état du mécanisme de freinage de l'UMF	U	1
1.1 Entretien et révision du kit de freinage existant ; Remplacement des éléments défectueux le cas échéant ; Remplacement de prise d'air ISO 7638 ; Remplacement de 2 têtes d'accouplement pneumatique rouge et jaune	U	1
2. Travaux de remise en état des essieux de l'UMF	U	1
2.1 Entretien et révision général de la suspension de la remorque	U	1
3. Travaux de remise en état des pneumatiques de l'UMF	U	1
3.1 Fourniture et pose de pneumatiques (11R 22.5) Bridgestone ou équivalent remplaçant ceux fortement détériorés.	U	5
4. Travaux de remise en état des feux de signalisation de l'UMF	U	1
4.1 Fourniture, pose et installation de kit complet de feux de signalisation (2 feux arrière multifonctions magnétiques avec grilles métalliques, 2 Eclaireurs de plaque, 8 feux de position latéraux, 8 feux d'encombrement avant et arrière) adapté à la semi-remorque,	U	
4.2 Fourniture, pose et installation de 3 prise ISO 24S, ISO 24N et	U	



Nature des travaux	Unité	Qté
ISO 12098 par semi-remorques;		
4.3 Fourniture, pose de 2 Triangles catadioptres par semi-remorques;	U	4
4.4 Fourniture et pose d'un jeu de 2 plaques Réfléchissantes	U	2
5. Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie	U	1
5.1 Mise à niveau des extincteurs de feu de l'UMF (changement des accessoires défectueux et remplissage).	U	1

✚ **Item 7 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N°03 :**

- L'UMF nécessite des travaux de préparation pour le tractage ou de remorquage vers le lieu de réparation.
- Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers le lieu d'affectation désigné par l'O.F.P.P.T

❖ **Liste des travaux de l'Item 7 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 7 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 03		
La préparation de l'UMF pour son transfert de son lieu actuel vers le lieu de réparation	U	1
Le tractage ou le remorquage de l'UMF vers l'atelier de réparation	U	1
Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers l'endroit désigné par l'O.F.P.P.T	U	1

✚ **Item 8 : Travaux d'amélioration de l'UMF N°03 :**

➤ **Détecteur d'incendie :**

L'UMF examinée dans le présent rapport présente plusieurs facteurs de risques d'incendie, à savoir :

- Nature de formation (Menuiserie métallique, soudage,) ;
- Présence de d'appareils de chauffage ;
- Présence de plaques chauffantes ;
- Présence de substances inflammables (bois, plastique,) ;
- Vieillessement des installations électriques ;

D'où la nécessité d'installation d'un dispositif d'avertissement sonore permettant la lutte contre le risque d'incendie.

➤ **Alarme anti-intrusion**

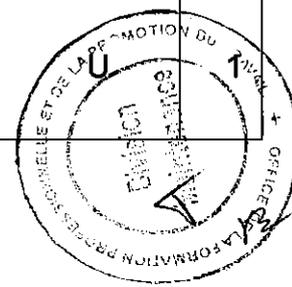
Vu les conditions et la nature des endroits où elle est installée (risque de vol), l'UMF est doit être équipée d'une alarme anti-intrusion.

➤ **Couvre Pneu**

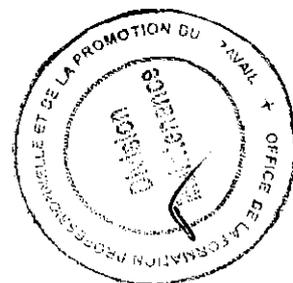
Les pneumatiques de l'unité mobile de formation sont laissés au soleil et à d'autres dangers environnementaux (soleil, pluie, saleté, rouille, ...) ce qui cause leur détérioration beaucoup plus rapidement. Ainsi, il est recommandé d'améliorer la durabilité des pneumatiques par la mise en place de couvres pneus.

❖ **Liste des travaux de l'Item 8 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 8 : Travaux des améliorations de l'UMF N°3		
Fourniture et pose d'une centrale de détection incendie conventionnelles non adressables, 8 zones de détection.	U	1
Fourniture et pose d'un Kit Alarme anti-intrusion : Kit Alarme sans Fil Système d'Alarme de Sécurité GSM 1 x Centrale sans fil		



Nature des travaux	Unité	Qté
3 x Détecteur infrarouge 6 x Détecteur magnétique de porte, coffres et fenêtres 3 x Télécommande 1 x Sirène filaire		
Fourniture et pose de couvres pneu Housse protection pneu : Facile à utiliser et nettoyer Revêtement en aluminium Dimensions	U	1



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

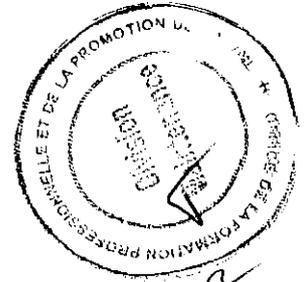
Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation
LOT N° 1 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 3

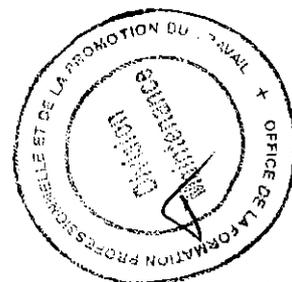
Item N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Travaux de remise en état de la carrosserie	U	1		
2	Travaux de remise en état du climatiseur de l'UMF	U	1		
3	Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits	U	1		
4	Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque	U	1		
5	Travaux de remise en état de l'installation électrique	U	1		
6	Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque	U	1		
7	Travaux de fractage ou de remorquage de l'UMF N°3	U	1		
8	Travaux des améliorations de l'UMF N°3	U	1		
			Total H.T.		
			TVA (20%)		
			Total T.T.C		

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**(C. P. T.)****Lot N° 02 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité****Mobile de Formation N°07**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : LES IMMOBILISATIONS CONCERNES ET SITE D'IMPLANTATION

Depuis 1977, l'OFPPT a adopté le projet de la formation itinérante par espace mobile. Ce mode de formation constitue un des piliers de la formation professionnelle au Maroc car il offre une formation au profit des jeunes des communes rurales lointaines.

Aussi, les orientations royales s'articulent sur la nécessité de recueillir des besoins de la formation itinérante auprès des communes rurales. Leur exploitation doit être permanente reflétant la réactivité de dispositif de l'OFPPT et son adaptabilité pour une meilleure inclusion de ces communes dans le paysage socio-économique du Maroc.

Actuellement, la plupart des UMF présentent des dysfonctionnements à cause de l'usure de l'absence d'une gestion de la maintenance efficace en termes de la maintenance préventive et curative.

Le présent CPT a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des prestations de réparation et de mise à niveau de l'Unité mobile de Formation N°07.

❖ **Présentation de l'Unité Mobile de Formation N° 07 :**

Emplacement : CR Alnif - Tinghir

Secteur : BTP

Descriptif de l'UMF N°07 :

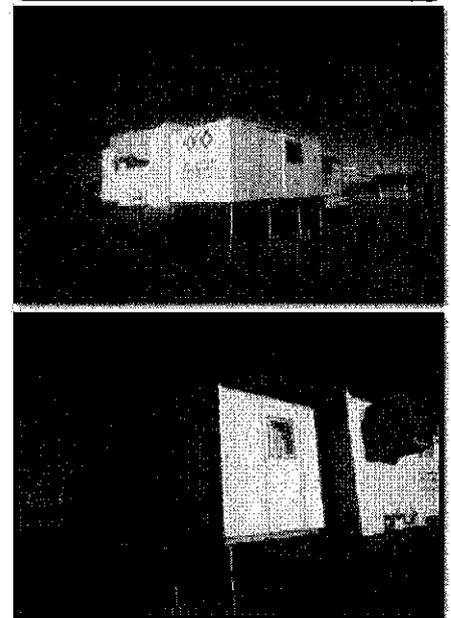
- Type UMF N°07: Mono double extension latérale à commande mécanique.
- Unité extensible installée sur une semi-remorque de dimensions 13,5 x 8 mètres
- Extension partielle (sur une partie de la longueur) sur le côté Droit ;
- Extension sur tout le côté gauche ;
- L'extension est réalisée au moyen de vérins à commande manuelle pour le toit et les planchés, la caisse est par la suite fermée au moyen de panneaux articulés sur des charnières ;
- La remorque est posée sur les béquilles et la caisse soit sur des vérins à commande manuelle ou sur des poteaux à réglage mécanique ;
- Toutes les commandes sont manuelles.

Valeur d'achat N° 07 : 1.196.105 MAD

Age UMF N° 07 : 34 ans

Etat d'UMF N°07 : Opérationnelle

PHOTO UMF N°07



ARTICLE 2 : ETENDUE DES PRESTATIONS

L'objectif des prestations est la réparation et la mise à niveau de l'Unité Mobile de Formation N° 07 afin de permettre :

- D'atteindre les objectifs en termes de formation par Unité mobile au niveau des communes et des zones rurales.
- D'assurer un climat convivial pour le déroulement des formations.
- D'assurer la sécurité des personnes et du matériel que soit durant le déroulement de la formation ou lors de déplacement de l'Unité mobile.

D'une manière générale, les prestations comprennent :

1. La prise en charge de l'Unité mobile de formation par le titulaire du marché
2. Un diagnostic technique détaillée de l'Unité mobile de formation
3. La préparation de l'unité mobile de formation pour la tracter à l'atelier du travail
4. Le tractage ou le remorquage de l'Unité Mobile de formation à l'atelier de réparation
5. La réparation et la mise à niveau de l'unité mobile en respectant les exigences du présent cahier des charges et conformément à la norme en vigueur.
6. La réalisation de la visite technique de la remorque de l'Unité Mobile de Formation.



7. Le tractage de l'Unité mobile de formation après réparation à l'endroit désignée par les entités responsables de l'OFPPT.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché de mettre à la disposition de l'OFPPT les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

Le titulaire s'engage en coordination avec la Division Maintenance « DM » à gérer les relations avec les différentes entités de l'OFPPT en ce qui concerne la réalisation des interventions.

Il doit également mettre à la disposition de l'OFPPT tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions.

Fourniture des moyens de communications :

Le titulaire met en place les moyens de communication nécessaires (équipements portatifs, téléphone portable... ;) pour permettre à chaque intervenant du titulaire sur site, d'être joignable à tout moment par le personnel de l'OFPPT.

Interlocuteur du titulaire :

Le titulaire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Réunion de travail :

- Une réunion sera tenue avant le démarrage du marché entre le titulaire et les représentants de l'OFPPT pour étudier les différentes clauses du marché et mettre en place une démarche et planning d'exécution de la prestation.
- Le titulaire et le représentant de l'OFPPT se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates seront arrêtés en commun accord entre les deux parties.
- Des réunions avec le comité de suivi et de réception, présidées par Monsieur le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique ou son représentant, seront tenues selon l'état d'avancement du projet avec le titulaire.
- Le titulaire est tenu d'affecter à l'exécution des prestations au minimum les moyens en personnes et en matériels qu'il a proposés dans son offre. Il ne peut en apporter aucune modification sans l'accord préalable de l'OFPPT.
- L'équipe permanente du projet, devra comprendre au moins les profils proposés dans l'offre technique.
- L'OFPPT pourra refuser le chef de projet ou les membres de l'équipe par simple notification au titulaire en indiquant les raisons de cette récusation. Le titulaire remplacera immédiatement les personnes récusées par d'autres dont les CV sont équivalents et après avoir obtenu au préalable l'accord de l'OFPPT. Il en est de même en cas d'indisponibilité de ces intervenants.

N.B : Le titulaire exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie selon les techniques modernes et pratiques acceptés et utilisées par les normes professionnelles et les réglementations en vigueur. L'OFPPT pourra remettre en cause la qualité des prestations effectuées par le titulaire par simple notification. Le titulaire devra y remédier dans les meilleurs délais, sans remettre en cause le calendrier prévu pour l'exécution de ce projet.

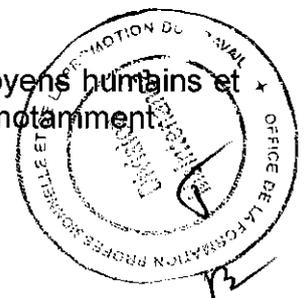
ARTICLE 4 : MOYENS D'EXECUTION

Le titulaire est tenu de mettre, pour l'exécution des prestations, tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer une très bonne qualité de sa prestation, notamment :

Moyens humains : effectifs dotés des qualifications adéquates ;

Moyens matériels : outillage qualifié et requis, pièces de rechange de qualité

Moyens de transport et de déplacement ;



Le titulaire ne pourra jamais, à cet effet, se prévaloir de manque d'effectif et de matériel pour justifier une prestation autre que celle souhaitée par l'OFPPT.

ARTICLE 5 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATION

Les renseignements techniques et les indications données dans le dossier de consultation n'ont qu'un caractère indicatif dont l'appréciation est laissée au titulaire qui a la liberté de les contrôler par toutes enquêtes et mesures voulues.

D'une manière générale, le titulaire ne peut élever aucune réclamation, ni ne demander aucune indemnité au cas où il estimait que, du fait des renseignements donnés dans les documents contractuels, il aurait subi une perte ou des dépenses imprévus par suite de mésestimation des risques ou toutes sujétions.

Le titulaire est réputé avoir étudié toutes les conditions d'exécution du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les travaux peuvent être exécutés conformément à ces conditions.

ARTICLE 6 : PRESTATIONS

Lot 2 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité de Formation N° 07 :

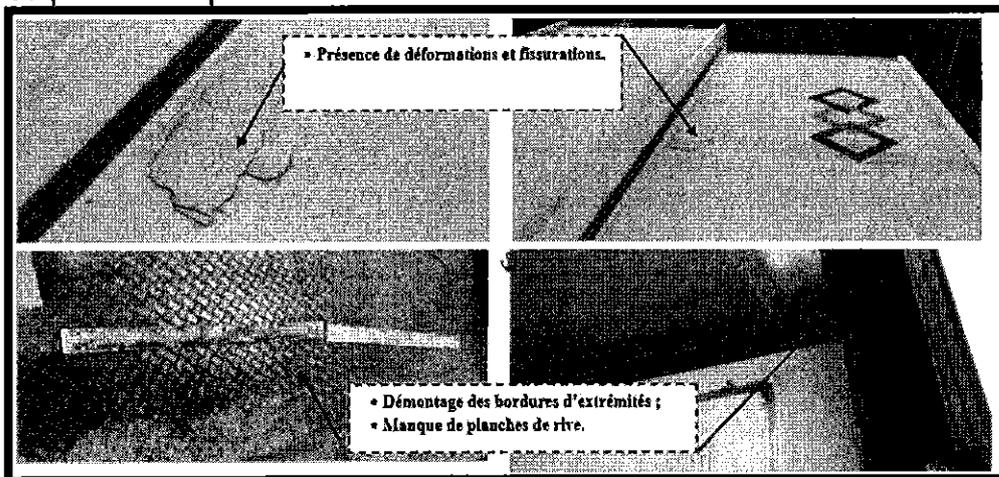
Item 1 : La réparation et la mise à niveau de la carrosserie

Etat de la structure :

- Gonflement du revêtement métallique du toit de la caisse centrale.
- Présence de perforations au-dessous du plancher.
- Présence de déformations et rayures ;
- Détérioration des bordures verticales de la caisse ;
- Manque de boulonneries d'assemblage de panneaux.
- Présence de fissurations ;
- Démontage des bordures d'extrémités ; Manque de planches de rive.
- Rien à signaler.
- Présence de déformations et rayures ;
- Détérioration des bordures verticales de la caisse ;
- Démontage des bordures d'extrémités ;
- Manque des planches de rive ;
- Présence de déformations.

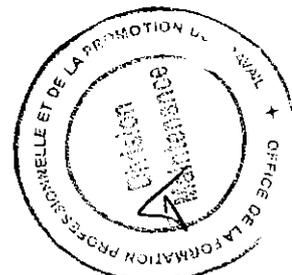
❖ **Photographies de zones endommagées**

Les photos ci-après illustrent les différentes anomalies constatées :

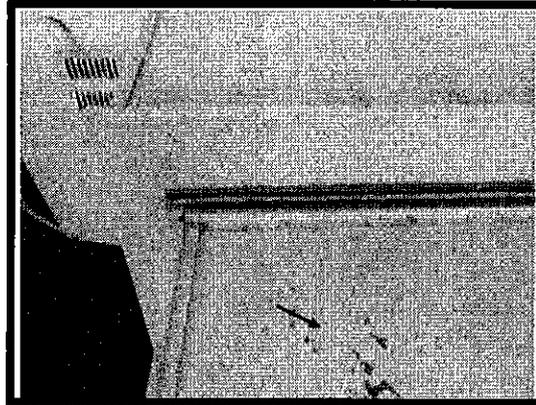


❖ **Etat de la peinture :**

- Présence de corrosion localisée ;
- Découlement de peinture localisé ;
- Présence de saleté excessive.



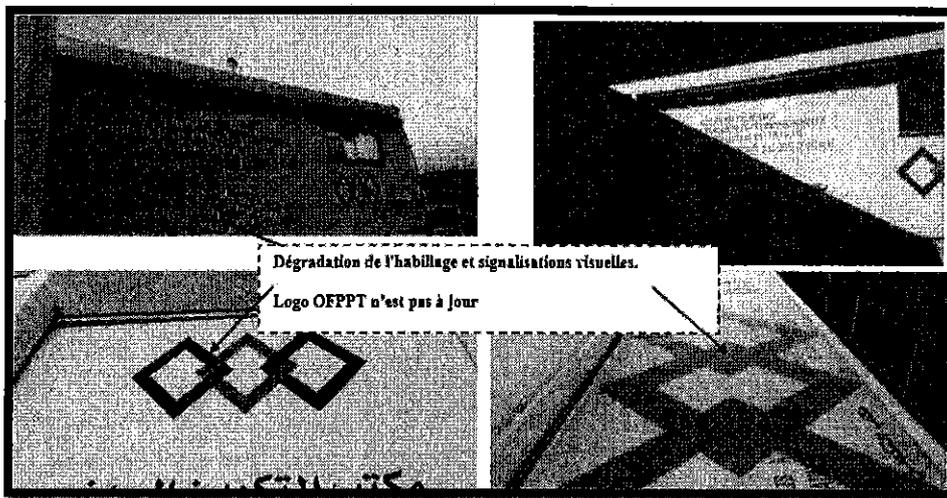
❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat de l'habillage et signalétiques visuelles :**

- Habillage de la caisse est très dégradé.
- Habillage actuelle illustre l'ancien logo de l'OFPPT d'où la nécessité de refaire l'habillage selon un modèle validé par l'OFPPT.

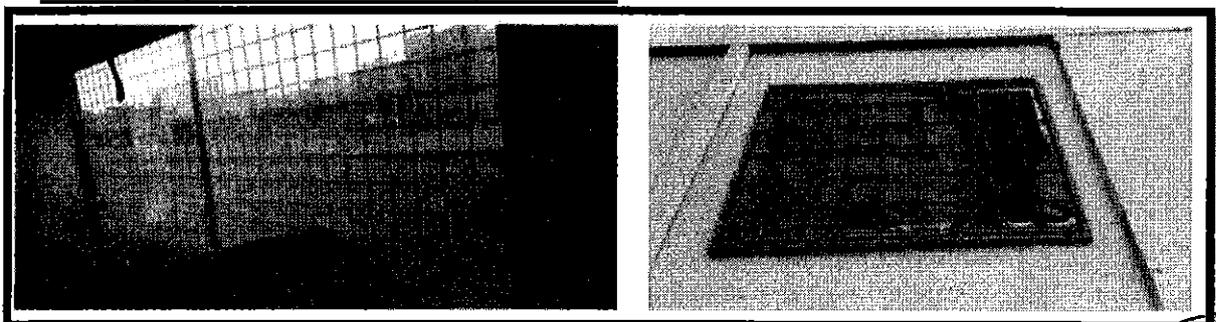
❖ **Photographies de zones défailtantes**



❖ **Etat des fenêtres**

- Dégradation de l'état des vitres ;
- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Présence de déformations et coincement des vitres ;
- Manque ou détérioration des mécanismes de fermetures.

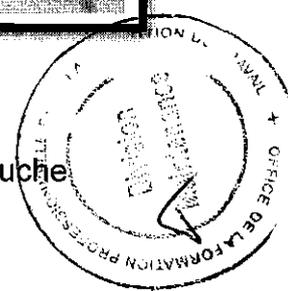
❖ **Photographies de zones défailtantes :**

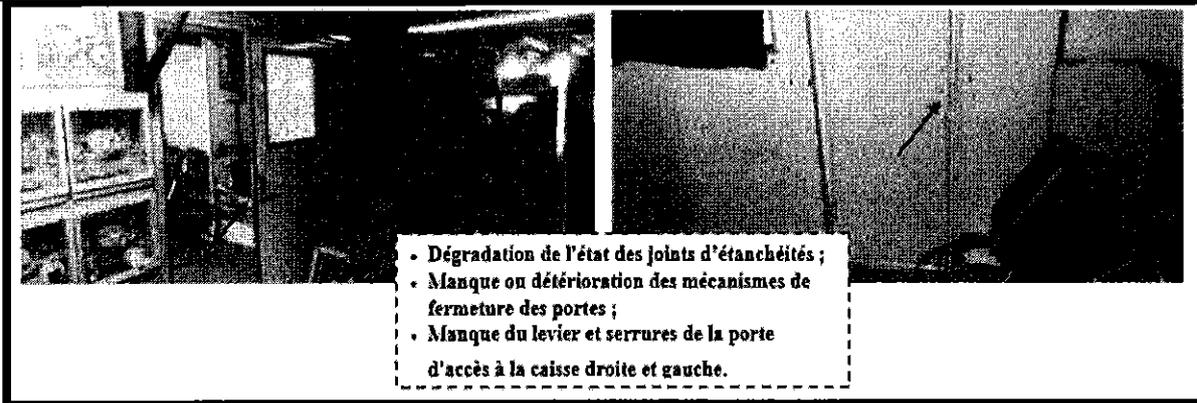


❖ **Etat des portes :**

- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Manque ou détérioration des mécanismes de fermeture des portes ;
- Manque du levier et serrures de la porte d'accès à la caisse droite et gauche

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



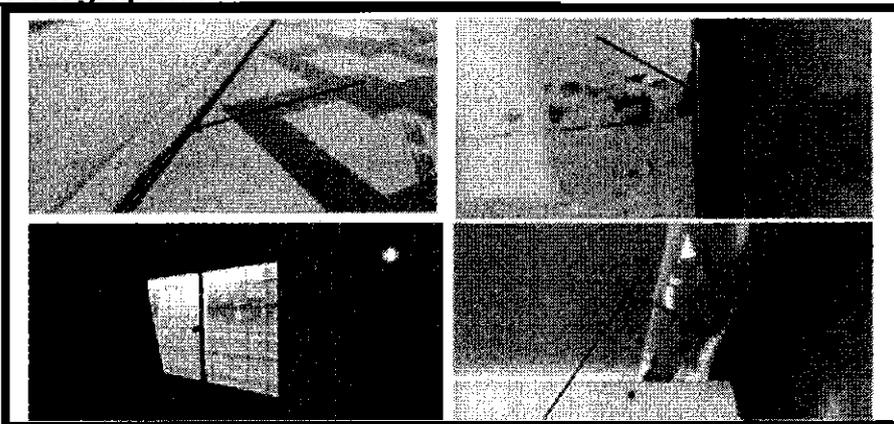


- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Manque ou détérioration des mécanismes de fermeture des portes ;
- Manque du levier et serrures de la porte d'accès à la caisse droite et gauche.

❖ **Etat des joints d'étanchéité :**

- Détérioration ou manque de portions de joints d'étanchéité ;
- Vieillessement de l'ensemble des joints de l'UMF.

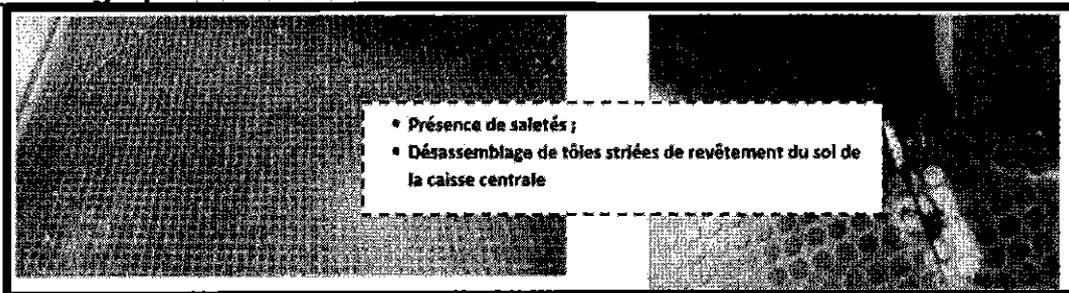
❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat des revêtements du sol :**

- Présence de petites déchirures ;
- Présence de saletés ;
- Désassemblage de tôles striées de revêtement du sol de la caisse centrale

❖ **Photographies des zones défailtantes :**

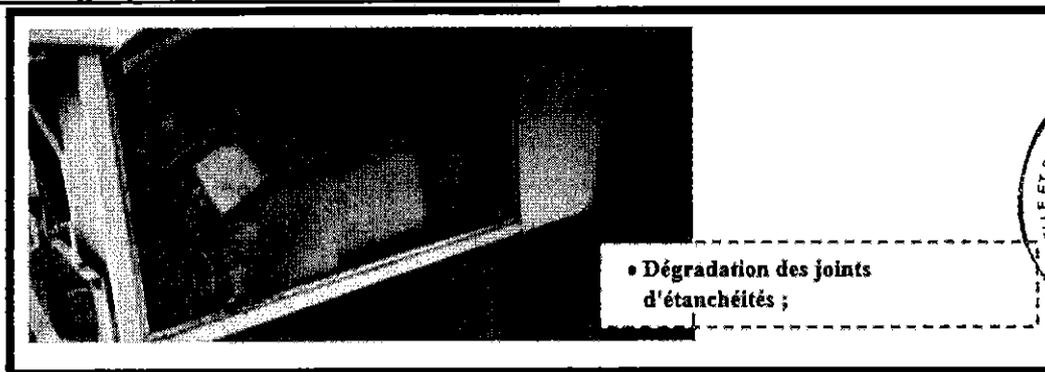


- Présence de saletés ;
- Désassemblage de tôles striées de revêtement du sol de la caisse centrale

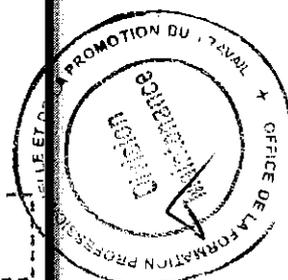
❖ **Etat des Coffres, escalier et moyens d'accès :**

- Manque de graissage du Système de guidage lors de l'arrangement des escaliers.
- Dégradation des joints d'étanchéités des coffres ;
- Présence de déformations au niveau des coffres ;

❖ **Photographies des zones défailtantes**



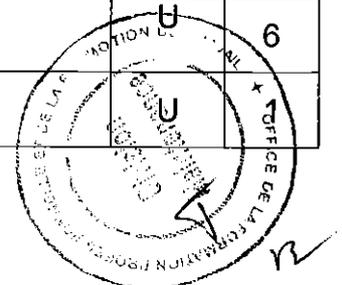
- Dégradation des joints d'étanchéités ;



12

❖ **La liste des Travaux de l'Item 1 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 1 : Travaux de réparation de la carrosserie		
1. Travaux de remise en état de la structure	U	1
1.1 Réparation de l'ensemble de bordures d'extrémité des panneaux de l'UMF;	U	1
1.2 Fourniture et pose de bordures d'extrémités en acier de forme L (120*120*2100mm; épaisseur de 4mm);	U	4
1.3 Fourniture et pose de planches de rives en aluminium (80*2200mm; épaisseur de 4mm);	U	4
1.4 Redressage des parties déformées de l'UMF y compris les panneaux, les poutres de pose au sol et les différents supports d'accessoires de l'UMF;	U	1
1.5 Réparations de fissures présentes au niveau des panneaux de toit de l'UMF;	U	1
1.6 Réparation du revêtement de toit de la semi-remorque: élimination des gonflements des tôles et remplacement de rivets et joints détériorés.	U	1
2. Travaux de remise en état de peinture intérieure et extérieure:	U	1
2.1 Traitement de l'ensemble des endroits corrodés y compris le châssis, ossatures et planchers des caisses, escalier; glissières et supports des différentes accessoires de la semi-remorque: martelage et broyage énergétique;	U	1
2.2 Application d'une couche d'antirouille sur l'ensemble des endroits traités;	U	1
2.3 Application de 3 couches de peinture époxy de finition, adaptées aux endroits d'applications, sur l'ensemble des parties de l'UMF.	U	1
2.4 Remplacement de l'habillage intérieur et extérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT.	U	1
2.5 Remplacement de l'habillage et signalétiques visuelles extérieures de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT;	U	
3. Travaux de remise en état de revêtement du sol:	U	1
3.1 Réparation des déchirures et décollements des revêtements de sol (remplacement des rivets détériorés).	U	1
4. Travaux de remise en état d'étanchéités:	U	1
4.1 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité de l'UMF selon le modèle existant y compris : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les joints d'étanchéités entre caisse centrale et extensions ; ▪ Les joints d'étanchéités entre les panneaux de chaque extension ; ▪ Les joints d'étanchéités des bordures de panneaux de chaque caisse ; ▪ Les joints d'étanchéités des planchers de chaque extension. 	U	1
4.2 Remplacement du vitrage des fenêtres des caisses extensibles de l'UMF de dimension 600*1500mm au même modèle existant ;	U	4
4.3 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité des fenêtres, coffres et portes de l'UMF;	U	1
4.4 Remplacement des leviers de verrouillage, des fenêtres et porte, fortement détériorés ou inexistants;	U	1
4.5 Redressage de déformations existantes au niveau de différentes fenêtres, coffres et portes;	U	1
4.6 Remplacement de l'ensemble des serrures de l'UMF;	U	5
4.7 Réparation des mécanismes de fermetures des coffres de l'UMF;	U	1
5. Travaux de remise en état des escaliers et moyens d'accès:	U	1
5.1 Fourniture et pose de vérins à gaz de maintien des portes des coffres ouvertes de la semi-remorque au même modèle existant.	U	6
6. Assurer une rénovation générale des escaliers et garde-corps (redressage, graissage,...).		

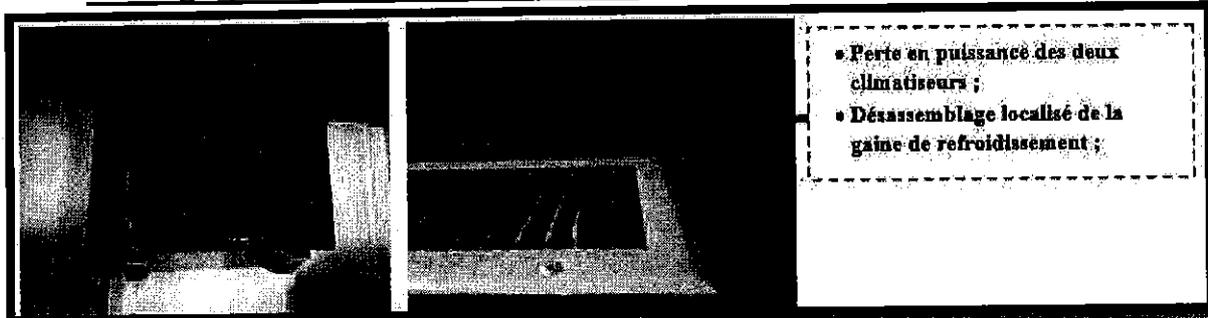


Item 2 : La réparation et la mise à niveau de la climatisation

Etat de la climatisation :

- Dysfonctionnement des deux climatiseurs ;
- Désassemblage localisé de la gaine de refroidissement ;
- Manque ou détérioration des carters de protection des climatiseurs

Photographies de zones défailtantes :



Liste des travaux de l'Item 2 :

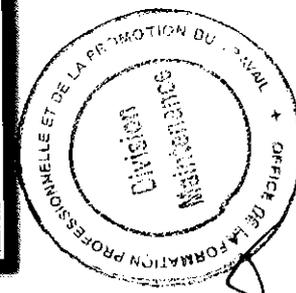
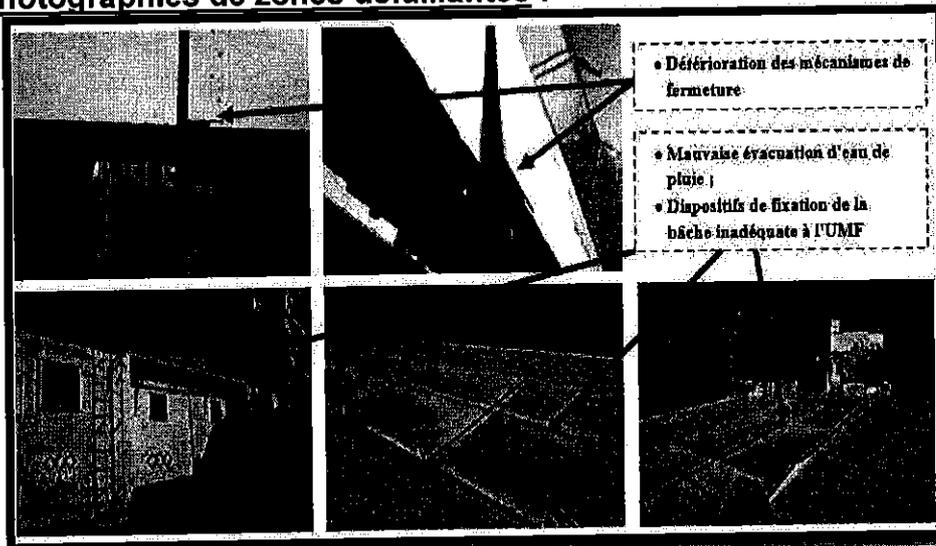
Nature des travaux	Unité	QTE
Item 2 : La réparation et la mise à niveau de la climatisation		
1. Entretien et révision du climatiseur	U	1
1.1 Réparation des groupes de climatisation		
1.2 Réparation des fixations, capots et supports du climatiseur;		
1.3 Remplacement du fluide frigorigène R22 ;		
1.4 Réparation des fuites éventuelles du fluide frigorigène;	U	1
1.5 Dépoussiérage et nettoyage des unités du climatiseur;		
1.6 Vérification du bon fonctionnement de l'humidificateur;		
1.7 Réparation du mécanisme d'écoulement des eaux de condensation.		
1.8 Réparation de la gaine de refroidissement.		

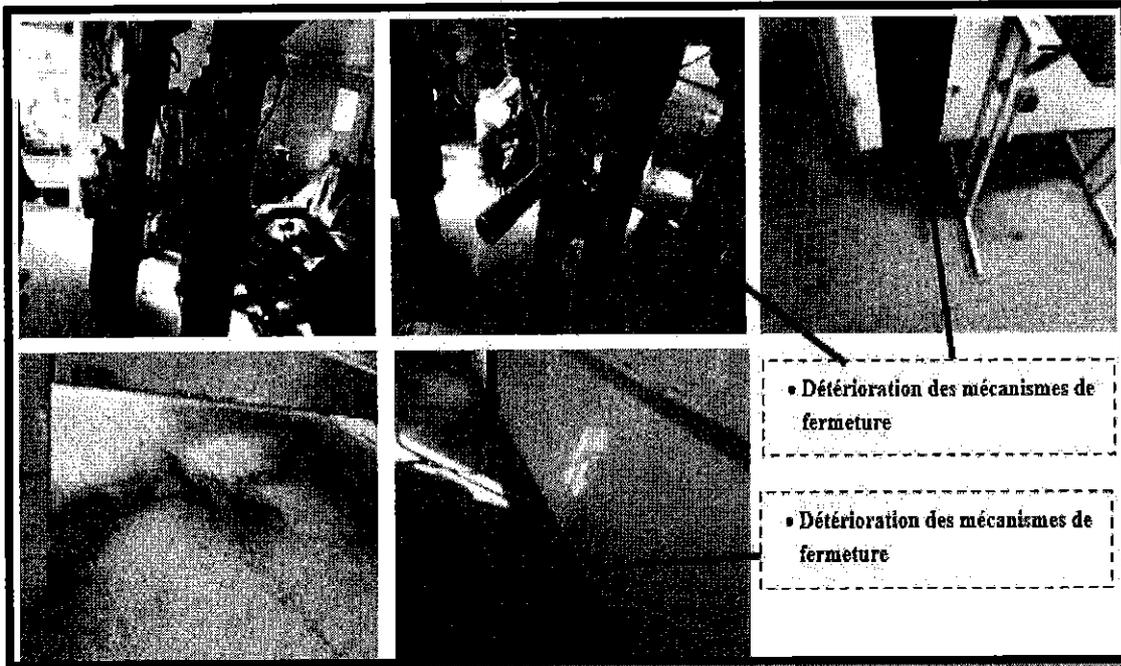
Item 3 : La réparation et la mise à niveau du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :

Etat du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :

- Présence de rouille excessive
- Détérioration de plusieurs charnières ;
- Détérioration des mécanismes de fermeture des toits
- Détérioration des mécanismes d'ouverture des toits
- Présence fuites hydrauliques.
- Mauvaise évacuation d'eau de pluie ;
- Dispositifs de fixation de la bâche inadéquats à l'UMF.

Photographies de zones défailtantes :





❖ **Liste des travaux de l'Item 3 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item3 : Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture du toit		
1. Travaux de remise en état des mécanismes de levage des toits des extensions :	U	1
1.1 Changement du nécessaire des vérins hydrauliques de levage des toits;	U	1
1.2 Remplacement de l'huile hydraulique de l'ensemble des vérins de lavage;	U	1
1.3 Réparations des fuites d'huile.	U	1
2. Travaux de remise en état des mécanismes de levage des planchers des extensions:	U	1
2.1 Fourniture et pose d'un treuil à câble manuel de levage du plancher de la caisse droite de 1200LBS au même modèle existant ou équivalent;	U	1
2.2 Entretien des treuils de levage des planchers.	U	1
2.3 Graissage et lubrification de l'ensemble des articulations de l'UMF;	U	1
2.4 Remplacement de charnières, détériorées, de la trappe arrière de l'extension gauche (la petite caisse) de l'UMF au même modèle existant	U	3
2.5 Fourniture et pose d'un store banne extérieur au même modèle existant ou équivalent.	U	1

❖ **Item 4 : La réparation et la mise à niveau du système de Stabilisation de la remorque :**

❖ **Etat du système de Stabilisation de la remorque :**

- Déformation et désalignement des poutres des béquilles avant de la semi-remorque gauche ;
- Présence de rouille excessive.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



R2

❖ **Liste des travaux de l'Item 4 :**

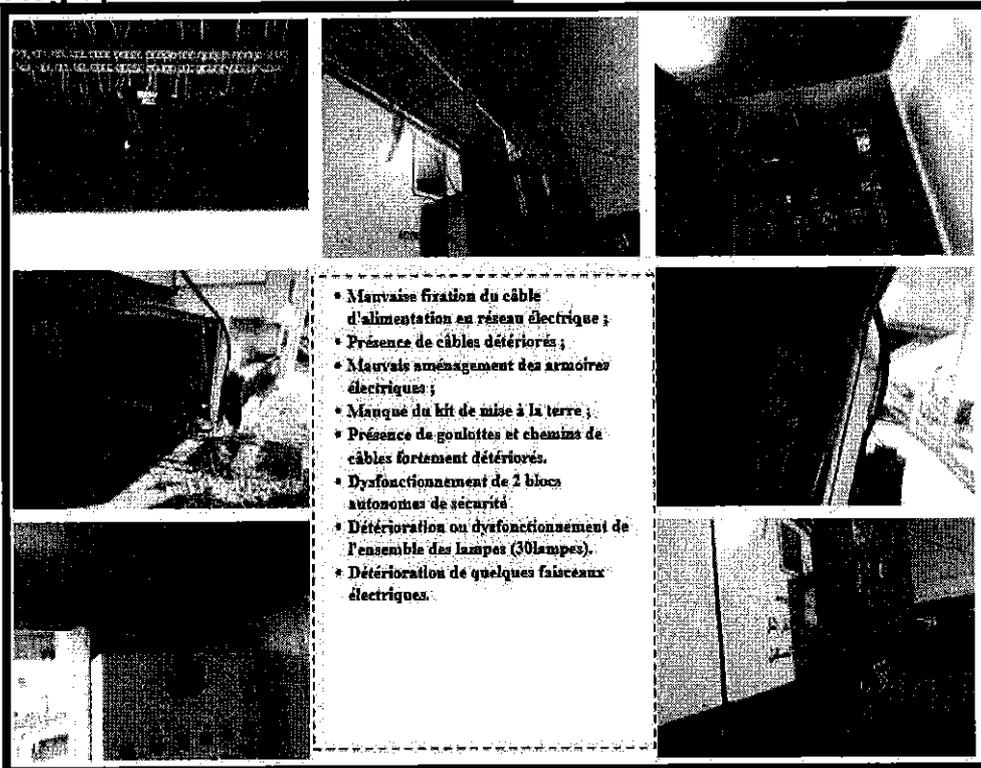
Nature des travaux	Unité	Quantité
Item 4 : Travaux de remise en état des stabilisateurs de la remorque		
1. Travaux de remise en état des béquilles de la remorque:	U	1
1.1 Fourniture et pose de kits complets de béquilles avant et arrière de la semi-remorque.	U	2

❖ **Item 5 : La réparation et la mise à niveau de l'installation électrique :**

❖ **Etat de l'installation électrique :**

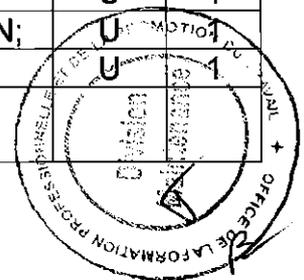
- Mauvaise fixation du câble d'alimentation en réseau électrique ;
- Présence de câbles détériorés ;
- Mauvais aménagement des armoires électriques ;
- Manque du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés ;
- Dysfonctionnement de 2 bloc autonome de sécurité ;
- Déterioration ou dysfonctionnement de l'ensemble des lampes (30 lampes) ;
- Déterioration de quelques faisceaux électriques ;

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 5 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item5 : Travaux de remise en état de l'installation électrique		
1. Travaux de remise en état du réseau 380V- 220V AC:	U	1
1.1 Fourniture et pose d'un dispositif d'ancrage pour branchements des câbles électriques aériens (Ce dispositif doit être en matière isolante à haute tenue mécanique et climatique);	U	1
1.2 Rénovation des armoires électriques;	U	1
1.3 Remplacement des câbles détériorés de types souple H07-RNF/CTMB-N;	U	1
1.4 Remplacement des goulottes et chemins de câbles fortement détériorés	U	1
1.5 Fourniture et pose d'un kit de mise à la terre :		
▪ Prise de terre en cuivre pour clôtures courtes souvent déplacées		



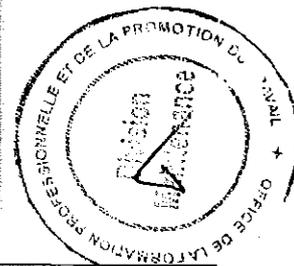
Nature des travaux	Unité	Qté
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Câble de terre de 20m ▪ Touret câble micro 	U	1
2. Travaux de remise en état de l'éclairage de l'UMF:	U	1
2.1 Fourniture, pose d'un bloc autonome de sécurité de 8W d'une autonomie d'au moins une heure de marque LEGRANT ou équivalent;	U	1
2.2 Fourniture, pose de lampes 58W de marque Philips ou équivalentes;	U	16
2.3 Fourniture et pose d'une applique 220V - 18W au niveau du lit);	U	1
2.4 Fourniture et pose de luminaires 220V - 1*58W de marque Ingelec ou équivalent;	U	2
2.5 Fourniture et pose d'un projecteur pour éclairage extérieur LED 220V 20W;	U	1
2.6 Remplacement des faisceaux électriques détériorés le cas échéant.	U	1

↓ **Item 6 : La réparation et la mise à niveau de la mécanique de la remorque :**

❖ **Etat de la mécanique de la remorque :**

- Présence de rouille au niveau du châssis ;
- Présence de déformations au niveau du châssis.
- Essieux de la remorque à entretenir
- Dégradation et vieillissement des pneumatiques avec présence de déchirures
- Présence de microfissures au niveau des pneus
- Présence de fuites d'air
- Manque de certaines conduites pneumatiques de la commande des freins
- Dégradation des accessoires pneumatique
- Déterioration de prises d'air de la semi-remorque
- Manque d'entretien régulier de la suspension
- Présence de rouille et bouchage des buses de graissage
- Déterioration de l'installation électrique relative à la signalisation de la semi-remorque ;
- Manque ou dégradation des feux de signalisation et prises de courant.
- Tous extincteurs sont périmés

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 6 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item6 : Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque		
1. Travaux réparation et remise en état du freinage	U	1

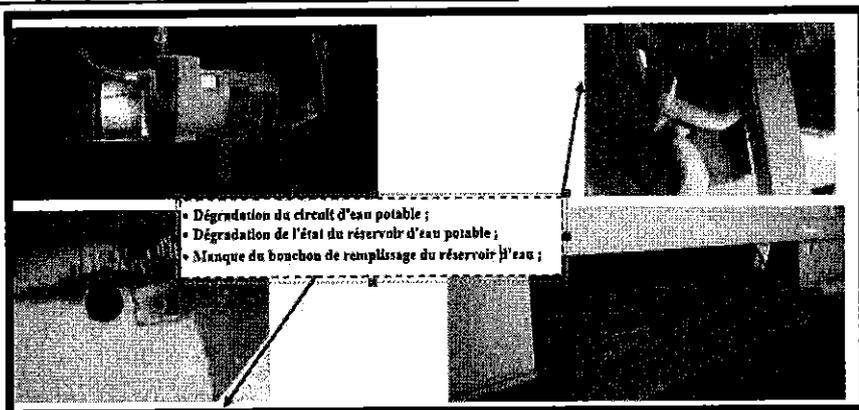
Nature des travaux	Unité	Qté
1.2 Entretien et révision du kit de freinage existant;	U	1
1.3 Remplacement des éléments défectueux le cas échéant;		
1.4 Remplacement de prise d'air ISO 7638;		
1.5 Remplacement de 2 têtes d'accouplement pneumatique rouge et jaune		
2. Travaux de remise en état des essieux de l'UMF:		
2.1 Entretien et révision général de la suspension de la remorque	U	1
3 Travaux de remise en état des pneumatiques de l'UMF:	U	1
3.1 Fourniture et pose de pneumatiques (315/80 R 22.5) Bridgestone ou équivalent en plus d'une jante tôle pour la roue de secours.	U	5
3.2 Fourniture et pose de jante tôle adaptée pour pneumatiques (315/80 R 22.5).	U	1
4 Travaux de remise en état des feux de signalisation de l'UMF:	U	1
4.1 Fourniture, pose et installation d'un kit complet de feux de signalisation (2 feux arrière multifonctions magnétiques avec grilles métalliques, 2 Eclaireurs de plaque, 8 feux de position latéraux, 8 feux d'encombrement avant et arrière) adapté à la semi-remorque,	U	1
4.2 Fourniture, pose et installation de 3 prise ISO 24S, ISO 24N et ISO 12098	U	3
4.3 Fourniture, pose de 2 Triangles catadioptriques	U	2
4.4 Fourniture et pose d'un jeu de 2 plaques Réfléchissantes: (Dimensions min. 565 x 196 mm)	U	1
5 Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie:	U	1
5.1 Mise à niveau de l'extincteur de feu (changement des accessoires défectueux et remplissage).	U	1

✦ **Item 7 réparation et mise à niveau Local formateur :**

❖ **Etat du local du formateur :**

- Dégradation du circuit d'eau potable ;
- Dégradation de l'état du réservoir d'eau potable ;
- Manque du bouchon de remplissage du réservoir d'eau ;
- Dysfonctionnement du robinet de la cuisine ;
- Manque d'entretien de la pompe à eau.
- Détérioration de la menuiserie de bois ;
- Dégradation de l'état du réfrigérateur minibar
- Table de cuisson hors service.
- Dégradation de la peinture des lits.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 7 :**



Nature des travaux	Unité	Qté
Item 7 : Travaux de remise en état du local formateur		
1. Travaux de remise en état des équipements sanitaire	U	1
1.1 Remplacement du réservoir d'eau douce en modèle en acier inoxydable équivalant au modèle existant;	U	1
1.2 Remettre en état l'installation de l'eau douce;	U	1
1.3 Remplacement du mécanisme de pompage manuel d'eau de la cuisine.	U	1
2. Travaux de remise en état en état des lits	U	1
2.1 Remise à niveau des lits;	U	1
2.2 Fournitures d'un matelas et deux oreillers;	U	1
2.3 Application d'un traitement de vernis sur la structure de bois du lit.	U	1
3. Travaux de remise en état de la cuisine:	U	1
3.1 Remplacement de la table de cuisine au même modèles existants ou équivalant, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Robinet d'eau potable ; ▪ L'évier ; ▪ 2 Plaques chauffantes 1000W - 220V monphasé ; ▪ Réfrigérateur 100W. 	U	1

Item 8: Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N°7 :

- L'UMF nécessite des travaux de préparation pour le tractage ou de remorquage vers le lieu de réparation.
- Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers le lieu d'affectation désigné par l'OFPPT

❖ **Liste des travaux de l'Item 8 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 8 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 07		
1. Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 07	U	1
1.1 La préparation de l'UMF pour son transfert de son lieu actuel vers le lieu de réparation	U	1
1.2 Le tractage ou le remorquage de l'UMF vers l'atelier de réparation	U	1
1.3 Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers l'endroit désigné par l'OFPPT	U	1

Item 9 : Travaux d'amélioration de l'UMF N°7 :

❖ **Définition des améliorations :**

- **Bâche de protection de toit**

L'UMF est exposée aux influences de l'environnement (poussière, saletés, irradiation solaire, pluie, feuilles, etc.), ainsi, nous recommandant la mise en place d'une bâche de protection de toit.

Le tableau suivant donne les spécifications techniques et l'estimation de prix de la solution recommandée :

- **Détecteur d'incendie**

L'UMF présente plusieurs facteurs de risques d'incendie, à savoir :

- Nature de formation (Menuiserie métallique, soudage,) ;
- Présence de d'appareils de chauffage ;



- Présence de plaques chauffantes ;
- Présence de substances inflammables (bois, plastique,) ;
- Vieillessement des installations électriques ;

D'où le besoin d'installation d'un dispositif d'avertissement sonore permettant la lutte contre le risque d'incendie.

• **Alarme anti-intrusion**

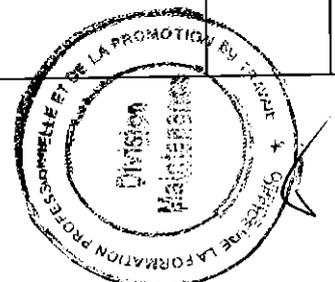
Vu les conditions et la nature des endroits où elle est installée (risque de vol), l'UMF est doit être équipée d'une alarme anti-intrusion.

• **Couvre Pneu**

Les pneumatiques de l'unité mobile de formation sont laissés au soleil et à d'autres dangers environnementaux (soleil, pluie, saleté, rouille, ...) ce qui cause leur détérioration beaucoup plus rapidement. Ainsi, il est recommandé d'améliorer la durabilité des pneumatiques par la mise en place de couvres pneus.

❖ **Travaux d'améliorations :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item9 : Travaux des améliorations de l'UMF N°7		
1. Fourniture et pose d'une bâche de protection de toit - Dimension 8*13.5 m minimum - Imperméable et anti tâches ; - Grande résistance aux déchirures et faible poids ; - Doté d'un dispositif de fixation adapté à l'UMF avec sangles et œillets renforcés ainsi que de joncs textiles sur les côtés ; - Montage et Démontage sans outil simple et rapide - Protège et assure une bonne évacuation d'eau de pluie - Protège de la neige - Respirant - Protège des UV - Facile à ranger	U	1
2. Fourniture et pose d'une centrale de détection incendie - Centrales de détection incendie conventionnelles non adressables - 8 zones de détection	U	1
3. Fourniture et pose d'un Kit Alarme anti-intrusion - Kit Alarme sans Fil - Système d'Alarme de Sécurité GSM - 1 x Centrale sans fil - 3 x Détecteur infrarouge - 6 x Détecteur magnétique de porte, coffres et fenêtres - 3 x Télécommande - 1 x Sirène filaire	U	1



Nature des travaux	Unité	Qté
4. Fourniture et pose de couvres pneu Housse protection pneu <ul style="list-style-type: none">- Facile à utiliser et nettoyer- Revêtement en aluminium- Dimensions pneumatiques (285/70 R 19.5)- Imperméable	U	5



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

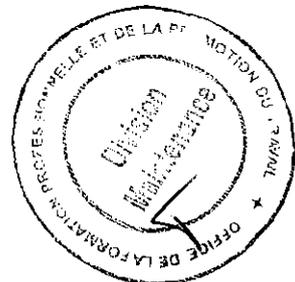
Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation
 LOT N° 2 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N°7

Item N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Travaux de remise en état de la carrosserie	U	1		
2	Travaux de remise en état du climatiseur de l'UMF	U	1		
3	Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits	U	1		
4	Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque	U	1		
5	Travaux de remise en état de l'installation électrique	U	1		
6	Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque	U	1		
7	Travaux de remise en état du local du formateur				
8	Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N°7	U	1		
9	Travaux des améliorations de l'UMF N°7	U	1		
Total H.T.					
TVA (20%)					
Total T.T.C					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.



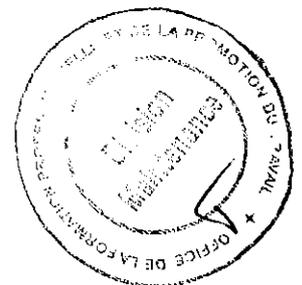
B

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

(C. P. T.)

Lot N° 03 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité

Mobile de Formation N°08



B

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : LES IMMOBILISATIONS CONCERNES ET SITE D'IMPLANTATION

Depuis, 1977 l'OFPPT a adopté le projet de la formation itinérante par espace mobile. Ce mode de formation constitue un des piliers de la formation professionnelle au Maroc car il offre une formation au profit des jeunes des communes rurales lointaines.

Aussi, les orientations royales s'articulent sur la nécessité de recueillir des besoins de la formation itinérante auprès des communes rurales. Leur exploitation doit être permanente reflétant la réactivité de dispositif de l'OFPPT et son adaptabilité pour une meilleure inclusion de ces communes dans le paysage socio-économique du Maroc.

Actuellement, la plupart des UMF présentent des dysfonctionnements à cause de l'usure de l'absence d'une gestion de la maintenance efficace en termes de la maintenance préventive et curative.

Le présent CPT a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des prestations de réparation et de mise à niveau de l'Unité mobile de Formation N°08.

❖ Présentation de l'Unité Mobile de Formation N° 08 :

Emplacement : CR Oudka - Tacunate

Secteur : BTP

Descriptif de l'UMFN°08 :

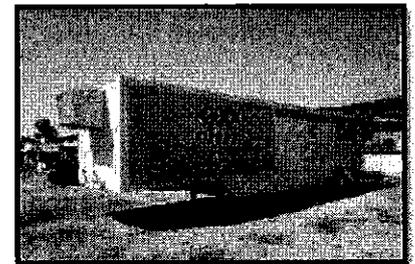
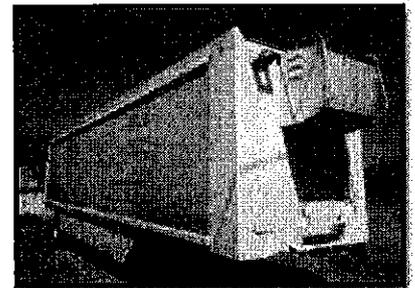
- Type UMF N°07: Mono double extension latérale à commande mécanique
- Unité extensible installée sur une semi-remorque de dimensions 13,5 x 8 mètres
- Extension partielle (sur une partie de la longueur) sur le côté Droit ;
- Extension sur tout le côté gauche ;
- L'extension est réalisée au moyen de vérins à commande manuelle pour le toit et les planchés, la caisse est par la suite fermée au moyen de panneaux articulés sur des charnières ;
- La remorque est posée sur les béquilles et la caisse soit sur des vérins à commande manuelle ou sur des poteaux à réglage mécanique ;
- Toutes les commandes sont manuelles.

Valeur d'achat N° 08 : 1 196 105 MAD

Age UMF N° 08 : 34 ans

Etat d'UMF N°08 : Opérationnelle

PHOTO UMF N°08



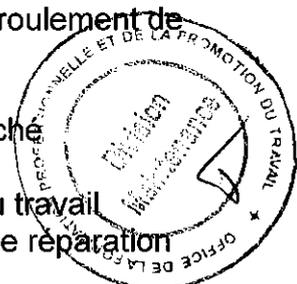
ARTICLE 2 : ETENDUE DES PRESTATIONS

L'objectif des prestations est la réparation et la mise à niveau de l'Unité Mobile de Formation N° 08 afin de permettre :

- D'atteindre les objectifs en termes de formation par Unité mobile au niveau des communes et des zones rurales.
- D'assurer un climat convivial pour le déroulement des formations.
- D'assurer la sécurité des personnes et du matériel que soit durant le déroulement de la formation ou lors de déplacement de l'Unité mobile.

D'une manière générale, les prestations comprennent :

1. La prise en charge de l'Unité mobile de formation par le titulaire du marché
2. Un diagnostic technique détaillé de l'Unité mobile de formation
3. La préparation de l'unité mobile de formation pour la tracter à l'atelier du travail
4. Le tractage ou le remorquage de l'Unité Mobile de formation à l'atelier de réparation



B

5. La réparation et la mise à niveau de l'unité mobile en respectant les exigences du présent cahier des charges et conformément à la norme en vigueur.
6. La réalisation de la visite technique de la remorque de l'Unité Mobile de Formation.
7. Le tractage de l'Unité mobile de formation après réparation à l'endroit désignée par les entités responsables de l'OFPPT.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché de mettre à la disposition de l'OFPPT les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

Le titulaire s'engage en coordination avec la Division Maintenance « DM » à gérer les relations avec les différentes entités de l'OFPPT en ce qui concerne la réalisation des interventions.

Il doit également mettre à la disposition de l'OFPPT tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions.

Fourniture des moyens de communications :

Le titulaire met en place les moyens de communication nécessaires (équipements portatifs, téléphone portable... ;) pour permettre à chaque intervenant du titulaire sur site, d'être joignable à tout moment par le personnel de l'OFPPT.

Interlocuteur du titulaire :

Le titulaire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Réunion de travail :

- Une réunion sera tenue avant le démarrage du marché entre le titulaire et les représentants de l'OFPPT pour étudier les différentes clauses du marché et mettre en place une démarche et planning d'exécution de la prestation.
- Le titulaire et le représentant de l'OFPPT se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates seront arrêtés en commun accord entre les deux parties.
- Des réunions avec le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique, seront tenues selon l'état d'avancement du projet avec le titulaire.
- Le titulaire est tenu d'affecter à l'exécution des prestations au minimum les moyens en personnes et en matériels qu'il a proposés dans son offre. Il ne peut en apporter aucune modification sans l'accord préalable de l'OFPPT.
- L'équipe permanente du projet, devra comprendre au moins les profils proposés dans l'offre technique.
- L'OFPPT pourra refuser le chef de projet ou les membres de l'équipe par simple notification au titulaire en indiquant les raisons de cette récusation. Le titulaire remplacera immédiatement les personnes récusées par d'autres dont les CV sont équivalents et après avoir obtenu au préalable l'accord de l'OFPPT. Il en est de même en cas d'indisponibilité de ces intervenants.

N.B : Le titulaire exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie selon les techniques modernes et pratiques acceptés et utilisées par les normes professionnelles en vigueur. L'OFPPT pourra remettre en cause la qualité des prestations effectuées par le titulaire par simple notification. Le titulaire devra y remédier dans les meilleurs délais, sans remettre en cause le calendrier prévu pour l'exécution de ce projet.

ARTICLE 4 : MOYENS D'EXECUTION

Le titulaire est tenu de mettre, pour l'exécution des prestations, tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer une très bonne qualité de sa prestation, notamment :



Moyens humains : effectifs dotés des qualifications adéquates ;

Moyens matériels : outillage qualifié et requis, pièces de rechange de qualité

Moyens de transport et de déplacement ;

Le titulaire ne pourra jamais, à cet effet, se prévaloir de manque d'effectif et de matériel pour justifier une prestation autre que celle souhaitée par l'OFPPT.

ARTICLE 5 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATION

Les renseignements techniques et les indications données dans le dossier de consultation n'ont qu'un caractère indicatif dont l'appréciation est laissée au titulaire qui a la liberté de les contrôler par toutes enquêtes et mesures voulues.

D'une manière générale, le titulaire ne peut élever aucune réclamation, ni ne demander aucune indemnité au cas où il estimait que, du fait des renseignements donnés dans les documents contractuels, il aurait subi une perte ou des dépenses imprévus par suite de mésestimation des risques ou toutes sujétions.

Le titulaire est réputé avoir étudié toutes les conditions d'exécution du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les travaux peuvent être exécutés conformément à ces conditions.

ARTICLE 6: PRESTATIONS

Lot 3 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité de Formation N° 08 :

❖ Item 1 : La réparation et la mise à niveau de la carrosserie

❖ Etat de la structure :

- Décollage du revêtement métallique appliqué sur la toiture de la caisse centrale ;
- Désassemblage des rivets de fixation du revêtement métallique de la toiture
- Présence de déformations.
- Désassemblage de quelques bordures d'extrémités ;
- Présence de déformations et fissurations.
- Rien à signaler.
- Présence de déformations.
- Désassemblage de quelques bordures d'extrémités ;
- Présence de déformations.

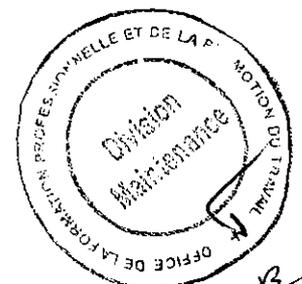
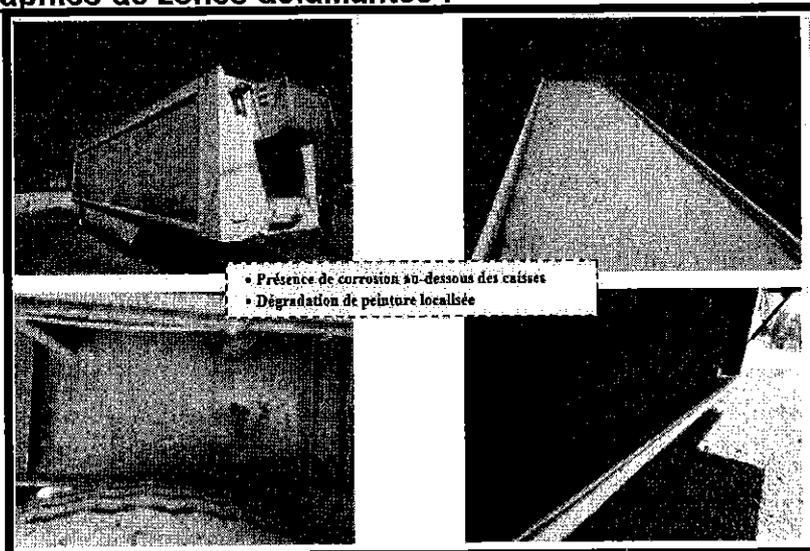
❖ Photographies de zones endommagées

Les photos ci-après illustrent les différentes anomalies constatées :

❖ Etat de la peinture :

- Dégradation de la peinture localisée des éléments de l'UMF.
- Présence de corrosion localisée au niveau de châssis ;
- Présence de saleté excessive.

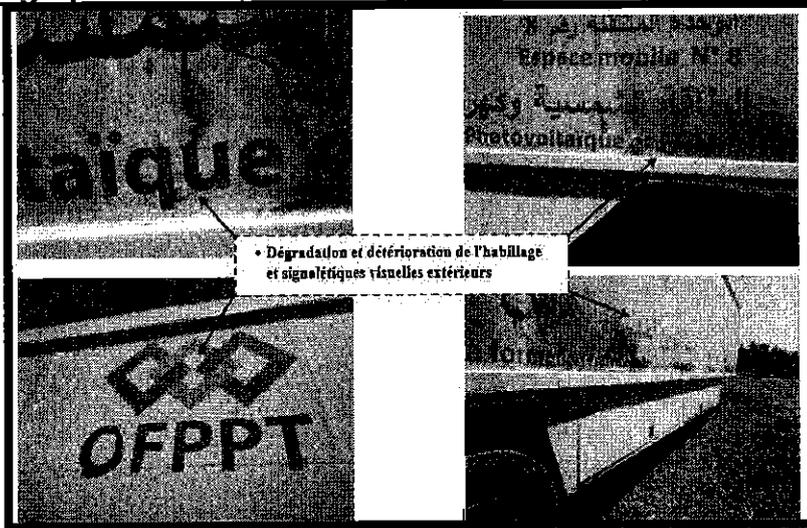
❖ Photographies de zones défaillantes :



❖ **Etat de l'habillage et signalétiques visuelles :**

- Habillage de la caisse est très dégradé.
- Habillage actuelle illustre l'ancien logo de l'OFPPT d'où la nécessité de refaire l'habillage selon un modèle validé par l'OFPPT.

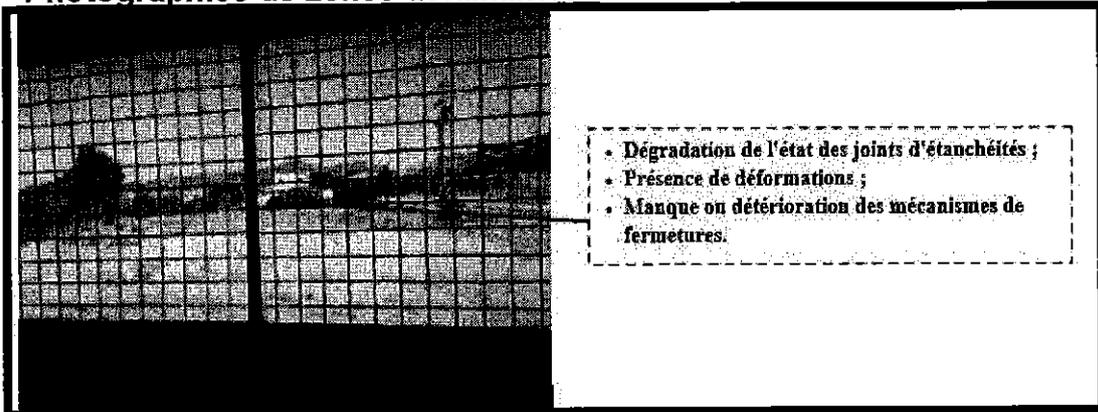
❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat des fenêtres**

- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Présence de déformations et coincement des vitres ;
- Manque ou détérioration des mécanismes de fermetures

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat des portes :**

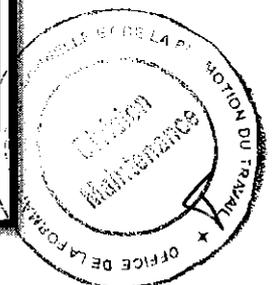
- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Détérioration du mécanisme de fermeture ;
- Manque du grillage métallique, levier et serrure de la porte d'accès à la caisse droite.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



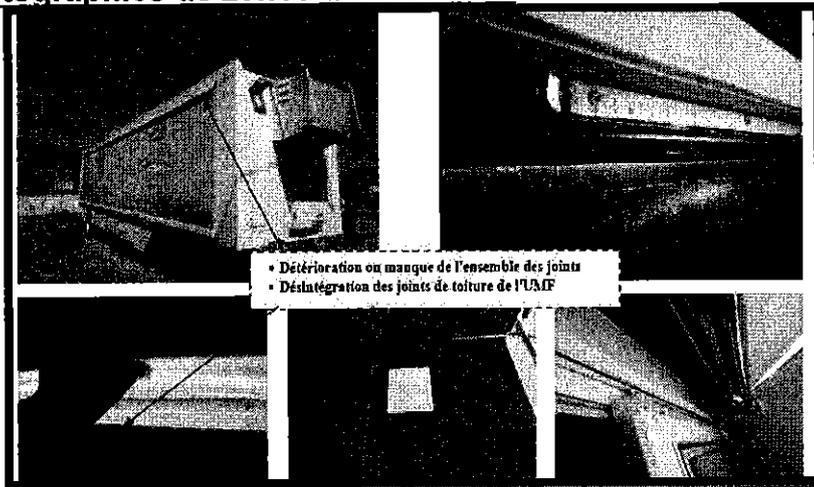
❖ **Etat des joints d'étanchéité :**

- Détérioration ou manque de l'ensemble des portions de joints ;



- Vieillessement de l'ensemble des joints de l'UMF.

❖ **Photographies de zones défailantes :**

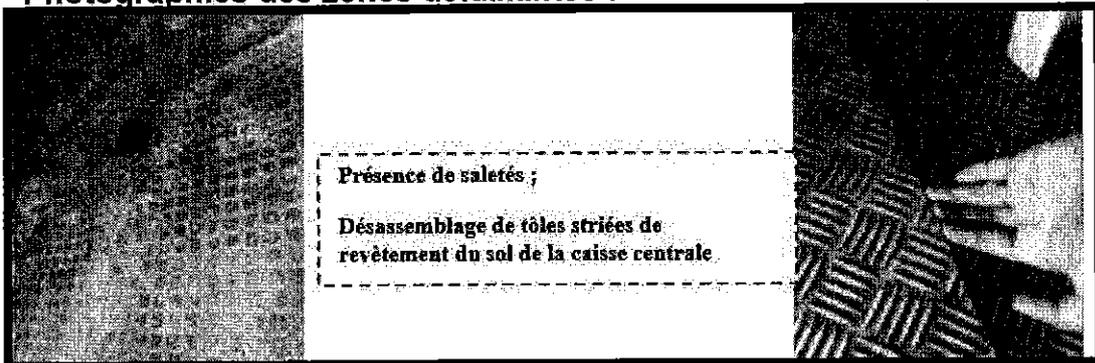


• Détérioration ou manque de l'ensemble des joints
• Désintégration des joints de toiture de l'UMF

❖ **Etat des revêtements du sol :**

- Présence de petites déchirures ;
- Présence de saletés ;
- Désassemblage de tôles striées de revêtement du sol de la caisse centrale

❖ **Photographies des zones défailantes :**

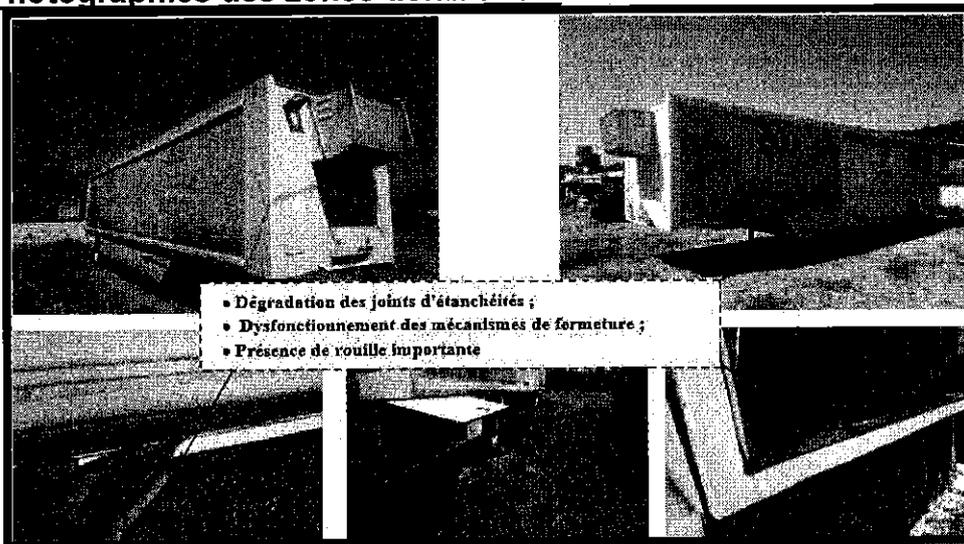


Présence de saletés ;
Désassemblage de tôles striées de revêtement du sol de la caisse centrale

❖ **Etat des Coffres, escalier et moyens d'accès :**

- Manque de graissage au niveau du système de guidage des escaliers
- Manœuvres difficiles à cause du blocage de l'escalier
- Dégradation des joints d'étanchéités ;
- Présence de déformations ;
- Dysfonctionnement ou manque des vérins à gaz de maintien des portes ouvertes ;
- Dysfonctionnement des mécanismes de fermeture ;
- Gonflement des portes des coffres.

❖ **Photographies des zones défailantes**

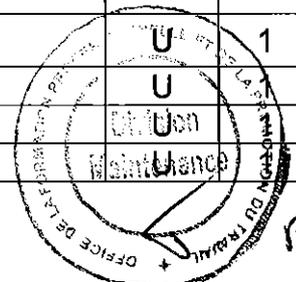


• Dégradation des joints d'étanchéités ;
• Dysfonctionnement des mécanismes de fermeture ;
• Présence de rouille importante



❖ **La liste des Travaux de l'Item 1 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item1 : travaux de remise en état de la carrosserie		
1. Travaux de remise en état de la structure:	U	1
1.1 Réparation des fissures existant au niveau des panneaux de l'UMF;	U	1
1.2 Redressage de l'ensemble des bordures d'extrémités déformées;	U	1
1.3 Application d'un joint de mastic silicone sur l'ensemble des bords d'assemblage de panneaux sandwich;	U	1
1.4 Redressage des éléments déformés de la structure de l'UMF y compris bordures d'extrémités des panneaux sandwich;	U	1
1.5 Réparation du revêtement de toit de la caisse centrale de la semi-remorque.	U	1
2. Travaux de remise en état de peinture intérieure et extérieure:	U	1
2.1 Traitement de l'ensemble des endroits corrodés y compris le châssis, ossatures et planchers des caisses, escalier; glissières et supports des différentes accessoires de la semi-remorque: martelage et brossage énergétique;	U	1
2.2 Application d'une couche d'antirouille sur l'ensemble des endroits traités;	U	1
2.3 Application de 3 couches de peinture époxy de finition, adaptées aux endroits d'applications, sur l'ensemble des parties de l'UMF.	U	1
3. Travaux de remise en état d'habillage intérieur et extérieur et signalétiques visuelles:	U	1
3.1 Remplacement de l'habillage intérieur et extérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT.	U	1
3.2 Remplacement de l'habillage et signalétiques visuelles extérieures de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT;	U	1
4. Travaux de remise en état de revêtement du sol:	U	1
4.1 Nettoyage technique de l'ensemble des revêtements de sol.	U	1
4.2 Réparation des déchirures et découlements des plaques striés;	U	1
5. Travaux de remise en état d'étanchéités:	U	1
5.1 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité de l'UMF selon le modèle existant y compris : ▪ Les joints entre caisse centrales et extensions ; ▪ Les joints des planchers.	U	1
6. Travaux de remise en état des fenêtres, portes et coffres :	U	1
6.1 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité des fenêtres et portes de l'UMF;	U	1
6.2 Remplacement de l'ensemble des charnières défectueuses ;	U	1
6.3 Remplacement des leviers de verrouillage, des fenêtres, fortement détériorés;	U	1
6.4 Remplacement du vitrage de fenêtre fissuré;	U	1
6.5 Redressage de déformations existantes au niveau de différentes portes et fenêtres ;	U	1
6.6 Remplacement des serrures de l'UMF;	U	5
6.7 Fourniture et pose d'une poignée de levier pour la porte d'accès à la caisse droite .	U	1
7. Travaux de remise en état des escaliers et moyens d'accès:	U	1
7.1 Entretien générale (redressage, graissage,...);	U	
7.2 Remplacement des bandes d'usure défectueuses.	U	
8. Travaux de remise en état des coffres de la semi-remorque:		



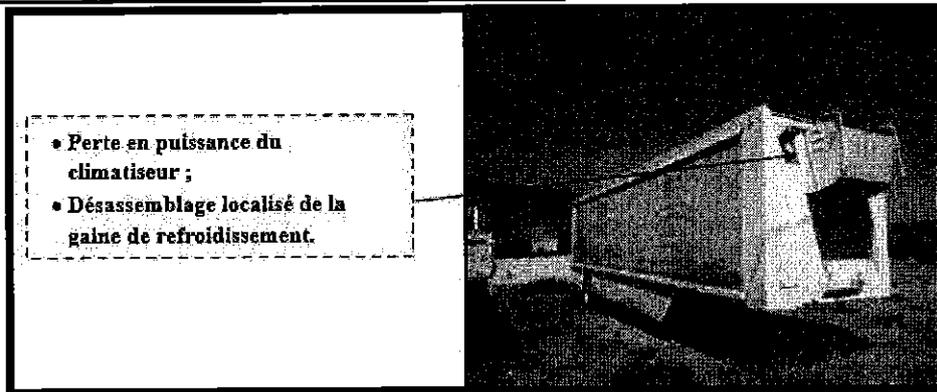
Nature des travaux	Unité	Qté
8.1 Redressage de déformations existantes au niveau des coffres;	U	1
8.2 Remplacement des serrures détériorés des coffres de l'UMF;	U	4
8.3 Réparation des mécanisme de fermetures des coffres de l'UMF;	U	1
8.4 Fourniture et pose de vérins à gaz de maintien des portes des coffres ouvertes de la semi-remorque au même modèle existant.	U	10

✚ **Item 2 : La réparation et la mise à niveau de la climatisation de l'UMF :**

❖ **Etat de la climatisation :**

- Désassemblage localisé de la gaine de refroidissement ;
- Perte en puissance du climatiseur ;

❖ **Photographies de zones défailiantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 2 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item2 : travaux de remise en état de la climatisation et chauffage de l'UMF		
1. Travaux de remise en état du climatiseur de l'UMF:	U	1
1.1 Réparation des fixations, capots et supports du climatiseur ; Remplacement du fluide frigorigène ; Réparation des fuites éventuelles du fluide frigorigène ; Dépoussiérage et nettoyage des unités du climatiseur ; Vérification du bon fonctionnement de l'humidificateur ; Réparation du mécanisme d'écoulement des eaux de condensation.	U	1

✚ **Item 3 : La réparation et la mise à niveau du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

❖ **Etat du mécanisme d'ouverture et fermeture:**

- Présence de rouille excessive
- Déterioration de plusieurs charnières ;
- Déterioration des mécanismes de fermeture des toits
- Déterioration des mécanismes d'ouverture des toits
- Présence fuites hydrauliques.
- Mauvaise évacuation d'eau de pluie ;
- Dispositifs de fixation de la bâche inadéquate à l'UMF.
- Présence de rouille.
- Déterioration de 6 charnières
- Présence fuites hydrauliques.
- Présence de rouille.
- Déterioration de 2 charnières
- Présence de rouille Articulation paumelles
- Store banne extérieur est Hors service



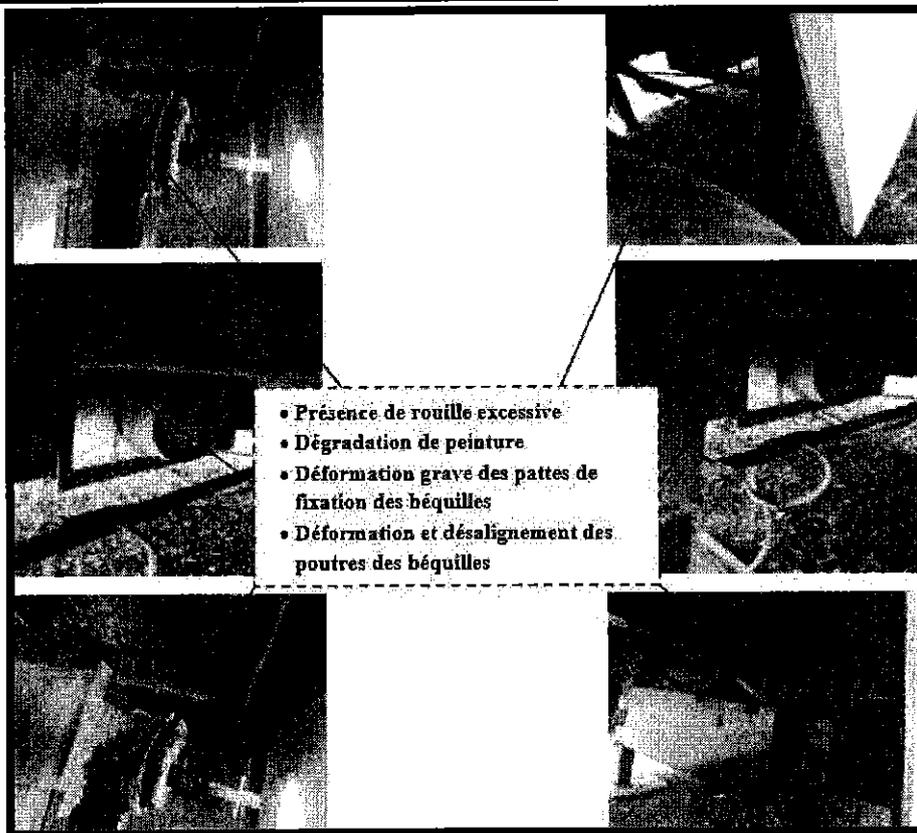
Nature des travaux	Unité	Qté
3.3 Remplacement des vis de fixation fortement corrodés	U	1
4. Travaux de remise en état du store banne extérieur:	U	1
4.1 Fourniture et pose d'un store banne extérieur au même modèle existant ou équivalent.	U	1

✦ **Item 4 : La réparation et la mise à niveau du système de Stabilisation de la remorque :**

❖ **Etat du système de stabilisation de la remorque :**

- Présence de rouille ;
- Dégradation de la protection de peinture ;
- Déformation grave des pattes de fixation des béquilles arrière
- Déformation et désalignement des poutres des béquilles
- Manque de boulons d'assemblage ;
- Dysfonctionnement des mécanismes d'extension de béquilles

• **Photographies de zones défailtantes :**



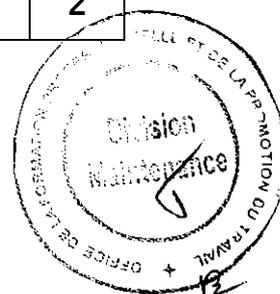
❖ **Liste des travaux de l'Item 4 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 4 : Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque		
1. Travaux de remise en état des béquilles de la remorque:	U	1
1.1 Remplacement des pattes du châssis de fixation des béquilles arrière selon les règles de l'art.	U	2
1.2 Fourniture et pose de deux kits complets de béquilles avant et arrière de la semi-remorque.	U	2

✦ **Item 5 : La réparation et la mise à niveau de l'installation électrique :**

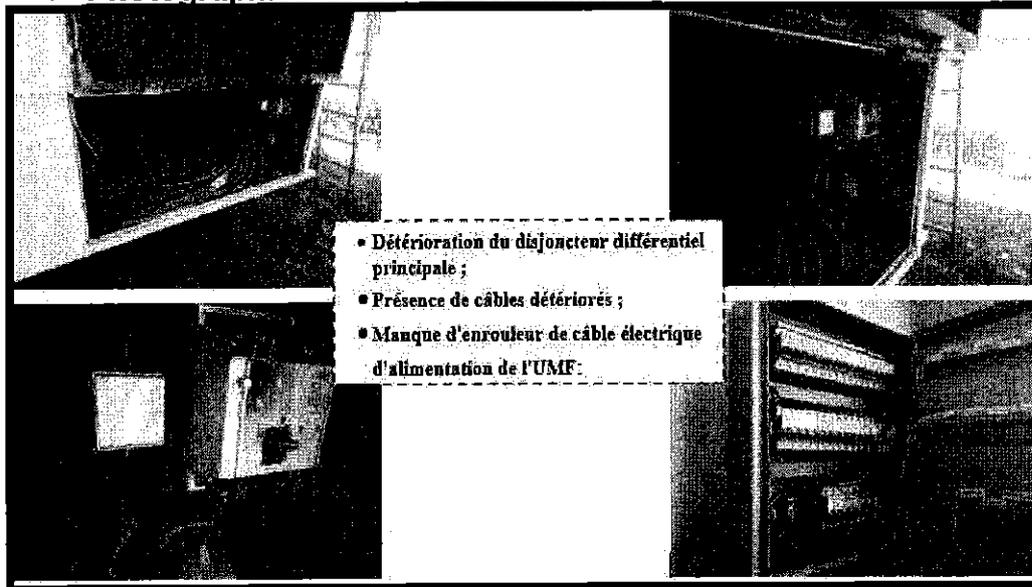
❖ **Etat de l'installation électrique :**

- Manque d'enrouleur de câble électrique d'alimentation de l'UMF ;
- Détérioration du disjoncteur différentiel principale ;
- Présence de câbles détériorés ;



- Mauvais aménagement des armoires électriques ;
- Manque du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés.
- Dysfonctionnement du bloc autonome de sécurité
- Déterioration ou dysfonctionnement de l'ensemble des luminaires, appliques et projecteur éclairage de l'UMF ;
- Déterioration de quelques faisceaux électriques.
- Dysfonctionnement des prises électriques (2 P + T - 220V).

❖ **Photographies de zones défailantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 5 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 5 : travaux de remise en état de l'installation électrique		
1. Travaux de remise en état du réseau 380V- 220V AC:	U	1
1.1 Fourniture et pose d'un disjoncteur différencie 300mA, 30-60A , 440V - 50Hz de marque LEGRAND ou équivalent;	U	1
1.2 Fourniture d'un dispositif d'ancrage pour branchements des câbles électriques aériens (Ce dispositif doit être en matière isolante à haute tenue mécanique et climatique);	U	1
1.3 Rénovation des armoires électriques;	U	1
1.4 Remplacement des câbles déteriorés de types souple H07-RNF/CTMB-N;	U	1
1.5 Remplacement des goulottes et chemins de câbles fortement déteriorés	U	1
1.6 Fourniture et pose d'un kit de mise à la terre	U	1
2. Travaux de remise en état de l'éclairage de l'UMF:	U	1
2.1 Fourniture, pose d'un bloc autonome de sécurité de 8W d'une autonomie d'au moins une heure de marque LEGRANT ou équivalent;	U	1
2.2 Fourniture et pose des lampes de 58W NEON de marque Philips;	U	16
2.3 Fourniture et pose d'un projecteur pour éclairage extérieur 24V;	U	1
2.4 Remplacement des faisceaux électriques déteriorés le cas échéant.	U	1

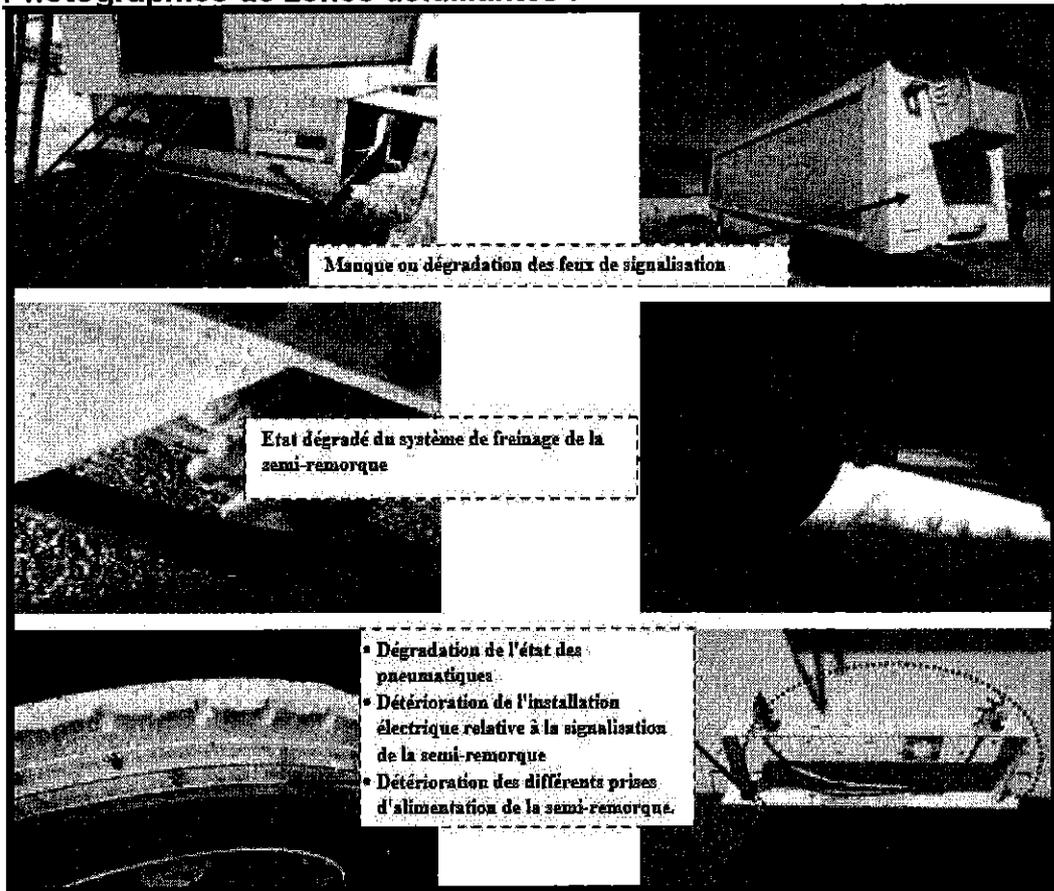
❖ **Item 6 : La réparation et la mise à niveau de la mécanique de la remorque :**

❖ **Etat de la mécanique de la remorque :**

- Présence de rouille au niveau du châssis
- Vieillessement de peinture
- Distorsion des supports des béquilles arrière
- Essieux de la remorque nécessite une révision.
- Dégradation et vieillissement des pneumatiques avec présence de déchirures ;

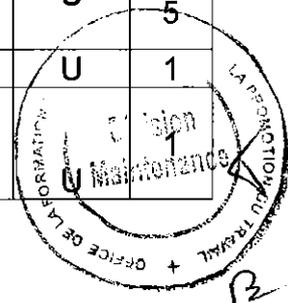
- Présence de microfissures au niveau des pneus.
- Présence des fuites d'air au niveau du circuit pneumatique
- Manque de certaines conduites pneumatiques
- Dégradation des accessoires pneumatique
- Détérioration de prises d'air de la semi-remorque
- Manque d'entretien régulier
- Détérioration de l'installation électrique relative à la signalisation de la semi-remorque ;
- Manque ou dégradation des feux de signalisation et prises de courant.

❖ Photographies de zones défailtantes :



❖ Liste des travaux de l'Item 6 :

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 6 : travaux de remise en état de la mécanique de la remorque		
1. Travaux de remise en état du mécanisme de freinage de l'UMF:	U	1
1.1 Entretien et révision du kit de freinage existant;	U	1
1.2 Remplacement des éléments défectueux le cas échéant;		
1.3 Remplacement de prise d'air ISO 7638;		
1.4 Remplacement de 2 têtes d'accouplement pneumatique rouge et jaune.		
2. Travaux de remise en état des essieux de l'UMF:	U	1
2.1 Entretien et révision général de la suspension de la remorque	U	1
3. Travaux de remise en état des pneumatiques de l'UMF:	U	1
3.1 Fourniture et pose de pneumatiques (315/80 R 22.5) Bridgestone ou équivalent.	U	5
4. Travaux de remise en état des feux de signalisation de l'UMF:	U	1
4.1 Fourniture, pose et installation d'un kit complet de feux de signalisation (2 feux arrière multifonctions magnétiques avec grilles métalliques, 2 Eclaireurs de plaque, 8 feux de position latéraux, 8 feux		



B

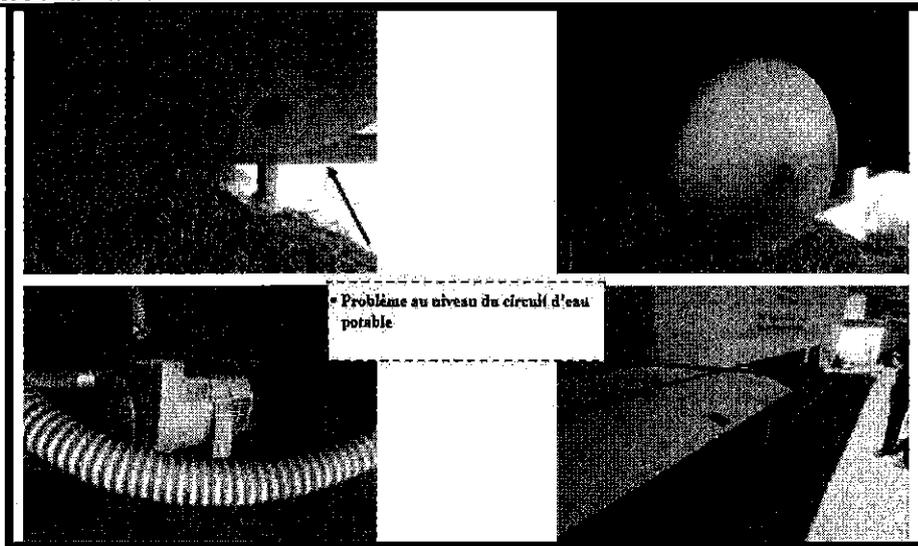
Nature des travaux	Unité	Qté
d'encombrement avant et arrière) adapté à la semi-remorque,		
4.2 Fourniture, pose et installation de 3 prise ISO 24S, ISO 24N et ISO 12098	U	3
4.3 Fourniture, pose de 2 Triangles catadioptrés	U	2
4.4 Fourniture et pose d'un jeu de 2 plaques Réfléchissantes : (Dimensions min. 565 x 196 mm)	U	1
5. Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie:	U	1
5.1 Mise à niveau des extincteurs (changement des accessoires défectueux et remplissage).	U	1

❖ **Item 7 : Travaux de mise à niveau du local du formateur de l'UMF N°08 :**

❖ **Etat du Local Formateur :**

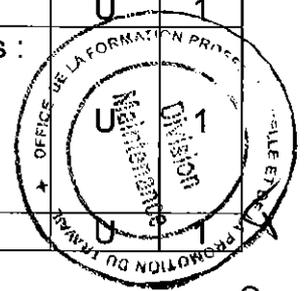
- Dégradation du circuit d'eau potable ;
- Présence de perforations et rouilles excessive au niveau du réservoir d'eau potable ;
- Manque du bouchon de remplissage du réservoir d'eau ;
- Manque d'entretien de la pompe à eau.
- Manque du réfrigérateur mini baret la table de cuisson ;
- Manque d'évier et accessoire d'évacuation d'eau usé.
- Dégradation de la menuiserie de bois
- Dégradation de l'état de matelas et oreillers ;
- Dégradation de la peinture des lits.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 7 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 7 : travaux de remise en état du local formateur		
1. Travaux de remise en état des équipements sanitaire:	U	1
1.1 Remplacement du réservoir d'eau douce en modèle en acier inoxydable équivalant au modèle existant (diamètre 500mm et longueur de 1100mm);	U	1
1.2 Remettre en état l'installation de l'eau douce;	U	1
1.3 Remplacement du mécanisme de pompage manuel d'eau de la cuisine.	U	1
2. Travaux de remise en état en état de la cuisine	U	1
2.1 Fourniture d'une table de cuisine au même modèle de l'UMF07, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Robinet d'eau potable ; ▪ L'évier ; ▪ 2 Plaques chauffantes 1000W - 220V monophasé ; ▪ Réfrigérateur 100W. 		
3. Travaux de remise en état de des lits:		



R2

Nature des travaux	Unité	Qté
3.1 Remise à niveau des lits;	U	1
3.2 Fournitures d'un matelas avec 2 oreillers;	U	1

✚ **Item 8 : Travaux du tractage ou de remorquage de l'UMF N°08 :**

- L'UMF nécessite des travaux de préparation pour le tractage ou de remorquage vers le lieu de réparation.
- Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers le lieu d'affectation par l'OFPPT

❖ **Liste des travaux de l'Item 8 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 7 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 08		
2. Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 08	U	1
2.1 La préparation de l'UMF pour son transfert de son lieu actuel vers le lieu de réparation	U	1
2.2 Le tractage ou le remorquage de l'UMF vers l'atelier de réparation	U	1
2.3 Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers l'endroit désigné par l'OFPPT	U	1

✚ **Item 9 : Travaux d'amélioration de l'UMF N°08 :**

❖ **Détecteur d'incendie**

L'UMF examinée dans le présent rapport présente plusieurs facteurs de risques d'incendie, à savoir : Nature de formation (Menuiserie métallique, soudage,);

- Présence de d'appareils de chauffage ;
- Présence de plaques chauffantes ;
- Présence de substances inflammables (bois, plastique,);
- Vieillessement des installations électriques ;

D'où la nécessité d'installation d'un dispositif d'avertissement sonore permettant la lutte contre le risque d'incendie.

❖ **Alarme anti-intrusion**

Vu les conditions et la nature des endroits où elle est installée (risque de vol), l'UMF est doit être équipée d'une alarme anti-intrusion

❖ **Couvre Pneu**

Les pneumatiques de l'unité mobile de formation sont laissés au soleil et à d'autres dangers environnementaux (soleil, pluie, saleté, rouille, ...) ce qui cause leur détérioration beaucoup plus rapidement. Ainsi, il est recommandé d'améliorer la durabilité des pneumatiques par la mise en place de couvre pneus.

❖ **Liste des travaux de l'Item 9 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 9 : Travaux des améliorations de l'UMF N°8		
1. Fourniture et pose d'une centrale de détection incendie conventionnelles non adressables, 8 zones de détection.	U	1
1. Fourniture et pose d'un Kit Alarme anti-intrusion : Kit Alarme sans Fil Système d'Alarme de Sécurité GSM 1 x Centrale sans fil 3 x Détecteur infrarouge 6 x Détecteur magnétique de porte, coffres et fenêtres 3 x Télécommande 1 x Sirène filaire	U	1
2. Fourniture et pose de couvre pneu Housse protection pneu : Facile à utiliser et nettoyer ; Revêtement en aluminium Dimensions		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

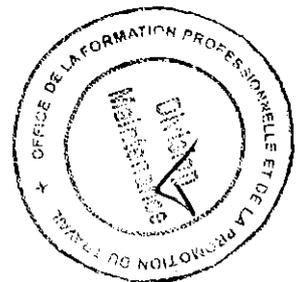
Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation
 LOT N° 3 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 08

Item N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Travaux de remise en état de la carrosserie	U	1		
2	Travaux de remise en état du climatiseur de l'UMF	U	1		
3	Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits	U	1		
4	Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque	U	1		
5	Travaux de remise en état de l'installation électrique	U	1		
6	Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque	U	1		
7	Travaux de remise en état du local du formateur				
8	Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 8	U	1		
9	Travaux des améliorations de l'UMF N°8	U	1		
			Total H.T.		
			TVA (20%)		
			Total T.T.C		

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.

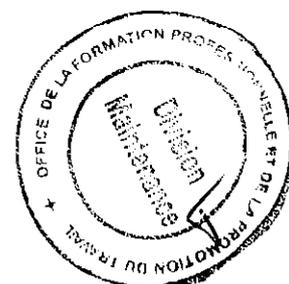


CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

(C. P. T.)

Lot N° 04 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité

Mobile de Formation N°13



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : LES IMMOBILISATIONS CONCERNES ET SITE D'IMPLANTATION

Depuis, 1977 l'OFPPT a adopté le projet de la formation itinérante par espace mobile. Ce mode de formation constitue un des piliers de la formation professionnelle au Maroc car il offre une formation au profit des jeunes des communes rurales lointaines.

Aussi, les orientations royales s'articulent sur la nécessité de recueillir des besoins de la formation itinérante auprès des communes rurales. Leur exploitation doit être permanente reflétant la réactivité de dispositif de l'OFPPT et son adaptabilité pour une meilleure inclusion de ces communes dans le paysage socio-économique du Maroc.

Actuellement, la plupart des UMF présentent des dysfonctionnements à cause de l'usure de l'absence d'une gestion de la maintenance efficace en termes de la maintenance préventive et curative.

Le présent CPT a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des prestations de réparation et de mise à niveau de l'Unité mobile de Formation N°13.

❖ **Présentation de l'Unité Mobile de Formation N° 13 :**

Emplacement : CR Bni Drar - Oujda

Secteur : Construction Métallique

Descriptif de l'UMF N°13 :

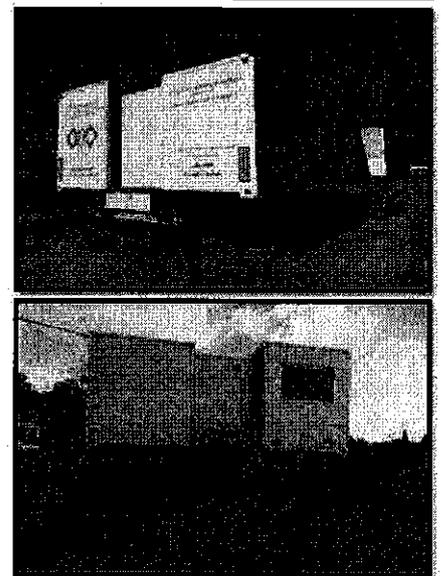
- Type UMF N°07: Mono double extension latérale à commande hydraulique /13 ml
- Unité extensible installée sur une semi-remorque, dimensions 13,5 x 8 mètres
- L'extension est faite sur tout le côté gauche et tout le côté droite ;
- L'extension est réalisée au moyen de vérins à commande hydraulique des planchers et des caisses droites et gauches
- La remorque est posée sur les béquilles et des vérins stabilisateurs à commande hydraulique
- La caisse est posée sur des vérins à commande hydraulique ;
- Les commandes sont hydrauliques.

Valeur d'achat N° 13 : 2.944 171 MAD

Age UMF N° 13 : 20 ans

Etat d'UMF N°13 : Opérationnelle

PHOTO UMF N°13



ARTICLE 2 : ETENDUE DES PRESTATIONS

L'objectif des prestations est la réparation et la mise à niveau de l'Unité Mobile de Formation N° 13 afin de permettre :

- D'atteindre les objectifs en termes de formation par Unité mobile au niveau des communes et des zones rurales.
- D'assurer un climat convivial pour le déroulement des formations.
- D'assurer la sécurité des personnes et du matériel que soit durant le déroulement de la formation ou lors de déplacement de l'Unité mobile.

D'une manière générale, les prestations comprennent :

1. La prise en charge de l'Unité mobile de formation par le titulaire du marché
2. Un diagnostic technique détaillé de l'Unité mobile de formation
3. La préparation de l'unité mobile de formation pour la tracter à l'atelier du travail
4. Le tractage ou le remorquage de l'Unité Mobile de formation à l'atelier de réparation
5. La réparation et la mise à niveau de l'unité mobile en respectant les exigences du présent cahier des charges et conformément à la norme en vigueur.
6. La réalisation de la visite technique de la remorque de l'Unité Mobile de Formation.



7. Le tractage de l'Unité mobile de formation après réparation à l'endroit désignée par les entités responsables de l'OFPPT.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché de mettre à la disposition de l'OFPPT les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

Le titulaire s'engage en coordination avec la Division Maintenance « DM » à gérer les relations avec les différentes entités de l'OFPPT en ce qui concerne la réalisation des interventions.

Il doit également mettre à la disposition de l'OFPPT tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions.

Fourniture des moyens de communications :

Le titulaire met en place les moyens de communication nécessaires (équipements portatifs, téléphone portable... ;) pour permettre à chaque intervenant du titulaire sur site, d'être joignable à tout moment par le personnel de l'OFPPT.

Interlocuteur du titulaire :

Le titulaire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Réunion de travail :

- Une réunion sera tenue avant le démarrage du marché entre le titulaire et les représentants de l'OFPPT pour étudier les différentes clauses du marché et mettre en place une démarche et planning d'exécution de la prestation.
- Le titulaire et le représentant de l'OFPPT se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates seront arrêtés en commun accord entre les deux parties.
- Des réunions avec le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique, seront tenues selon l'état d'avancement du projet avec le titulaire.
- Le titulaire est tenu d'affecter à l'exécution des prestations au minimum les moyens en personnes et en matériels qu'il a proposés dans son offre. Il ne peut en apporter aucune modification sans l'accord préalable de l'OFPPT.
- L'équipe permanente du projet, devra comprendre au moins les profils proposés dans l'offre technique.
- L'OFPPT pourra refuser le chef de projet ou les membres de l'équipe par simple notification au titulaire en indiquant les raisons de cette récusation. Le titulaire remplacera immédiatement les personnes récusées par d'autres dont les CV sont équivalents et après avoir obtenu au préalable l'accord de l'OFPPT. Il en est de même en cas d'indisponibilité de ces intervenants.

N.B : Le titulaire exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie selon les techniques modernes et pratiques acceptés et utilisées par les normes professionnelles en vigueur. L'OFPPT pourra remettre en cause la qualité des prestations effectuées par le titulaire par simple notification. Le titulaire devra y remédier dans les meilleurs délais, sans remettre en cause le calendrier prévu pour l'exécution de ce projet.

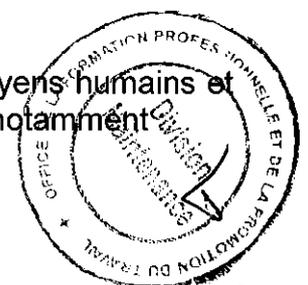
ARTICLE 4 : MOYENS D'EXECUTION

Le titulaire est tenu de mettre, pour l'exécution des prestations, tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer une très bonne qualité de sa prestation, notamment

Moyens humains : effectifs dotés des qualifications adéquates ;

Moyens matériels : outillage qualifié et requis, pièces de rechange de qualité

Moyens de transport et de déplacement ;



Le titulaire ne pourra jamais, à cet effet, se prévaloir de manque d'effectif et de matériel pour justifier une prestation autre que celle souhaitée par l'OFPPT.

ARTICLE 5 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATION

Les renseignements techniques et les indications données dans le dossier de consultation n'ont qu'un caractère indicatif dont l'appréciation est laissée au titulaire qui a la liberté de les contrôler par toutes enquêtes et mesures voulues.

D'une manière générale, le titulaire ne peut élever aucune réclamation, ni ne demander aucune indemnité au cas où il estimait que, du fait des renseignements donnés dans les documents contractuels, il aurait subi une perte ou des dépenses imprévus par suite de mésestimation des risques ou toutes sujétions.

Le titulaire est réputé avoir étudié toutes les conditions d'exécution du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les travaux peuvent être exécutés conformément à ces conditions.

ARTICLE 6 : PRESTATIONS

Lot N°4 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité de Formation N° 13 :

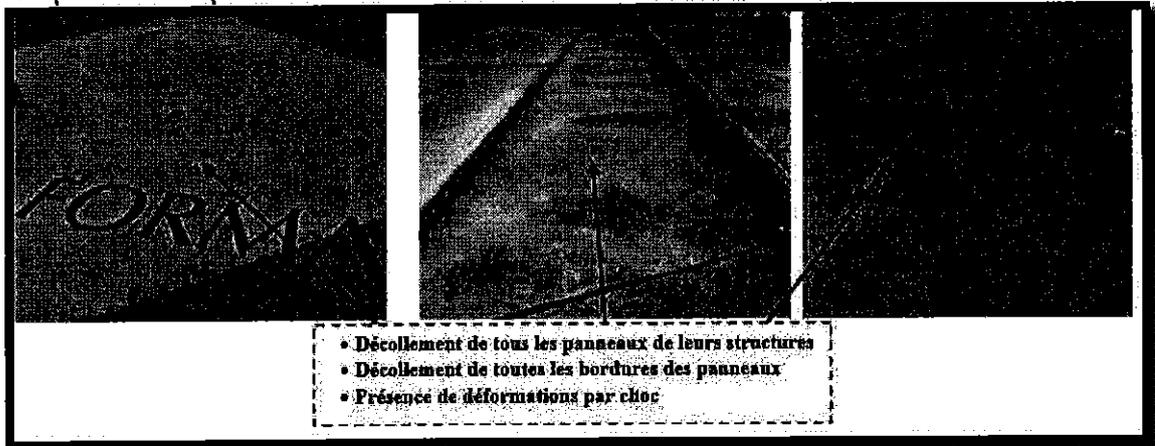
Item 1 : La réparation et la mise à niveau de la carrosserie

❖ Etat de la structure :

- Décollement de certains panneaux de leurs structures ;
- Décollement des bordures d'extrémités.
- Présence de microfissure ;
- Présence de jeux et manque de bordure au niveau des trappes d'extrémités du plancher principale

❖ Photographies de zones endommagées

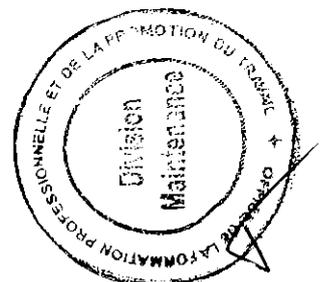
Les photos ci-après illustrent les différentes anomalies constatées :

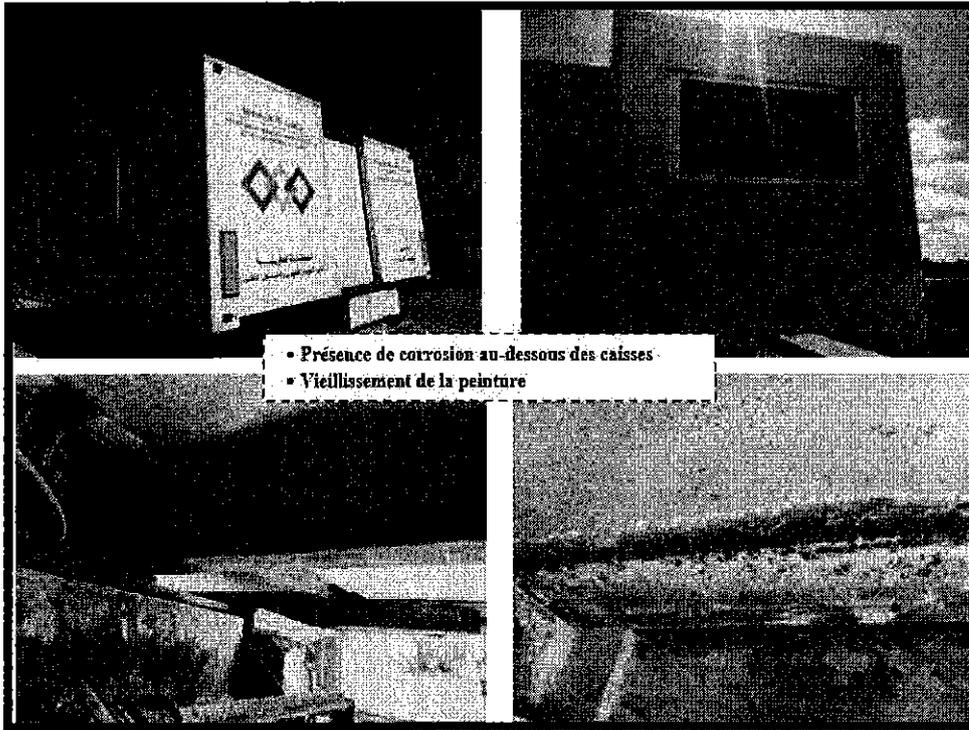


❖ Etat de la peinture :

- Présence de corrosion au niveau des parties inférieures de l'UMF ;
- Vieillesse de la peinture de l'ensemble des panneaux de l'UMF.

❖ Photographies de zones défaillantes :

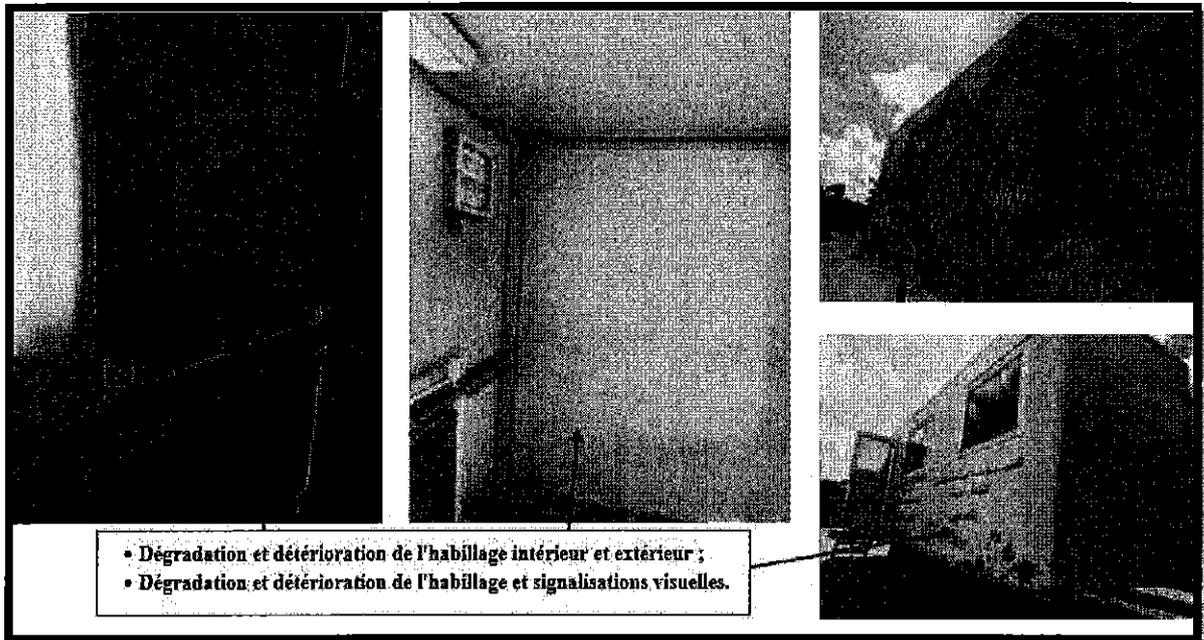




❖ **Etat de l'habillage et signalétiques visuelles :**

- Dégradation et détérioration de l'habillage intérieur et extérieur.
- Dégradation et détérioration de l'habillage et signalisations visuelles.
- Habillage actuelle illustre l'ancien logo de l'OFPPT d'où la nécessité de refaire l'habillage selon un modèle validé par l'OFPPT.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**

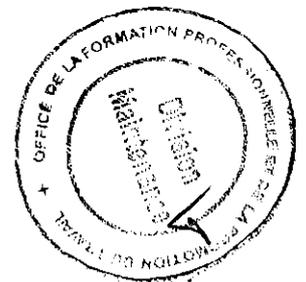


❖ **Etat des fenêtres**

- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Détérioration des leviers de verrouillage ;
- Dysfonctionnement de store.

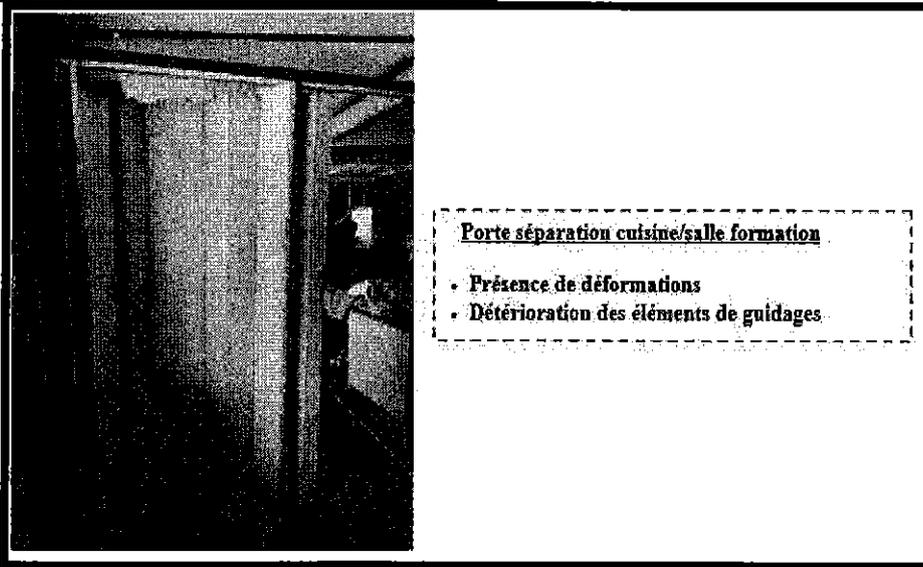
❖ **Etat des portes :**

- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Présence de déformations des portes.
- Détérioration des éléments de guidages.



- Présence de déformation.

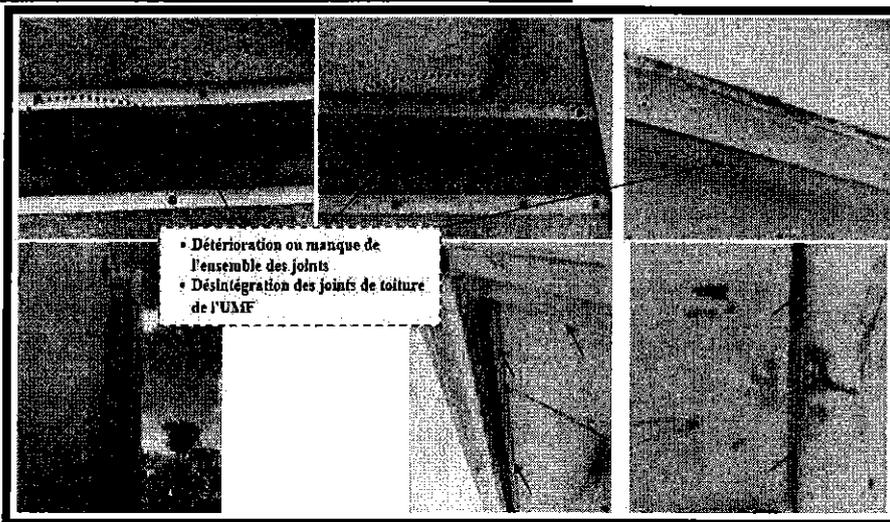
❖ **Photographies de zones défaillantes :**



❖ **Etat des joints d'étanchéité :**

- Détérioration ou manque de l'ensemble des joints ;
- Vieillesse des joints de toiture de l'UMF.

❖ **Photographies de zones défaillantes :**



❖ **Etat des revêtements du sol :**

- Manque de portions du revêtement du sol ;
- Déchirure du revêtement du sol ;
- Décollement du revêtement du sol ;
- Présence de saletés ;

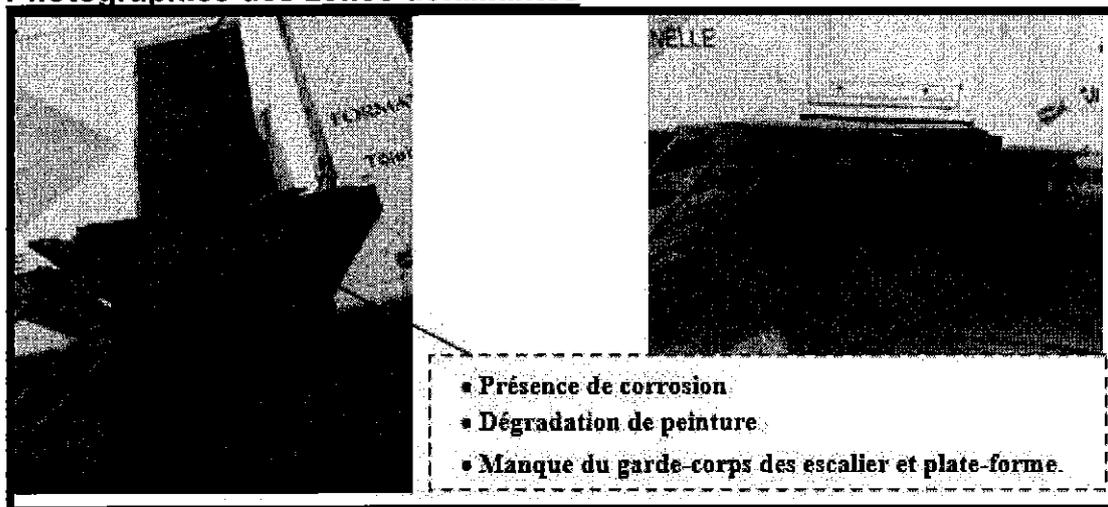
❖ **Photographies des zones défaillantes :**



B2

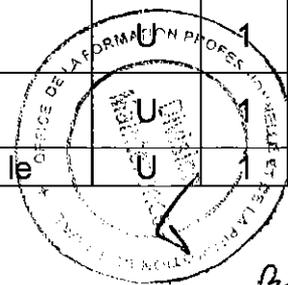
- Présence de déformation au niveau des échelles
- Manque de quelques garde-corps des escaliers d'accès aux caisses centraux ;
- Présence de déformations au niveau des gardes corps des escaliers d'accès au caisses centraux.
- Manque de graissage au niveau du système de guidage des escaliers
- Manœuvres difficiles à cause du blocage de l'escalier
- Détérioration d'ensemble des articulations (charnières) des planchers ;
- Présence de piqûres de corrosion au niveau des tiges des vérins hydrauliques ;
- Présence de fuites hydrauliques ;
- Usure, détérioration ou manque de bandes d'usure du mécanisme d'ouverture et fermeture des caisses.

❖ **Photographies des zones défailtantes**



❖ **La liste des Travaux de l'Item 1 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 1 travaux de remise en état de la carrosserie		
1. Travaux de remise en état de la structure	U	1
1.1 Réparation des découlements des panneaux sandwich de l'UMF;	U	1
1.2 Réparation des bordures d'extrémités, des panneaux sandwich;	U	1
1.3 Application d'un joint de mastic silicone sur l'ensemble des bords d'assemblage de panneaux sandwich;	U	1
1.4 Redressage des parties déformées de la structure de la semi-remorque;	U	1
1.5 Remplacement des charnières et mécanisme détériorés de l'ensemble des coffres de l'UMF.	U	1
2. Travaux de remise en état de peinture intérieure et extérieure	U	1
2.1 Traitement de l'ensemble des endroits corrodés y compris le châssis, ossatures et planchers des caisses, escalier; glissières et supports des différentes accessoires de la semi-remorque: martelage et brossage énergétique;	U	1
2.3 Application d'une couche d'antirouille sur l'ensemble des endroits traités;	U	1
2.4 Application de 3 couches de peinture époxy de finition, adaptées aux endroits d'applications, sur l'ensemble des parties de l'UMF.	U	1
3. Travaux de remise en état d'habillage intérieur et extérieur et signalétiques visuelles:	U	1
3.1 Remplacement de l'habillage intérieur et extérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT.	U	1
3.2 Remplacement de signalétiques visuelles extérieures de l'UMF selon le	U	1



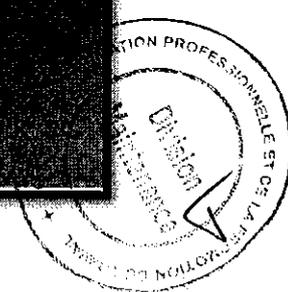
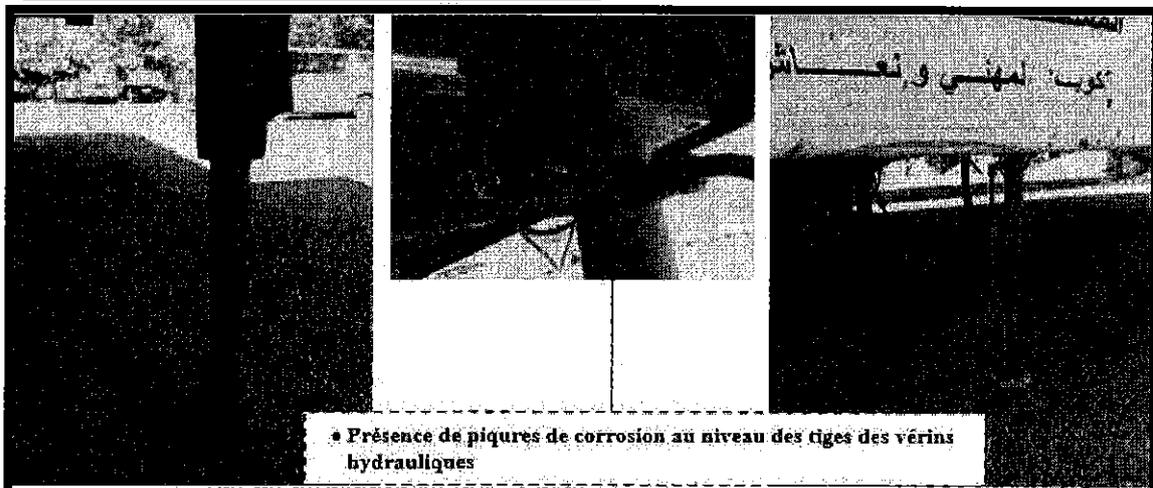
modèle validé par l'OFPPT;		
4. Travaux de remise en état de revêtement du sol	U	1
4.1 Nettoyage technique de l'ensemble des revêtements de sol.	U	1
4.2 Réparation des déchirures et brûlures;		
5. Travaux de remise en état d'étanchéités	U	1
5.1 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité de l'UMF selon le modèle existant y compris :	U	1
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les joints entre caisse centrales et planchers (26000*80mm minimum); ▪ Les joints entre caisse centrale et caisse droite et gauche 56m par type minimum 		
6. Travaux de remise en état des fenêtres et portes	U	1
6.1 Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité des fenêtres et portes de l'UMF;	U	1
6.2 Remplacement de l'ensemble des charnières défectueuses ;	U	1
6.3 Remplacement des leviers de verrouillage, des fenêtres, fortement détériorés;	U	1
6.4 Remplacement de l'ensemble des serrures de l'UMF;	U	5
6.5 Réparation des portes de séparation de la salle formateur.	U	1
7. Travaux de remise en état des escaliers et moyens d'accès:	U	1
7.1 Entretien générale (redressage, graissage,...);	U	1
7.2 Remplacement des bandes d'usure défectueuses;	U	1
7.3 Fourniture et pose des gardes corps de l'escalier et plate-forme.	U	1

❖ **Item 2 : La réparation et la mise à niveau du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

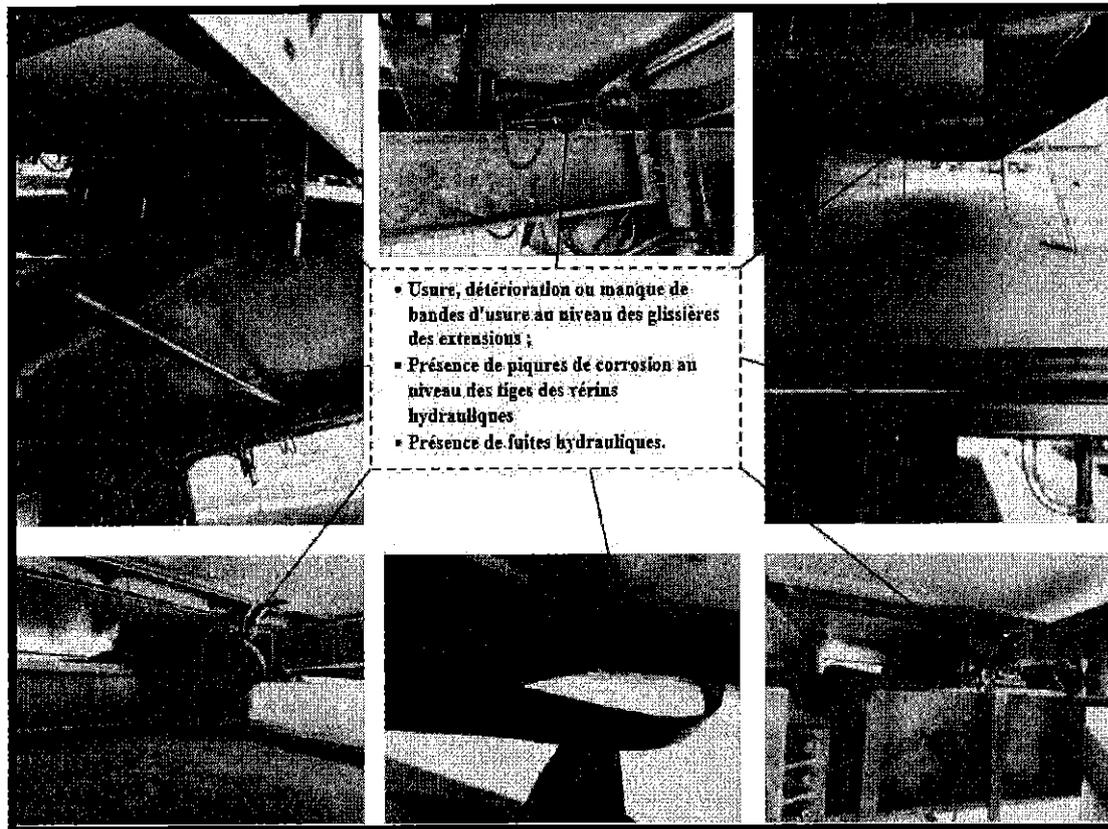
❖ **Etat du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

- Déterioration d'ensemble des articulations (charnières) des planchers ;
- Présence de piqûres de corrosion au niveau des tiges des vérins hydrauliques
- Présence de fuites hydrauliques ;
- Usure, détérioration ou manque de bandes d'usure du mécanisme d'ouverture et fermeture des caisses.
- Présence de piqûres de corrosion au niveau des s des vérins hydrauliques et corrosion généralisée des corps des vérins
- Présence de fuites hydrauliques
- Manque de boulonnes d'assemblage.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**

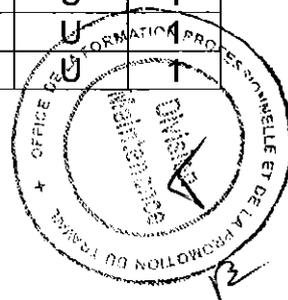


B



Liste des travaux de l'Item 2 :

Nature des travaux	Unité	Qté
ITEM 2 : travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des caisses		
1. Travaux de remise en état des vérins hydrauliques:	U	1
1.1 Changement du nécessaire des 6 vérins hydrauliques des caisses;	U	1
1.2 Remplacement des flexibles hydrauliques	U	1
1.3 Réparations des fuites d'huile.	U	1
2. Travaux de remise en état des glissières et chemins de roulement:	U	1
2.1 Nettoyage et graissage des glissières;	U	1
2.2 Réparation des bandes d'usure de la toiture;	U	1
2.3 Réparation des bandes d'usure latérale située à l'intérieur des extensions;	U	1
2.4 Remplacement des bandes d'usure détériorée situées au niveau des glissières de la base des extensions.	U	1
3. Travaux de remise en état des articulations du mécanisme d'ouverture et fermeture du toit	U	1
3.1 Remplacement des articulations (charnières) détériorés, des planchers de l'UMF;	U	1
3.2 Graissage et lubrification de l'ensemble des articulations de l'UMF;	U	1
3.3 Remplacement des vis de fixation fortement corrodés	U	1
4. Travaux de remise en état des vérins hydrauliques	U	1
4.1 Réparation des déformations et resserrage des liaisons des vérins avec la structure des caisses;	U	1
4.2 Changement du nécessaire des vérins hydrauliques au nombre de 4;	U	1
4.3 Remplacement des flexibles hydrauliques	U	1
4.4 Réparations des fuites d'huile.	U	1

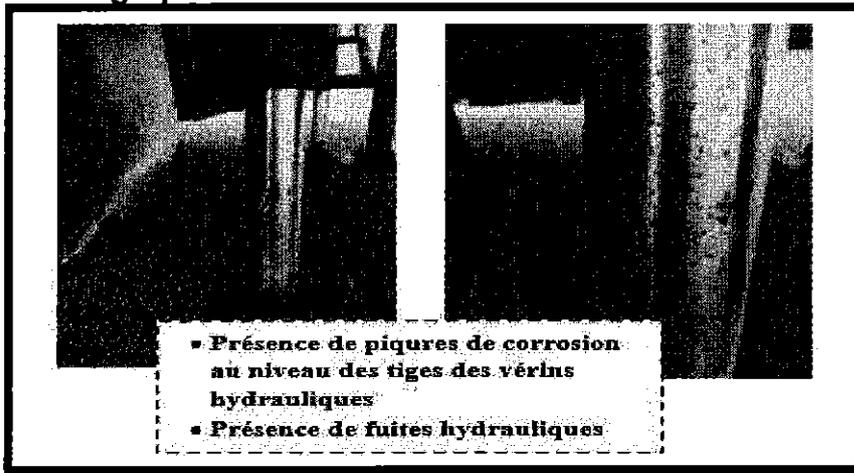


✚ **Item 3 : La réparation et la mise à niveau du système de Stabilisation de la remorque :**

❖ **Etat système de Stabilisation de la remorque :**

- Présence de rouille ;
- Dégradation de la protection de peinture ;
- Déformation des béquilles ;
- Manque de boulons d'assemblage.
- Présence de piqûres de corrosion au niveau des tiges des vérins hydrauliques et corrosion généralisée des corps des vérins ;
- Présence de fuites hydrauliques.
- Présence de fuites hydrauliques.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 3 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 3 : travaux de remise en état des mécanismes de la poses au sol		
1. Travaux de remise en état des vérins hydrauliques	U	1
1.1 Réparation des déformations et resserrage des liaisons des vérins avec la structure des caisses;	U	1
1.2 Changement du nécessaire des vérins hydrauliques au nombre de 4;	U	1
1.3 Remplacement des flexibles hydrauliques	U	1
1.4 Réparations des fuites d'huile.	U	1

✚ **Item 4 : La réparation et la mise à niveau de l'installation électrique :**

❖ **Etat de l'installation électrique :**

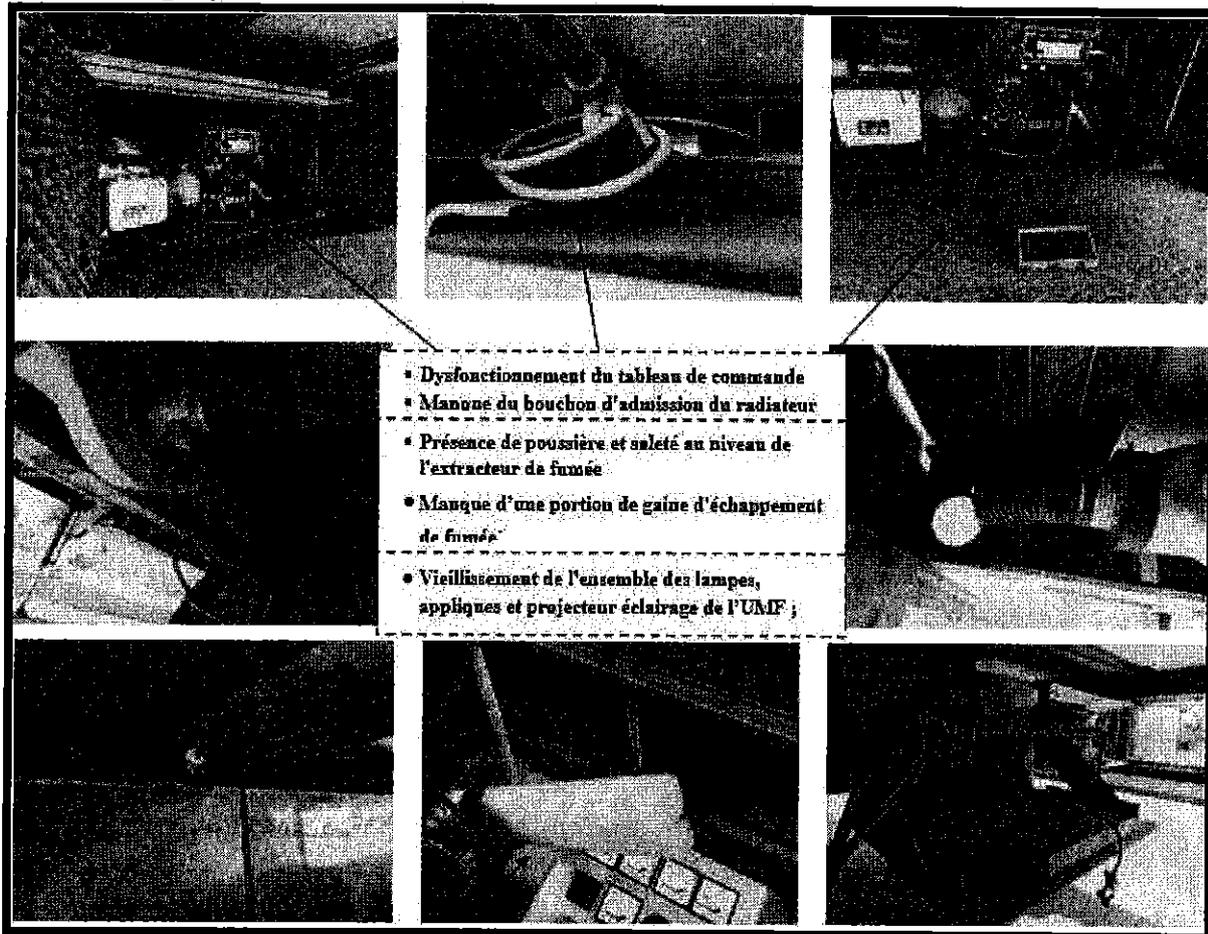
- Dysfonctionnement du tableau de commande du groupe électrogène
- Présence de poussière et saleté au niveau de l'extracteur de fumée du groupe électrogène
- Manque d'une portion de gaine d'échappement de fumée du groupe électrogène
- Vieillesse de l'huile, eau de refroidissement, huile, cartouche du filtre à huile, filtre à air et à carburant du groupe électrogène
- Présence de trace d'huile, carburant et de saleté sur le groupe électrogène
- Détérioration des tuyaux à carburant du groupe électrogène
- Vieillesse de la courroie du ventilateur du groupe électrogène
- Détérioration des câbles électriques et connexion du groupe électrogène



12

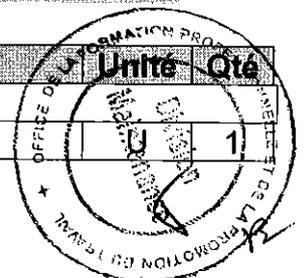
- Présence de câbles détériorés ;
- Manque du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés ;
- Détérioration de charnières, jointes d'étanchéités et mécanismes de fermetures du coffre électriques, coffre automate et coffre à rangement.
- Manque des 3 batteries 12V de la semi-remorque (1 batterie de démarrage du groupe électrogène et 2 batteries auxiliaires) ;
- Détérioration du système de condamnation des batteries ;
- Présence de câbles et faisceaux électriques détériorés
- Dysfonctionnement du bloc autonome de sécurité
- Vieillessement de l'ensemble des lampes, appliques et projecteur éclairage de l'UMF ;
- Détérioration du projecteur d'éclairage extérieur ;
- Détérioration de quelques faisceaux électriques.
- Défaillance de la commande d'ouverture et fermeture des extensions ;
- Défaillance des fins de cours au nombre de 5 ;
- Vieillessement de la pile de l'automate programmable ;
- Défaillance de la télécommande de l'UMF ;

❖ **Photographies de zones défectueuses :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 4 :**

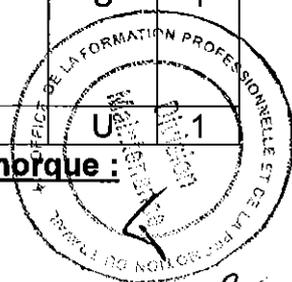
Nature des travaux	
Item 4 : travaux de remise en état de l'installation électrique	
1. Travaux de remise en état du groupe électrogène	



Nature des travaux	Unité	Qté
1.1 Réparation du tableau de commande du groupe électrogène y compris le voltmètre, ampèremètre, fréquencemètre, compteur d'heure et témoin de niveau du réservoir de carburant;	U	1
1.2 Entretien et nettoyage de l'extracteur de fumée;	U	1
1.3 Fourniture et pose d'une portion de gaine d'échappement de fumée manquante;	U	1
1.4 Changement de l'huile et eau de refroidissement	U	1
1.5 Changement de l'huile et la cartouche du filtre à huile	U	1
1.6 Changement du filtre à air et à carburant	U	1
1.7 Nettoyer toute trace d'huile, de carburant ou de saleté	U	1
1.8 Remplacement des tuyaux à carburant et l'ensemble des anneaux des brides de serrage	U	1
1.9 Remplacement de la courroie du ventilateur	U	1
1.10 Entretien des câbles électriques et connexion	U	1
2. Travaux de remise en état du réseau 380V- 220V AC	U	1
2.1 Fourniture d'un dispositif d'ancrage pour branchements des câbles électriques aériens (Ce dispositif doit être en matière isolante à haute tenue mécanique et climatique);	U	1
2.2 Rénovation des armoires électriques;	U	1
2.3 Remplacement des câbles détériorés de types souple H07-RNF/CTMB-N;	U	1
2.4 Remplacement des goulottes et chemins de câbles fortement détériorés	U	1
2.5 Fourniture et pose d'un kit de mise à la terre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de terre en cuivre pour clôtures courtes souvent déplacées ▪ Câble de terre de 20m ▪ Touret câble micro 	U	1
3. Travaux de remise en état du circuit 24V DC	U	1
3.1 Fourniture et pose de batteries 12V - 90Ah (1 batterie de démarrage du groupe électrogène et 2 batteries auxiliaires)	U	3
3.2 Remise en état du système de condamnation des batteries	U	1
3.3 Remplacement des câbles détériorés de types souple H07-RNF/CTMB-N.	U	1
4. Travaux de remise en état de l'éclairage de l'UMF:	U	1
4.1 Fourniture, pose d'un bloc autonome de sécurité de 8W d'une autonomie d'au moins une heure de marque LEGRANT ou équivalent;	U	1
4.2 Réparation des luminaires de l'UMF;	U	1
4.3 Réparation de l'éclairage des coffres de la semi-remorque;	U	1
4.4 Fourniture et pose d'un projecteur pour éclairage extérieur 24V;	U	1
4.5 Remplacement des faisceaux électriques détériorés le cas échéant	U	1
5. Travaux de remise en état de l'automatisme de l'UMF:		
5.1 La mise à niveau de la commande d'ouverture et fermeture des extensions	U	1
5.2 Changement des fins de cours au nombre de 5 au même modèle existant ou équivalent (capteur inductif de type SIEMENS 3 RG 4024-3JB00)	U	5
5.3 Remplacement de la pile de l'automate programmable (SIEMENS S5-95 U): <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pile au lithium 3.6 V - 850mAh; ✓ 1/2AA SL-750XTCN ✓ Autonomie min. 1 an; ✓ Durée de vie (à 25°) min. 5 ans. 	U	1
5.4 La mise à niveau du système de télécommande	U	1

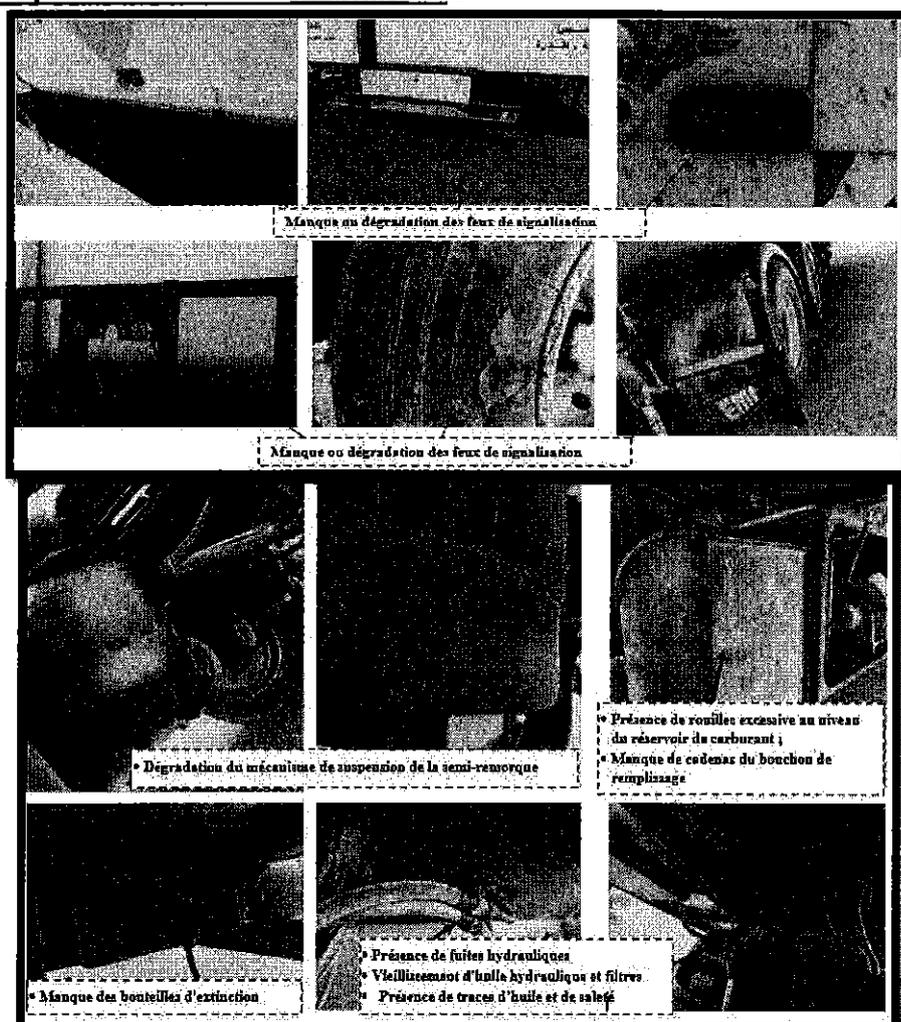
❖ **Item 5 : La réparation et la mise à niveau de la mécanique de la remorque :**

❖ **Etat de la mécanique de la remorque :**



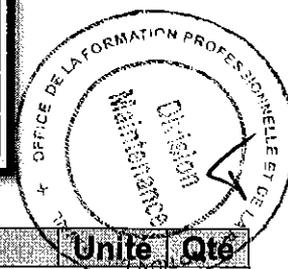
- Les essieux de la remorque ont besoin d'une révision
- Dégradation et vieillissement des pneumatiques avec présence de déchirures au niveau des pneus ;
- Présence des déchirures au niveau des gardes boue.
- Présence de fuites d'air
- Manque de certaines conduites
- Dégradation des accessoires pneumatique
- Détérioration de prises d'air de la semi-remorque
- Défaillance de la suspension
- Manque d'entretien régulier des buses de graissage
- Présence de fuites hydrauliques
- Vieillessement d'huile hydraulique et filtres
- Présence de traces d'huile et de saleté
- Présence de rouilles excessive au niveau des réservoirs ;
- Présence de sédiments et saletés.
- Détérioration de l'installation électrique relative à la signalisation de la semi-remorque ;
- Manque ou dégradation des feux de signalisation et prises de courant.

❖ **Photographies de zones défectueuses :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 5 :**

Nature des travaux		Unité	Qté
Item 5 : travaux de remise en état de la mécanique de la remorque			
1. Travaux de remise en état du mécanisme de freinage de l'UMF		U	1



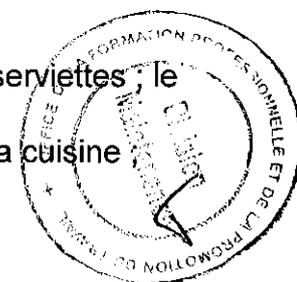
Pz

Nature des travaux	Unité	Qté
5.5 Entretien et révision du kit de freinage existant;	U	1
5.6 Remplacement des éléments défectueux le cas échéant;		
5.7 Remplacement de prise d'air ISO 7638;		
5.8 Remplacement de 2 têtes d'accouplement pneumatique rouge et jaune.		
6. Travaux de remise en état de la suspension de l'UMF	U	1
6.1 Entretien et révision général de la suspension de la remorque	U	1
6.2 Remplacement des éléments défectueux le cas échéant;	U	1
6.3 Remplacement des coussins d'air.	U	4
7. Travaux de remise en état des essieux de l'UMF	U	1
7.1 Entretien et révision général des essieux de la remorque	U	1
8. Travaux de remise en état du réservoir de carburant	U	1
8.1 Effectuer un nettoyage technique pour le réservoir;	U	1
8.2 Fourniture et pose d'un cadenas pour bouchon de remplissage du réservoir;		
8.3 Retrait des sédiments du réservoir à carburant		
9. Travaux de remise en état de l'installation hydraulique de l'UMF	U	1
9.1 Nettoyage et retrait des sédiments du réservoir d'huile	U	1
9.2 Remplacement de l'huile hydraulique de type BP HLP 22.		
9.3 Remplacement du filtre de type 12PS PARKER réf 921.166		
9.4 Nettoyer toute trace d'huile ou de saleté		
9.5 Remplacement des conduites et flexibles hydrauliques détériorés.		
10. Travaux de remise en état des pneumatiques de l'UMF	U	1
10.1 Fourniture et pose de pneumatiques (285/70 R 19.5) Bridgestone ou équivalent;	U	9
10.2 Réparation des gardes boues.	U	1
11. Travaux de remise en état des feux de signalisation de l'UMF	U	1
11.1 Fourniture, pose et installation d'un kit complet de feux de signalisation (2 feux arrière multifonctions magnétiques avec grilles métalliques, 2 Eclaireurs de plaque, 8 feux de position latéraux, 8 feux d'encombrement avant et arrière) adapté à la semi-remorque,	U	1
11.2 Fourniture, pose et installation de 3 prise ISO 24S, ISO 24N et ISO 12098	U	3
11.3 Fourniture, pose de 2 Triangles catadioptres	U	2
11.4 Fourniture et pose d'un jeu de 2 plaques Réfléchissantes: (Dimensions min. 565 x 196 mm)	U	1
12. Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie	U	1
12.1 Mise à niveau des extincteurs (changement des accessoires défectueux et remplissage)	U	1
12.2 Fourniture d'un coffre à hublot avec extincteur 6 kg ABC.	U	1

📌 **Item 6: Travaux de mise à niveau du local du formateur de l'UMF N°13 :**

❖ **Etat du Local Formateur :**

- Présence de déformations, gonflements fissures dans les plaques en bois ;
- Désintégration des charnières ;
- Grande prise d'humidité du bois.
- Dysfonctionnement du broyeur WC ;
- Mauvaise état de l'extracteur, le miroir, le porte savon, les porte serviettes ; le porte papier toilette, le tablier et autres accessoires de douches ;
- Dégradation des 2 lave-mains, receveur de douche et l'évier de la cuisine
- Dégradation la robinetterie et tuyauterie ;
- Dysfonctionnement du boiler électrique.



Bz

- Dysfonctionnement de la table de cuisson ;
- Dysfonctionnement et détérioration du frigo.
- Détérioration des charnières de chaque lit ;
- Dégradation de l'état de matelas et oreillers ;
- Détérioration des pattes du lit;
- Dégradation de la peinture des lits.

❖ **Liste des travaux de l'Item 6 :**

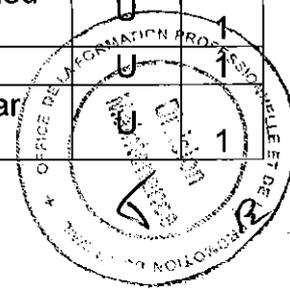
Nature des travaux	Unité	Qté
Item 6: travaux de remise en état du local formateur		
1. Travaux de remise en état de la menuiserie de bois	U	1
1.1. Remplacement de la menuiserie de bois fortement détériorée du local formateur en conservant l'ancien configuration (douche, cuisine,...) et soumettre cette action à l'approbation du maitre d'ouvrage	U	1
2. Travaux de remise en état des équipements sanitaire	U	1
Nettoyage technique des réservoirs d'eau douce et eau usée (retrait du sédiment)	U	1
Remplacement et mise en marche du broyeur WC 24V au même modèle existant ou équivalent	U	1
Remplacement de l'extracteur, miroir, portes savon, porte serviette, porte papier toilette, tablier,	U	1
Changement de 2 lave-mains, receveur de douche et l'évier de la cuisine y compris la robinetterie et tuyauterie ainsi que toutes sujétions nécessaires	U	1
Remplacement du groupe hydrophore avec même modèle (DAB AUTO JETINOX 90 MX) ou équivalent	U	1
Remettre en état l'installation de l'eau douce et eau usée	U	1
Fourniture, pose et mise en service d'un boiler électrique de marque ARISTON 30MGUEB ou équivalent (capacité: 30 litres, 220V, 3000W)	U	1
Fourniture, pose et mise en service d'une table de cuisson 2 plaques WHIRLPOOL AKB355IX ou équivalent;	U	1
Changement du frigo 220V au même modèle existant ou équivalent: Modèle: ELECTROLUX RM4261 Capacité: 70 litres Alimentation électrique (Puissance absorbée 230V 125 W);	U	1
3. Travaux de remise en état en état des lits	U	1
Remise à niveau des lits;	U	1
Fournitures de matelas avec oreillers;	U	2
Application d'un traitement de vernis sur les lits.	U	1

❖ **Item 7 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N°13 :**

- L'UMF nécessite des travaux de préparation pour le tractage ou de remorquage vers le lieu de réparation.
- Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers le lieu d'affectation par l'OFPPT

❖ **Liste des travaux de l'Item 7 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 7 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 13		
1. Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 13	U	1
1.1 La préparation de l'UMF pour son transfert de son lieu actuel vers le lieu de réparation	U	1
1.2 Le tractage ou le remorquage de l'UMF vers l'atelier de réparation	U	1
1.3 Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers l'endroit désigné par l'OFPPT	U	1



↓ **Item 8: Travaux d'amélioration de l'UMF N°13 :**

❖ **Définition des améliorations :**

• **Amélioration de la climatisation et chauffage de l'UMF**

Fourniture, pose et raccordement de climatiseurs à deux Split, Système réversibles marque Carrier ou similaire ;

• **Bâche de protection de toit**

L'UMF est exposée aux influences de l'environnement (poussière, saletés, irradiation solaire, pluie, feuilles, etc.), ainsi, nous recommandant la mise en place d'une bâche de protection de toit.

Le tableau suivant donne les spécifications techniques et l'estimation de prix de la solution recommandée :

• **Détecteur d'incendie**

L'UMF présente plusieurs facteurs de risques d'incendie, à savoir :

- Nature de formation (Menuiserie métallique, soudage,) ;
- Présence de d'appareils de chauffage ;
- Présence de plaques chauffantes ;
- Présence de substances inflammables (bois, plastique,) ;
- Vieillessement des installations électriques ;

D'où le besoin d'installation d'un dispositif d'avertissement sonore permettant la lutte contre le risque d'incendie.

• **Alarme anti-intrusion**

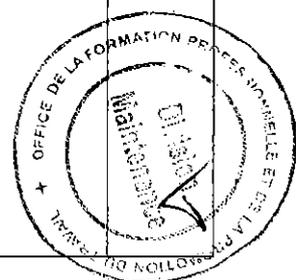
Vu les conditions et la nature des endroits où elle est installée (risque de vol), l'UMF est doit être équipée d'une alarme anti-intrusion.

• **Couvre Pneu**

Les pneumatiques de l'unité mobile de formation sont laissés au soleil et à d'autres dangers environnementaux (soleil, pluie, saleté, rouille, ...) ce qui cause leur détérioration beaucoup plus rapidement. Ainsi, il est recommandé d'améliorer la durabilité des pneumatiques par la mise en place de couvres pneus.

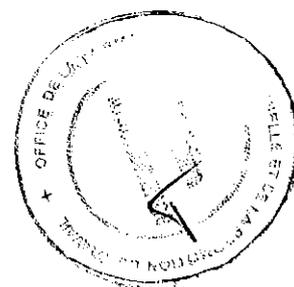
❖ **Travaux d'améliorations :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item8 : Travaux des améliorations		
<p>1. Fourniture, pose et raccordement de climatiseurs à deux Split, Système réversibles marque Carrier ou similaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les spécifications techniques du modèle existant (Climatiseur carrier ou équivalent); - Système à 01 split • Puissance frigorifique >= 24000 Btu/h; • Puissance calorifique >= 22000Btu/h; - Filtre à air en matière synthétique régénérable et lavable; - Protection de moteur de la ventilation contre les surcharges; - Evaporateur en tube cuivre et ailettes en aluminium; - Affichage en cristaux liquide; - Bac a condensât avec évacuation à l'extérieur - Commande infra rouge; - Moteur multi vitesses; - Rotation automatique à 04 directions (général de l'air dans 04 directions); - Pressostat haut /basse pression; - Silence de fonctionnement (niveau sonore < 40 dB); 	U	1



R

Nature des travaux	Unité	Qté
<ul style="list-style-type: none"> - Installation sur socle avec plots antivibratoires; - Alimentation électrique 220V y compris, protection électrique raccordement au coffret électrique, installation et mise en service et toutes sujétions de bonne exécution; - Remplacement de la tuyauterie et gaines; - Installation des parties extérieurs à l'avant de la semi-remorque 		
<p>2. Fourniture et pose d'une bâche de protection de toit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension 8*13.5 m minimum - Imperméable et anti tâches ; - Grande résistance aux déchirures et faible poids ; - Doté d'un dispositif de fixation adapté à l'UMF avec sangles et œilletons renforcés ainsi que de joncs textiles sur les côtés ; - Montage et Démontage sans outil simple et rapide - Protège et assure une bonne évacuation d'eau de pluie - Protège de la neige - Respirant - Protège des UV - Facile à ranger 	U	1
<p>3. Fourniture et pose d'une centrale de détection incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centrales de détection incendie conventionnelles non adressables - 8 zones de détection 	U	1
<p>4. Fourniture et pose d'un Kit Alarme anti-intrusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kit Alarme sans Fil - Système d'Alarme de Sécurité GSM - 1 x Centrale sans fil - 3 x Détecteur infrarouge - 6 x Détecteur magnétique de porte, coffres et fenêtres - 3 x Télécommande - 1 x Sirène filaire 	U	1
<p>5. Fourniture et pose de couvres pneu Housse protection pneu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facile à utiliser et nettoyer - Revêtement en aluminium - Dimensions pneumatiques (285/70 R 19.5) - Imperméable 	U	5



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation
 LOT N° 4 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 13

Item N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Travaux de remise en état de la carrosserie	U	1		
2	Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits	U	1		
3	Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque	U	1		
4	Travaux de remise en état de l'installation électrique	U	1		
5	Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque	U	1		
6	Travaux de remise en état du local du formateur				
7	Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 13	U	1		
8	Travaux des améliorations de l'UMF N° 13	U	1		
	Total H.T.				
	TVA (20%)				
	Total T.T.C				

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.

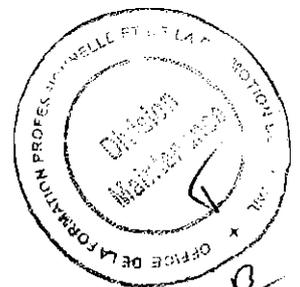


CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

(C. P. T.)

Lot N° 05 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité

Mobile de Formation N°16



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : LES IMMOBILISATIONS CONCERNES ET SITE D'IMPLANTATION

Depuis, 1977 l'OFPPT a adopté le projet de la formation itinérante par espace mobile. Ce mode de formation constitue un des piliers de la formation professionnelle au Maroc car il offre une formation au profit des jeunes des communes rurales lointaines.

Aussi, les orientations royales s'articulent sur la nécessité de recueillir des besoins de la formation itinérante auprès des communes rurales. Leur exploitation doit être permanente reflétant la réactivité de dispositif de l'OFPPT et son adaptabilité pour une meilleure inclusion de ces communes dans le paysage socio-économique du Maroc.

Actuellement, la plupart des UMF présentent des dysfonctionnements à cause de l'usure de l'absence d'une gestion de la maintenance efficace en termes de la maintenance préventive et curative.

Le présent CPT a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des prestations de réparation et de mise à niveau de l'Unité mobile de Formation N°16.

❖ **Présentation de l'Unité Mobile de Formation N° 16 :**

Emplacement : ELKBAB- Khenifra

Secteur : NTIC

Descriptif de l'UMFN°16 :

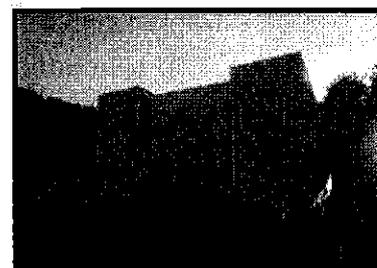
- Type UMF N°07: Mono double extension latérale à commande Hydraulique 8ml
- Unité extensible installée sur une semi-remorque, dimensions 11 x 8 mètres
- L'extension est faite sur tout le côté gauche et droit ;
- L'extension est réalisée au moyen de vérins à commande hydraulique des planchers et des caisses droits et gauches
- La remorque est posée sur des béquilles à commande manuelle.

Valeur d'achat N° 16 : 2.313.623 MAD

Age UMF N° 16 : 20 ans

Etat d'UMF N°16 : Opérationnelle

PHOTO UMF N°16



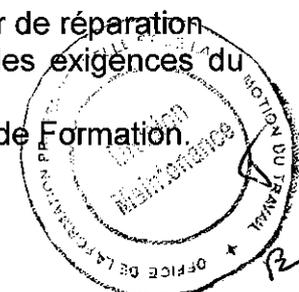
ARTICLE 2 : ETENDUE DES PRESTATIONS

L'objectif des prestations est la réparation et la mise à niveau de l'Unité Mobile de Formation N°16 afin de permettre :

- D'atteindre les objectifs en termes de formation par Unité mobile au niveau des communes et des zones rurales.
- D'assurer un climat convivial pour le déroulement des formations.
- D'assurer la sécurité des personnes et du matériel que soit durant le déroulement de la formation ou lors de déplacement de l'Unité mobile.

D'une manière générale, les prestations comprennent :

1. La prise en charge de l'Unité mobile de formation par le titulaire du marché
2. Un diagnostic technique détaillé de l'Unité mobile de formation
3. La préparation de l'unité mobile de formation pour la tracter à l'atelier du travail
4. Le tractage ou le remorquage de l'Unité Mobile de formation à l'atelier de réparation
5. La réparation et la mise à niveau de l'unité mobile en respectant les exigences du présent cahier des charges et conformément à la norme en vigueur.
6. La réalisation de la visite technique de la remorque de l'Unité Mobile de Formation.



7. Le tractage de l'Unité mobile de formation après réparation à l'endroit désignée par les entités responsables de l'OFPPT.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché de mettre à la disposition de l'OFPPT les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

Le titulaire s'engage en coordination avec la Division Maintenance « DM » à gérer les relations avec les différentes entités de l'OFPPT en ce qui concerne la réalisation des interventions.

Il doit également mettre à la disposition de l'OFPPT tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions.

Fourniture des moyens de communications :

Le titulaire met en place les moyens de communication nécessaires (équipements portatifs, téléphone portable...;) pour permettre à chaque intervenant du titulaire sur site, d'être joignable à tout moment par le personnel de l'OFPPT.

Interlocuteur du titulaire :

Le titulaire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Réunion de travail :

- Une réunion sera tenue avant le démarrage du marché entre le titulaire et les représentants de l'OFPPT pour étudier les différentes clauses du marché et mettre en place une démarche et planning d'exécution de la prestation.
- Le titulaire et le représentant de l'OFPPT se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates seront arrêtés en commun accord entre les deux parties.
- Des réunions avec le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique, seront tenues selon l'état d'avancement du projet avec le titulaire.
- Le titulaire est tenu d'affecter à l'exécution des prestations au minimum les moyens en personnes et en matériels qu'il a proposés dans son offre. Il ne peut en apporter aucune modification sans l'accord préalable de l'OFPPT.
- L'équipe permanente du projet, devra comprendre au moins les profils proposés dans l'offre technique.
- L'OFPPT pourra refuser le chef de projet ou les membres de l'équipe par simple notification au titulaire en indiquant les raisons de cette récusation. Le titulaire remplacera immédiatement les personnes récusées par d'autres dont les CV sont équivalents et après avoir obtenu au préalable l'accord de l'OFPPT. Il en est de même en cas d'indisponibilité de ces intervenants.

N.B : Le titulaire exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie selon les techniques modernes et pratiques acceptés et utilisées par les normes professionnelles en vigueur. L'OFPPT pourra remettre en cause la qualité des prestations effectuées par le titulaire par simple notification. Le titulaire devra y remédier dans les meilleurs délais, sans remettre en cause le calendrier prévu pour l'exécution de ce projet.

ARTICLE 4 : MOYENS D'EXECUTION

Le titulaire est tenu de mettre, pour l'exécution des prestations, tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer une très bonne qualité de sa prestation, notamment :

Moyens humains : effectifs dotés des qualifications adéquates ;

Moyens matériels : outillage qualifié et requis, pièces de rechange de qualité

Moyens de transport et de déplacement ;



Le titulaire ne pourra jamais, à cet effet, se prévaloir de manque d'effectif et de matériel pour justifier une prestation autre que celle souhaitée par l'OFPPT.

ARTICLE 5 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATION

Les renseignements techniques et les indications données dans le dossier de consultation n'ont qu'un caractère indicatif dont l'appréciation est laissée au titulaire qui a la liberté de les contrôler par toutes enquêtes et mesures voulues.

D'une manière générale, le titulaire ne peut élever aucune réclamation, ni ne demander aucune indemnité au cas où il estimait que, du fait des renseignements donnés dans les documents contractuels, il aurait subi une perte ou des dépenses imprévus par suite de mésestimation des risques ou toutes sujétions.

Le titulaire est réputé avoir étudié toutes les conditions d'exécution du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les travaux peuvent être exécutés conformément à ces conditions.

ARTICLE 6 : PRESTATIONS

Lot 5 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité de Formation N° 16 :

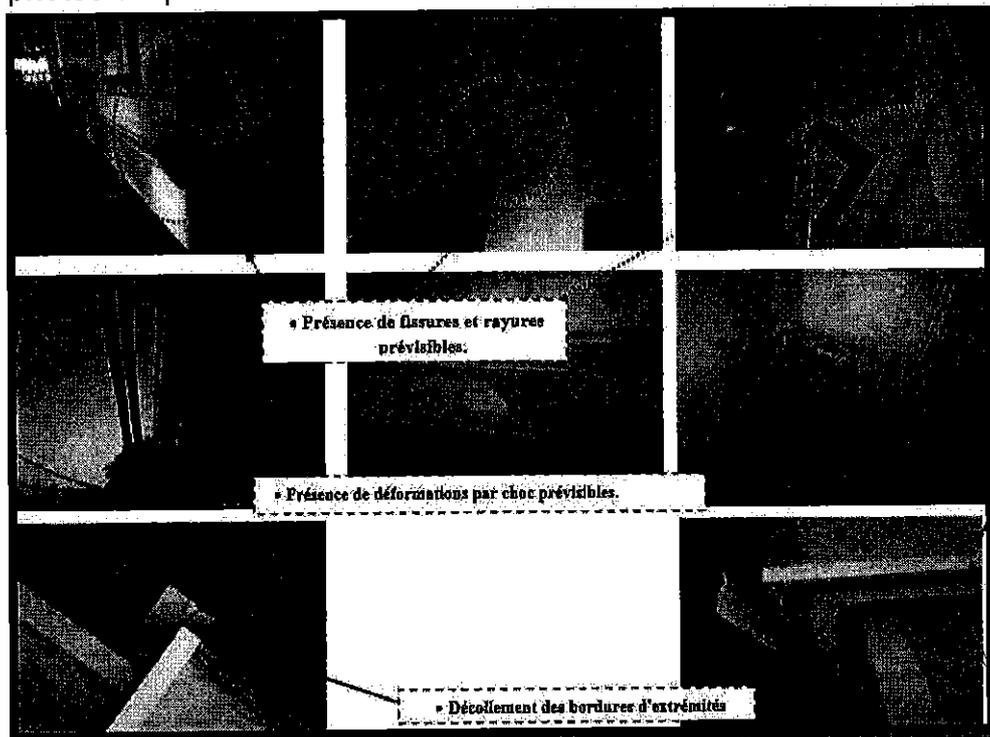
Item 1 : La réparation et la mise à niveau de la carrosserie

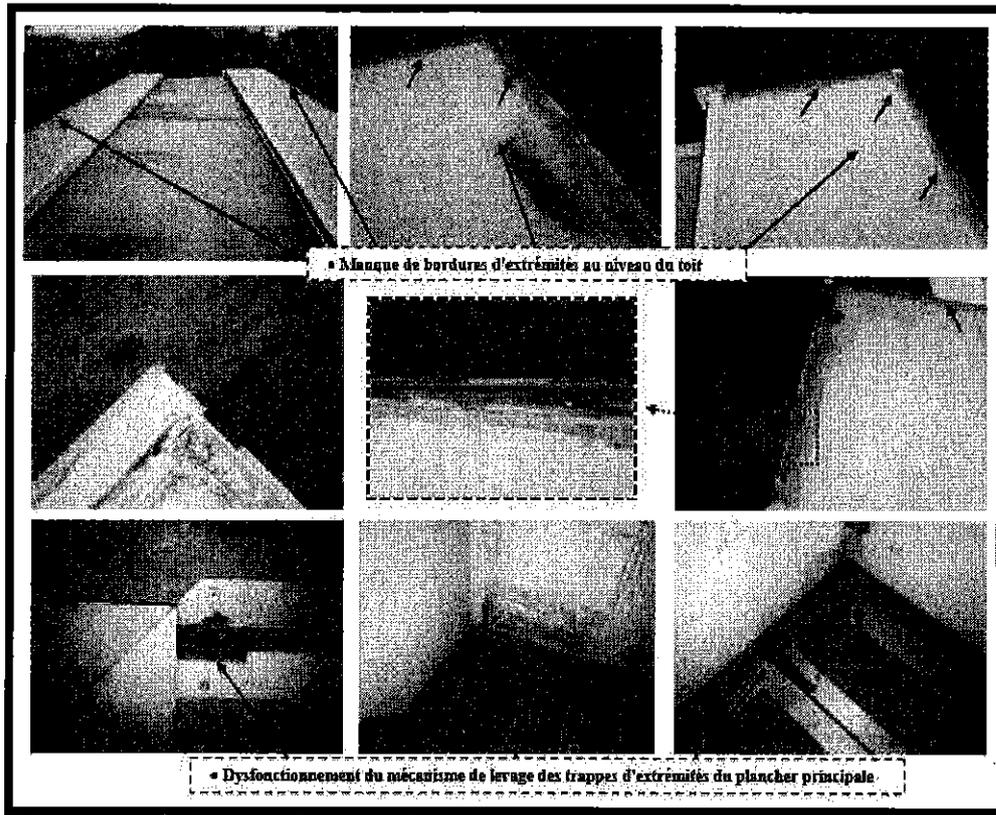
❖ Etat de la structure :

- Présence de microfissure au niveau des panneaux latéraux et de toit
- Flexion légère des panneaux de toit ;
- Dysfonctionnement du mécanisme de levage des trappes d'extrémités du plancher principale ;
- Présence de déformations et jeux excessifs au niveau des panneaux
- Manque d'une portion de bordure d'extrémités à l'arrière de la caisse droite
- Décollement des bordures d'extrémités ;
- Présence de déformations par choc et fissures prévisibles.
- Manque de bordures d'extrémités au niveau du toit ;
- Dysfonctionnement du mécanisme de levage des trappes d'extrémités du plancher principale ;
- Présence de déformations par choc et fissures prévisibles.

❖ Photographies de zones endommagées

Les photos ci-après illustrent les différentes anomalies constatées :

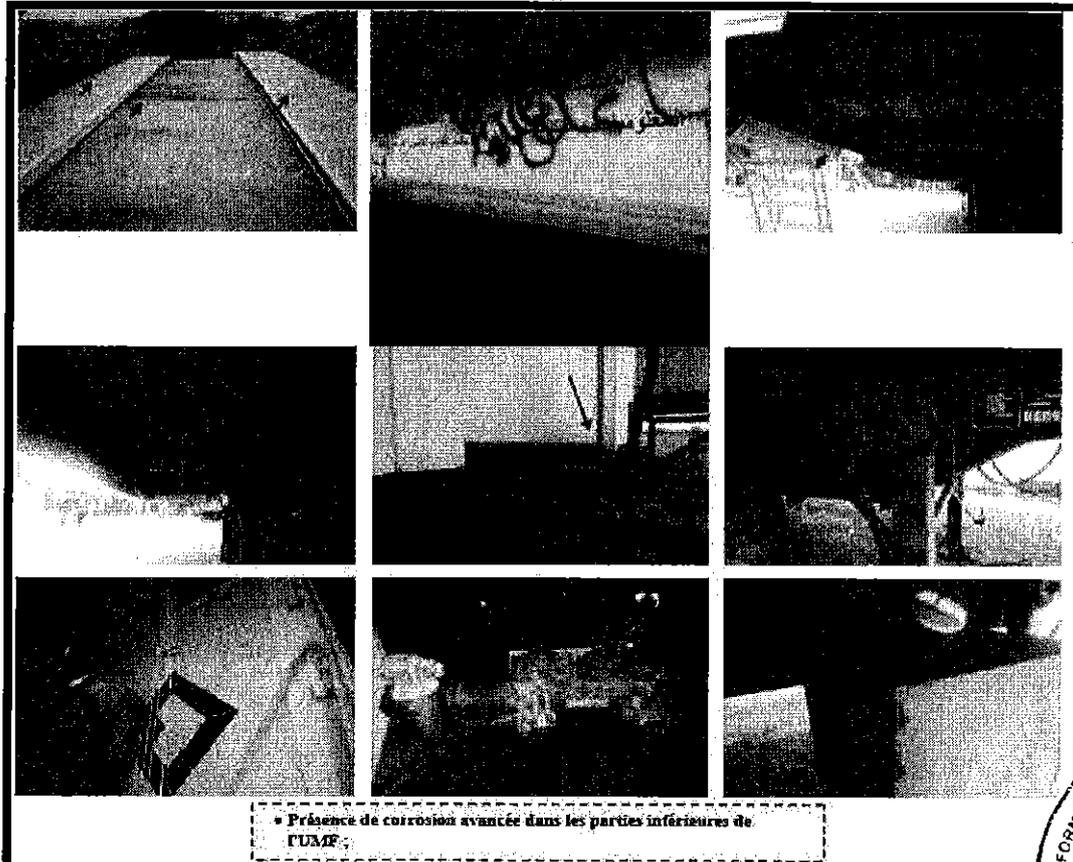




❖ **Etat de la peinture :**

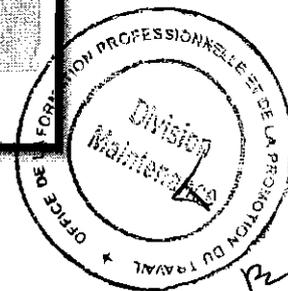
- Présence de corrosion avancée dans les parties inférieures de l'UMF ;
- Dégradation de la peinture de l'ensemble des panneaux de l'UMF

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat de l'habillage et signalétiques visuelles :**

- Habillage de la caisse est très dégradé.



- Habillage actuelle illustre l'ancien logo de l'OFPPT d'où la nécessité de refaire l'habillage selon un modèle validé par l'OFPPT.

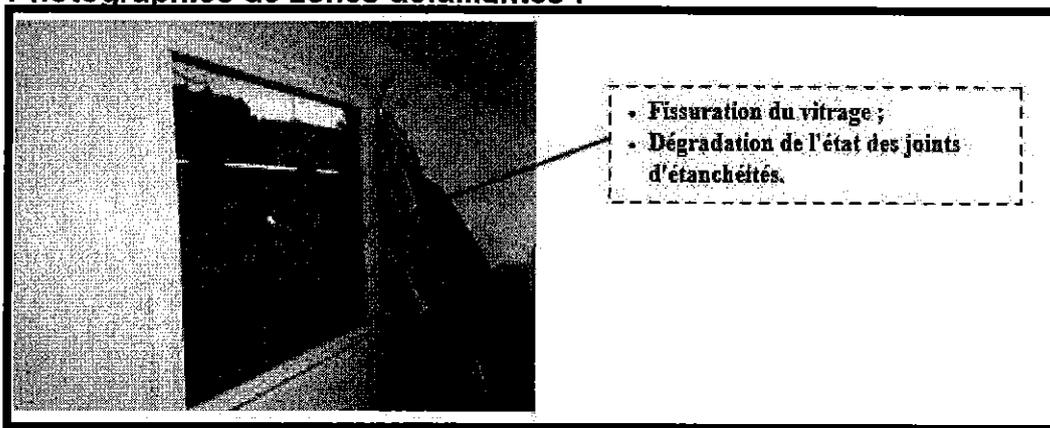
❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat des fenêtres**

- Fissuration du double vitrage ;
- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



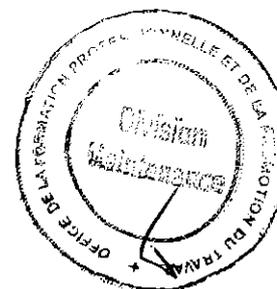
❖ **Etat des portes :**

- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Détérioration de l'ensemble des mécanismes de fermeture ;
- Présence d déformation aux niveaux des portes d'accès ;
- Manque ou détérioration des leviers et serrures de l'ensemble des portes d'accès de l'UMF.

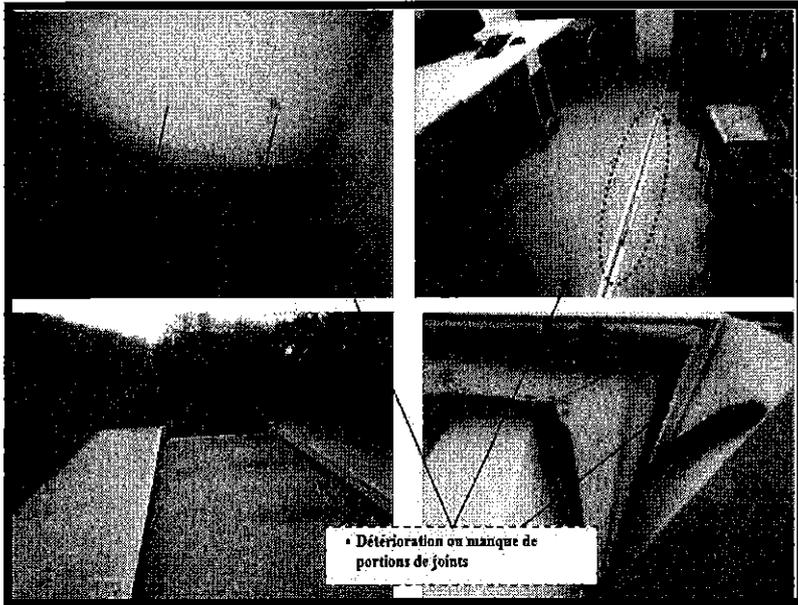
❖ **Etat des joints d'étanchéité :**

- Vieillessement de l'ensemble des joints de l'UMF ;
- Détérioration des baguettes de maintien des joints d'étanchéités.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



B2

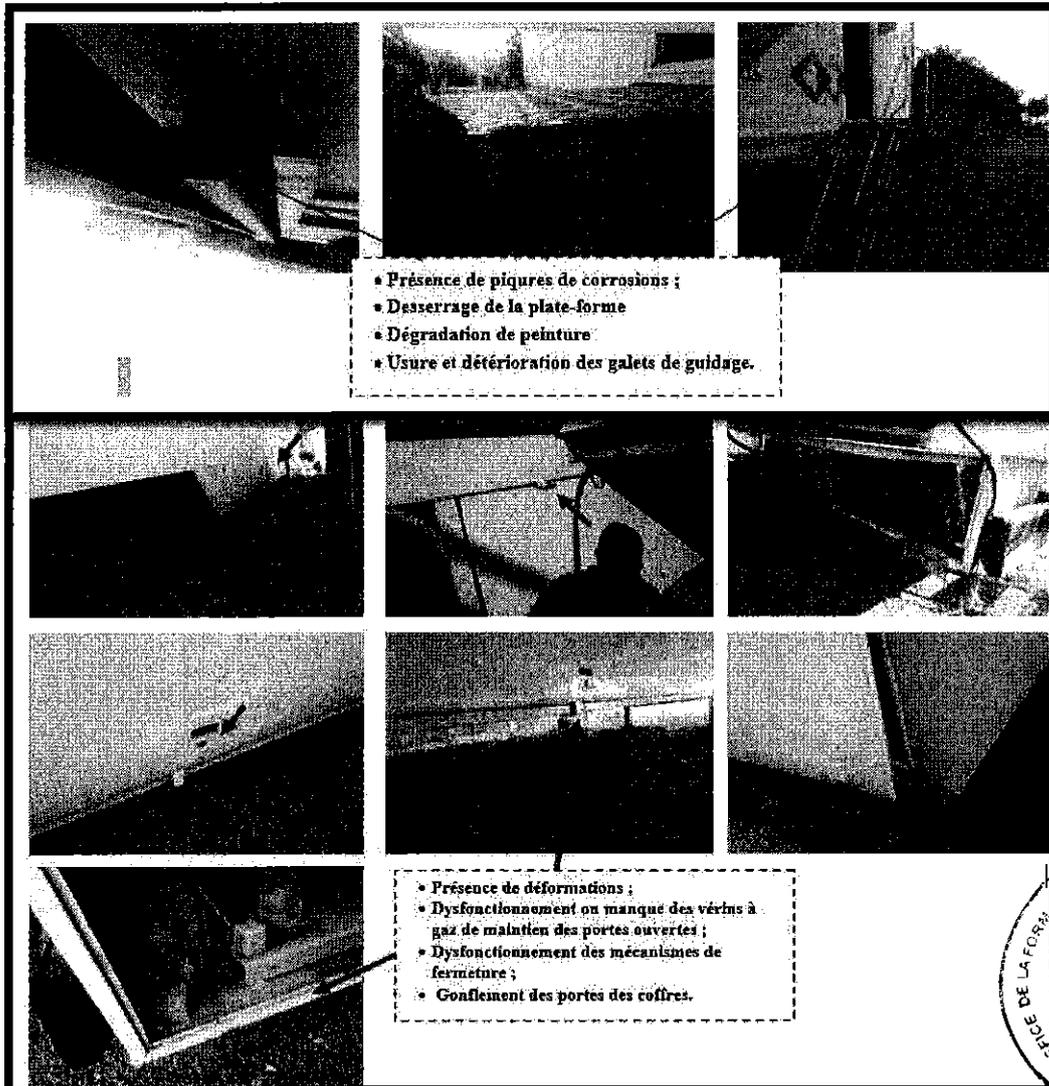


• Détérioration ou manque de portions de joints

❖ **Etat des Coffres, escalier et moyens d'accès :**

- Présence de piqures de corrosions ;
- Desserrage de la plate-forme
- Manque de graisse au niveau du système de guidage de l'escalier
- Usure et détérioration des galets de guidage.
- Manœuvre difficile.

❖ **Photographies des zones défailtantes :**



• Présence de piqures de corrosions ;
 • Desserrage de la plate-forme
 • Dégradation de peinture
 • Usure et détérioration des galets de guidage.

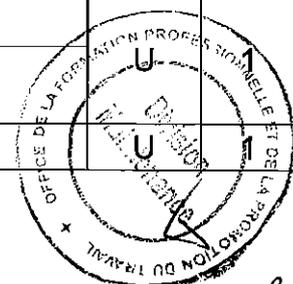
• Présence de déformations ;
 • Dysfonctionnement ou manque des vérins à gaz de maintien des portes ouvertes ;
 • Dysfonctionnement des mécanismes de fermeture ;
 • Gonflement des portes des coffres.



B

❖ **La liste des Travaux de l'Item 1 :**

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
1.Item1 : Travaux de remise en état de la carrosserie			
1.1.	Travaux de remise en état de la structure	U	1
1.1.1.	• Fourniture et pose des bordures d'extrémités inexistantes au niveau de la toiture de l'UMF (bordure en L de dimension 100*100*26000 mm minimum);	U	1
1.1.2.	• Remplacement des bordures d'extrémités, des planchers, détériorés ou inexistantes y compris les bordures des trappes rabattables.	U	1
1.1.3.	• Application d'un joint de mastic silicone sur l'ensemble des bords d'assemblage de panneaux sandwich;	U	1
1.1.4.	• Remplacement des charnières et mécanismes détériorés de l'ensemble des coffres de l'UMF;	U	1
1.1.5.	• Redressage de l'ensemble des éléments de structures déformés.	U	1
1.2.	Travaux de remise en état de peinture intérieure et extérieure	U	1
1.2.1.	• Traitement de l'ensemble des endroits corrodés y compris le châssis, ossatures et planchers des caisses, escalier; glissières et supports des différentes accessoires de la semi-remorque: martelage et brossage énergétique;	U	1
1.2.2.	• Application d'une couche d'antirouille sur l'ensemble des endroits métalliques traités;	U	1
1.2.3.	• Application de 3 couches de peinture époxy de finition, adaptées aux endroits d'applications, sur l'ensemble des parties de l'UMF.	U	1
1.3.	Travaux de remise en état d'habillage intérieur et extérieur et signalétiques visuelles:	U	1
1.3.1.	• Remplacement de l'habillage intérieur détérioré de l'UMF selon le modèle existant;	U	1
1.3.2.	• Remplacement de l'habillage et signalétiques visuelles extérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPT;	U	1
1.4.	Travaux de remise en état de revêtement du sol	U	1
1.4.1.	• Nettoyage technique de l'ensemble des revêtements de sol.	U	1
1.4.2.	• Réparation des déchirures localisées;	U	1
1.5.	Travaux de remise en état d'étanchéités	U	1
1.5.1.	• Remplacement des joints d'étanchéité détériorés ou inexistantes de l'UMF selon le modèle existant y compris : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les joints entre caisse centrales et planchers ; ▪ Les joints entre caisse centrale et caisse droite et gauche. ▪ Les joints des planchers. 	U	1
1.6.	Travaux de remise en état des fenêtres et portes	U	1
1.6.1.	• Remplacement du vitrage de fenêtre fissuré (2 vitres de 820*820 mm minimum) ;	U	2
1.6.2.	Remplacement de l'ensemble des serrures et mécanismes de fermetures de l'UMF y compris la porte d'accès et différents coffres.	U	1
1.7.	Travaux de remise en état des escaliers et moyens d'accès:	U	1
1.7.1.	• Entretien générale (redressage, graissage,...);	U	1
1.7.2.	• Réassemblage de différentes parties, des plates formes, désintégrées;	U	1
1.7.3.	• Remplacement des galets de guidage au nombre de 2.	U	1

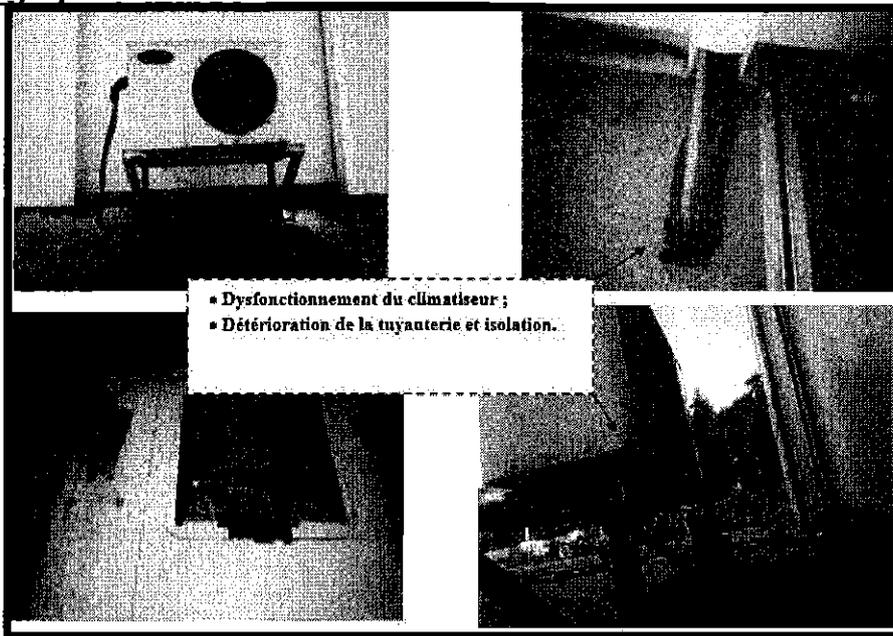


Item 2 : La réparation et la mise à niveau de la climatisation de l'UMF N°16

❖ Etat de la climatisation :

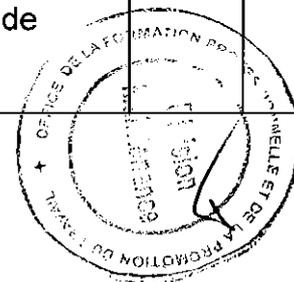
- Dysfonctionnement du climatiseur ;
- Désassemblage localisé de la gaine de refroidissement ;
- Manque ou détérioration des carters de protection des climatiseurs

❖ Photographies de zones défailtantes :



❖ Liste des travaux de l'Item 2 :

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
2.Item2 : travaux de remise en état de la climatisation et chauffage de l'UMF			
2.1	Fourniture, pose et raccordement de climatiseur à une split, Système réversibles marque Carrier ou similaire	U	1
2.1.1.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les spécifications techniques du modèle existant (Climatiseur carrier ou équivalent) ; • Système à 2 split • Puissance frigorifique >= 24000 Btu/hr; • Puissance calorifique >= 22000Btu/hr; • Filtre à air en matière synthétique régénérable et lavable ; • Protection de moteur de la ventilation contre les surcharges ; • Evaporateur en tube cuivre et ailettes en aluminium; • Affichage en cristaux liquide; • Bac a condensât avec évacuation à l'extérieur • Commande infra rouge; • Moteur multi vitesses; • Rotation automatique à 04 directions (général de l'air dans 04 directions); • Pressostat haut /basse pression; • Silence de fonctionnement (niveau sonore < 40 dB); • Installation sur socle avec plots antivibratoires; • Alimentation électrique 380V y compris, protection électrique raccordement au coffret électrique, installation et mise en service et toutes sujétions de bonne exécution; • Remplacement de la tuyauterie et gaines; 	U	1



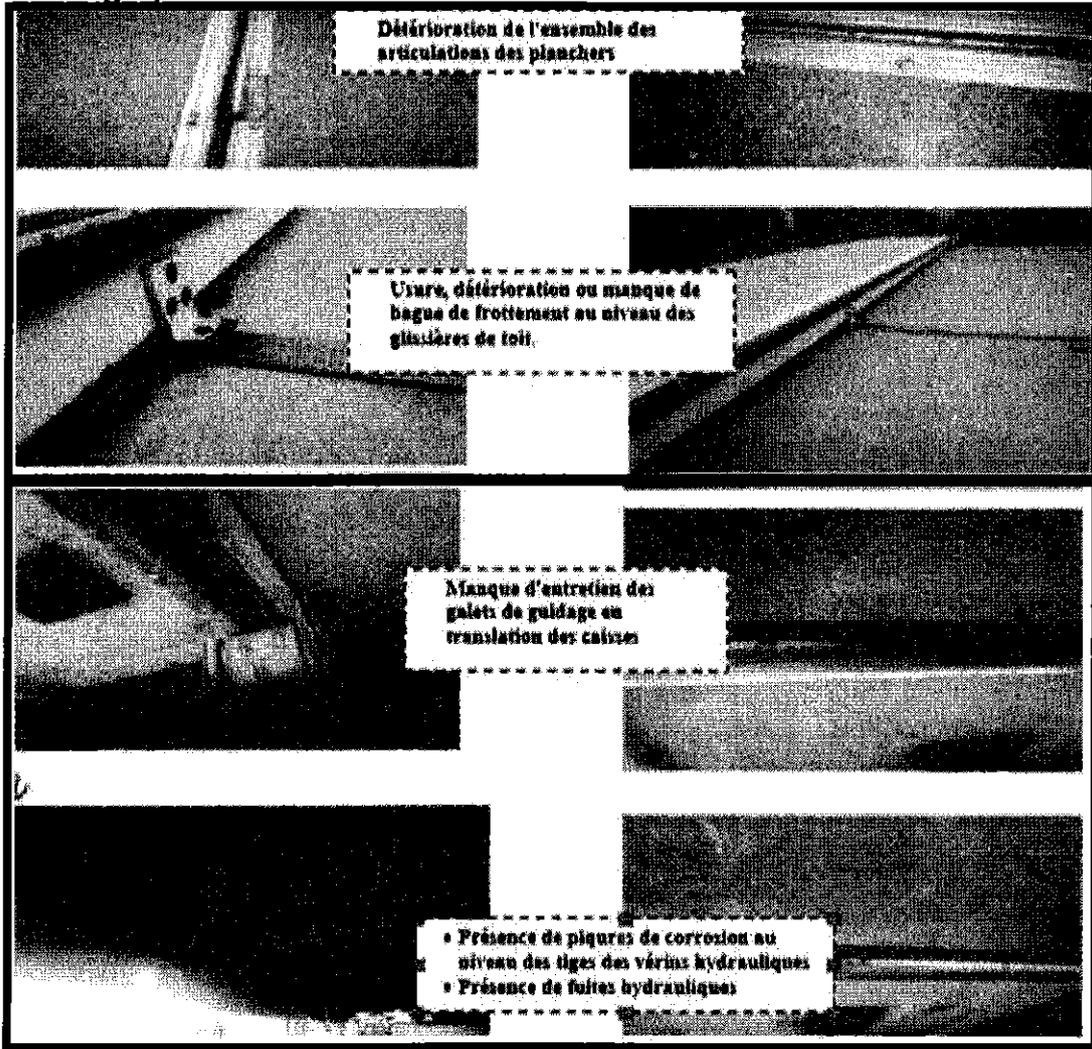
R

✚ **Item 3 : La réparation et la mise à niveau du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

❖ **Etat du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

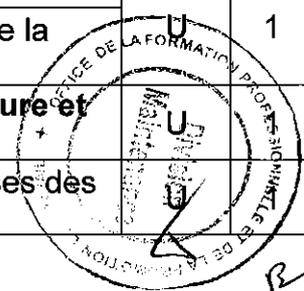
- Détérioration de plusieurs articulations (charnières) des planchers ;
- Présence de piqûres de corrosion au niveau des tiges des vérins hydrauliques ;
- Vieillesse des flexibles hydrauliques ;
- Présence de fuites hydrauliques.

❖ **Photographies de zones défaillantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 3 :**

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
3Item 3 : travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des caisses			
3.1.	Travaux de remise en état des vérins hydrauliques:	U	1
3.1.1.	• Changement du nécessaire des vérins hydrauliques (caisse et plancher);	U	1
3.1.2.	• Changement des tiges, corrodées, des vérins hydrauliques similaire au modèle existant;	U	4
3.1.3.	• Réparations des fuites d'huile.	U	1
3.2.	Travaux de remise en état des glissières et chemins de roulement:	U	1
3.2.1.	• Nettoyage et graissage des glissières;		
3.2.2.	• Remplacement de la bande de frottement détérioré située au niveau de la toiture.	U	1
3.3.	Travaux de remise en état des articulations du mécanisme d'ouverture et fermeture du toit	U	
3.3.1.	• Réparation et remplacement des articulations (charnières), défectueuses des	U	



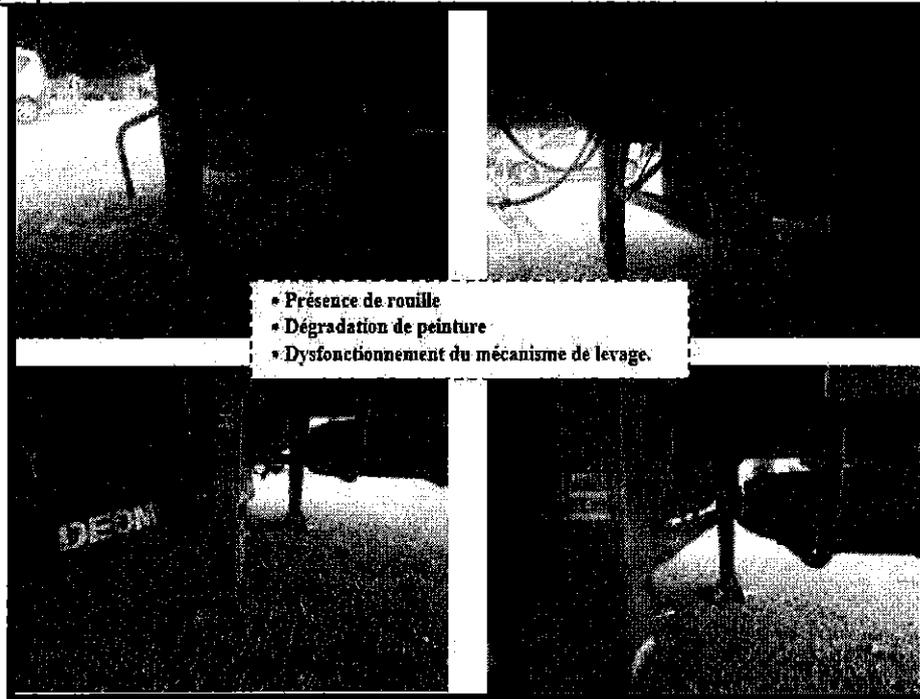
Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
	planchers		
3.3.2.	• Graissage et lubrification de l'ensemble des articulations de l'UMF		

↓ **Item 4 : La réparation et la mise à niveau du système de Stabilisation de la remorque :**

❖ **Etat du système de Stabilisation de la remorque :**

- Présence de rouille au niveau des béquilles ;
- Dégradation de la protection de peinture ;
- Déformation des béquilles.
- Dysfonctionnement du mécanisme de levage.

❖ **Photographies de zones défaillantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 4 :**

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
4Item4 : Travaux de remise en état du système de Stabilisation de la remorque			
4.1	Travaux de remise en état des béquilles de la remorque	U	1
4.1.1.	• Fourniture et pose des kits de béquilles à l'avant à l'arrière de la semi-remorque	U	2

↓ **Item 5 : La réparation et la mise à niveau de l'installation électrique :**

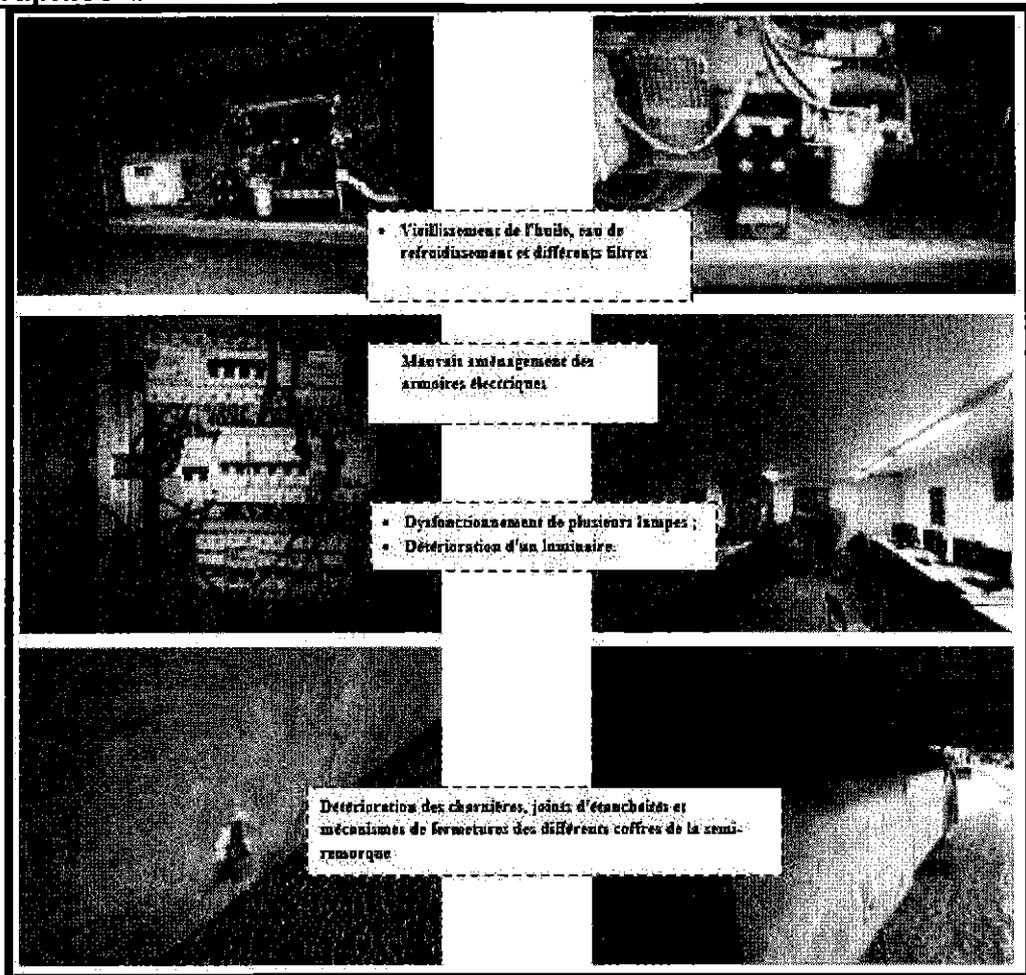
❖ **Etat de l'installation électrique :**

- Dysfonctionnement du tableau de commande du Groupe électrogène
- Vieillessement de l'huile, eau de refroidissement, huile, cartouche du filtre à huile, filtre à air et à carburant
- Présence de trace d'huile, carburant et de saleté sur le groupe électrogène
- Vieillessement de la courroie du ventilateur du Groupe électrogène
- Détérioration des câbles électriques et connexion du
- Manque de la batterie 12Vde la semi-remorque (batterie de démarrage du groupe électrogène) ;
- Présence de câbles détériorés ;
- Mauvais aménagement des armoires électriques ;
- Mauvais aménagement du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés



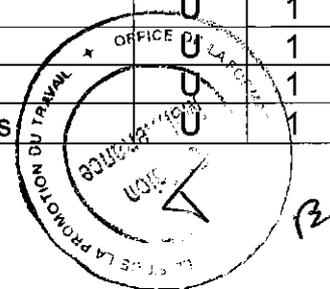
- Détérioration de charnières, jointes d'étanchéités et mécanismes de fermetures de l'ensemble des coffres de l'UMF.
- Inexistence du bloc autonome de sécurité ;
- Dysfonctionnement ou vieillissement de l'ensemble des lampes de l'UMF,
- Détérioration d'un luminaire ;
- Détérioration de quelques faisceaux électriques.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 5 :**

Rep	Nature des travaux	Unité	Qté
5. Item 5 : travaux de remise en état de l'installation électrique			
5.1	• Travaux de remise en état du groupe électrogène	U	1
5.1.1.	• Réparation du tableau de commande du groupe électrogène y compris le voltmètre, ampèremètre, fréquencemètre, compteur d'heure et témoin de niveau du réservoir de carburant;	U	1
5.1.2.	• Changement eau de refroidissement entretien radiateur;	U	1
5.1.3.	• Changement de l'huile et la cartouche du filtre à huile;	U	1
5.1.4.	• Changement du filtre à air et à carburant;	U	1
5.1.5.	• Nettoyer toute trace d'huile, de carburant ou de saleté;	U	1
5.1.6.	• Remplacement des tuyaux à carburant et l'ensemble des anneaux des brides de serrage;	U	1
5.1.7.	• Nettoyage de la chemise d'eau du radiateur;	U	1
5.1.8.	• Remplacement de la courroie du ventilateur;	U	1
5.1.9.	Entretien des câbles électriques et connexion.	U	1
5.2.	Travaux de remise en état du réseau 380V- 220V AC	U	1
5.2.1.	• Fourniture d'un dispositif d'ancrage pour branchements des câbles	U	1



Rep	Nature des travaux	Unité	Qté
	électriques aériens (Ce dispositif doit être en matière isolante à haute tenue mécanique et climatique);		
5.2.2.	• Rénovation des armoires électriques;	U	1
5.2.3.	• Remplacement des câbles détériorés de types souple H07-RNF/CTMB-N;	U	1
5.2.4.	• Remplacement des goulottes et chemins de câbles fortement détériorés	U	1
5.2.5.	• Réparation du kit de mise à la terre.	U	1
5.3.	Travaux de remise en état du circuit 24V DC	U	1
5.3.1.	• Fourniture et pose d'une batterie 12V	U	1
5.3.2.	• Remplacement des câbles détériorés de types souple H07	U	1
5.4.	Travaux de remise en état de l'éclairage de l'UMF:	U	1
5.4.1.	• Fourniture, pose d'un bloc autonome de sécurité de 8W d'une autonomie d'au moins une heure de marque LEGRANT ou équivalent;	U	1
5.4.2.	• Fourniture et pose de lampes 58W;	U	8
5.4.3.	• Fourniture et pose d'un luminaire au même modèle existant;	U	1
5.4.4.	• Remplacement des faisceaux électriques détériorés le cas échéant.	U	1

❗ **Item 6 : La réparation et la mise à niveau de la mécanique de la remorque :**

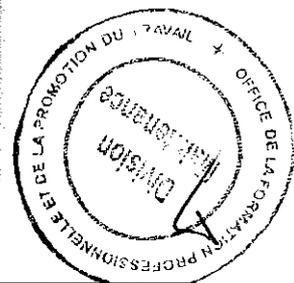
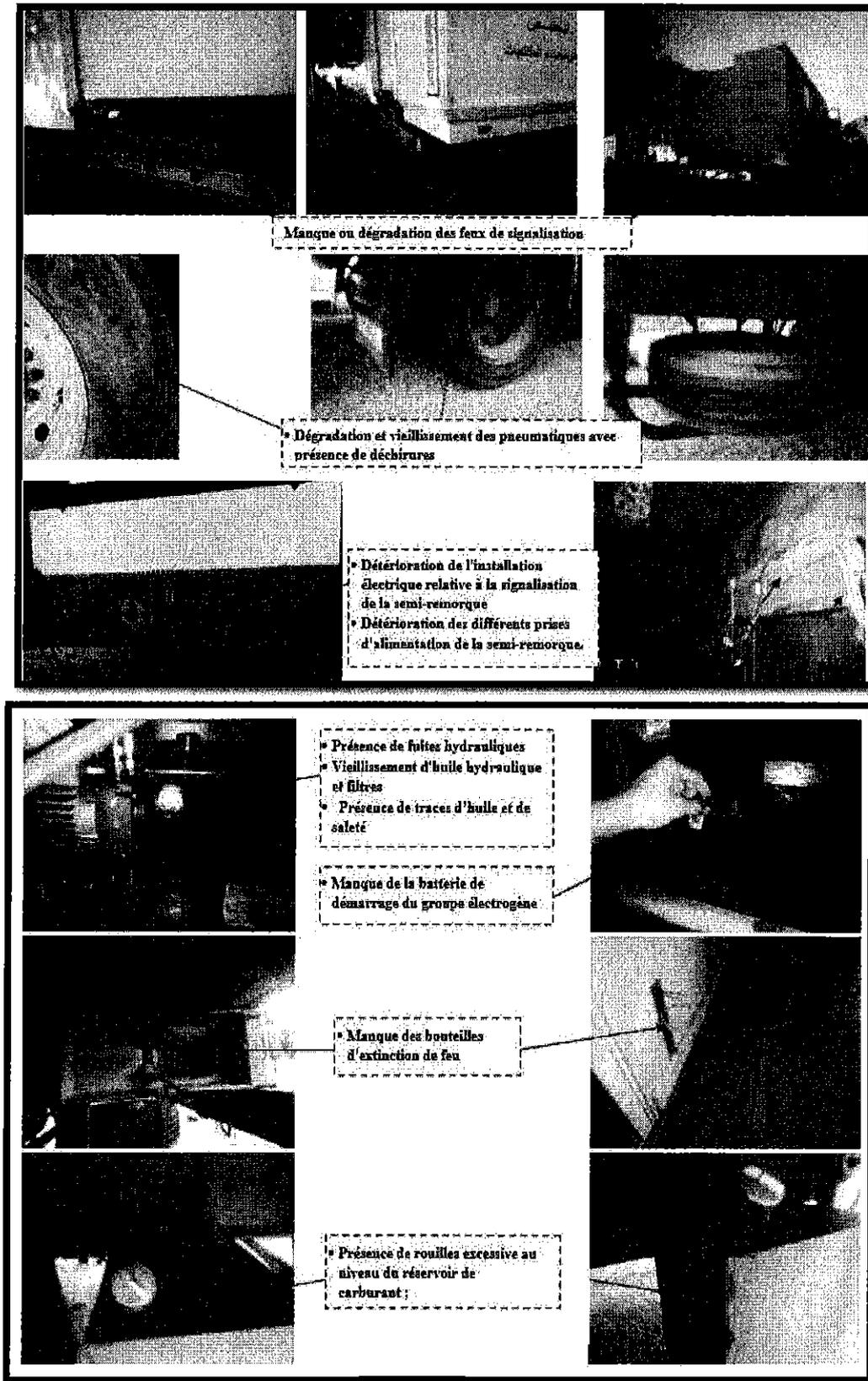
❖ **Etat de la mécanique de la remorque :**

- Présence de rouille ;
- Vieillesse ment de peinture.
- Manque d'entretien.
- Dégradation et vieillissement des pneumatiques avec présence de déchirures ;
- Présence de déchirures au niveau des gardes boue.
- Présence de fuites d'air ;
- Manque de certaines conduites ;
- Dégradation des accessoires pneumatiques
- Déterioration de prises d'air de la semi-remorque
- Vieillesse ment des venteuse de suspension ;
- Dégradation des accessoires pneumatiques
- Manque d'entretien.
- Manque d'entretien régulier
- Présence de fuites hydrauliques
- Vieillesse ment d'huile hydraulique et filtres
- Présence de traces d'huile et de saleté
- Présence de rouilles excessive ;
- Présence de sédiments et saletés.
- Déterioration de l'installation électrique relative à la signalisation de la semi-remorque ;
- Manque ou dégradation des feux de signalisation et prises de courant.

❖ **Photographies de zones défailantes :**



12



❖ Liste des travaux de l'Item 6 :

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
6.Item 6 : travaux de remise en état de la mécanique de la remorque			
6.1	Travaux de remise en état du mécanisme de freinage de l'UMF	U	1
6.1.1	Entretien et révision du kit de freinage existant;	U	1
6.1.2	Remplacement des éléments défectueux le cas échéant;		
6.1.3	Remplacement de prise d'air ISO 7638;		

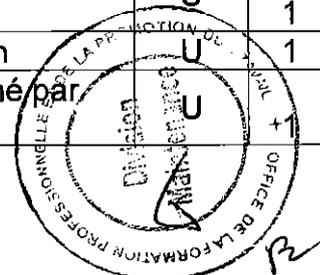
6.1.4	Remplacement de 2 têtes d'accouplement pneumatique rouge et jaune.		
	Travaux de remise en état de la suspension de l'UMF	U	1
6.2.1	Entretien et révision général de la suspension de la remorque;	U	1
	Remplacement des coussins d'air de la semi-remorque.	U	4
	Travaux de remise en état des essieux de l'UMF	U	1
6.3.1	Entretien et révision général des essieux de la semi-remorque.	U	1
	Travaux de remise en état du réservoir de carburant	U	1
	Effectuer un nettoyage technique pour le réservoir;	U	1
6.4.2	Retrait des sédiments du réservoir à carburant.	U	1
	Travaux de remise en état de l'installation hydraulique de l'UMF	U	1
6.5.1	Nettoyage et retrait des sédiments du réservoir d'huile		
6.5.2	Remplacement de l'huile hydraulique de type BP HLP 22.	U	1
6.5.3	Remplacement du filtre d'huile;		
6.5.4	Nettoyer toute trace d'huile ou de saleté.		
	Travaux de remise en état des pneumatiques de l'UMF	U	1
6.6.1	Fourniture et pose de pneumatiques (265/70 R 19.5) Bridgestone ou équivalent.	U	5
	Travaux de remise en état des feux de signalisation de l'UMF	U	1
6.7.1	Fourniture, pose et installation d'un kit complet de feux de signalisation (2 feux arrière multifonctions magnétiques avec grilles métalliques, 2 Eclaireurs de plaque, 8 feux de position latéraux, 8 feux d'encombrement avant et arrière) adapté à la semi-remorque,	U	1
6.7.2	Fourniture, pose et installation de 3 prise ISO 24S, ISO 24N et ISO 12098	U	3
6.7.3	Fourniture, pose de 2 Triangles catadioptrés	U	2
6.7.4	Fourniture et pose d'un jeu de 2 plaques Réflechissantes: (Dimensions min. 565 x 196 mm)	U	1
	Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie	U	1
6.8.1	Fourniture d'extincteurs;	U	2
6.8.2	Mise à niveau des extincteurs (changement des accessoires défectueux et remplissage).	U	1

☛ **Item 7 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N°16 :**

- L'UMF nécessite des travaux de préparation pour le tractage ou de remorquage vers le lieu de réparation.
- Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers le lieu d'affectation par l'OFPPT

❖ **Liste des travaux de l'Item 7 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 7 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 16		
1. Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 16	U	1
1.1 La préparation de l'UMF pour son transfert de son lieu actuel vers le lieu de réparation	U	1
1.2 Le tractage ou le remorquage de l'UMF vers l'atelier de réparation	U	1
1.3 Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers l'endroit désigné par l'OFPPT	U	1



✚ **Item 8 : Travaux d'amélioration de l'UMF N°16 :**

❖ **Détecteur d'incendie**

L'UMF examinée dans le présent rapport présente plusieurs facteurs de risques d'incendie, à savoir :

- Nature de formation (Menuiserie métallique, soudage,) ;
- Présence de d'appareils de chauffage ;
- Présence de plaques chauffantes ;
- Présence de substances inflammables (bois, plastique,) ;
- Vieillessement des installations électriques ;

D'où la nécessité d'installation d'un dispositif d'avertissement sonore permettant la lutte contre le risque d'incendie.

❖ **Alarme anti-intrusion**

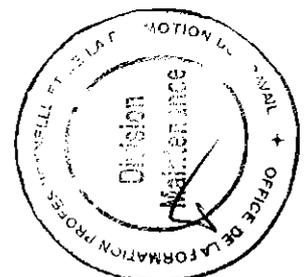
Vu les conditions et la nature des endroits où elle est installée (risque de vol), l'UMF est doit être équipée d'une alarme anti-intrusion

❖ **Couvre Pneu**

Les pneumatiques de l'unité mobile de formation sont laissés au soleil et à d'autres dangers environnementaux (soleil, pluie, saleté, rouille, ...) ce qui cause leur détérioration beaucoup plus rapidement. Ainsi, il est recommandé d'améliorer la durabilité des pneumatiques par la mise en place de couvres pneus.

❖ **Liste des travaux de l'Item 8 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 8 : Travaux des améliorations de l'UMF N°16		
1. Fourniture et pose d'une centrale de détection incendie conventionnelles non adressables, 8 zones de détection.	U	1
3. Fourniture et pose d'un Kit Alarme anti-intrusion : Kit Alarme sans Fil Système d'Alarme de Sécurité GSM 1 x Centrale sans fil 3 x Détecteur infrarouge 6 x Détecteur magnétique de porte, coffres et fenêtres 3 x Télécommande 1 x Sirène filaire	U	1
4. Fourniture et pose de couvres pneu Housse protection pneu : Facile à utiliser et nettoyer Revêtement en aluminium Dimensions	U	1



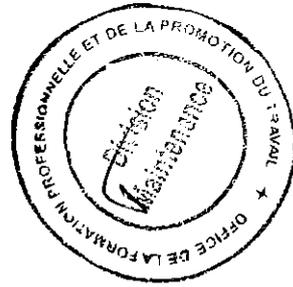
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation
LOT N° 5 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 16

Item N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Travaux de remise en état de la carrosserie	U	1		
2	Travaux de remise en état du climatiseur de l'UMF	U	1		
3	Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits	U	1		
4	Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque	U	1		
5	Travaux de remise en état de l'installation électrique	U	1		
6	Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque	U	1		
7	Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 16	U	1		
8	Travaux des améliorations de l'UMF N°16	U	1		
Total H.T.					
TVA (20%)					
Total T.T.C					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**(C. P. T.)****Lot N° 06 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité****Mobile de Formation N°19**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : LES IMMOBILISATIONS CONCERNES ET SITE D'IMPLANTATION

Depuis, 1977 l'OFPPT a adopté le projet de la formation itinérante par espace mobile. Ce mode de formation constitue un des piliers de la formation professionnelle au Maroc car il offre une formation au profit des jeunes des communes rurales lointaines.

Aussi, les orientations royales s'articulent sur la nécessité de recueillir des besoins de la formation itinérante auprès des communes rurales. Leur exploitation doit être permanente reflétant la réactivité de dispositif de l'OFPPT et son adaptabilité pour une meilleure inclusion de ces communes dans le paysage socio-économique du Maroc.

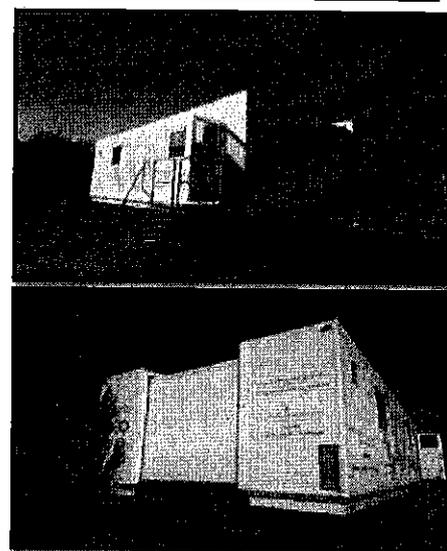
Actuellement, la plupart des UMF présentent des dysfonctionnements à cause de l'usure de l'absence d'une gestion de la maintenance efficace en termes de la maintenance préventive et curative.

Le présent CPT a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des prestations de réparation et de mise à niveau de l'Unité mobile de Formation N°19.

❖ Présentation de l'Unité Mobile de Formation N° 19 :

Emplacement	; Ouacuzaght- Beni mellal
Secteur	; BTP
Descriptif de l'UMF N°19	:
> Type UMF N°07: Mono double extension latérale à commande Hydraulique 3ml	
> Unité extensible installée sur une semi-remorque, dimensions 11 x 8 mètres	
> L'extension est faite sur tout le côté gauche et droite ;	
> L'extension est réalisée au moyen de vérins à commande hydraulique des planchers et des caisses droits et gauches	
> La remorque est posée sur des béquilles à commande manuelle	
Valeur d'achat N° 19	: 2 269 108 MAD
Age UMF N° 19	: 20 ans
Etat d'UMF N°19	: Non opérationnelle.

PHOTO UMF N°19



ARTICLE 2 : ETENDUE DES PRESTATIONS

L'objectif des prestations est la réparation et la mise à niveau de l'Unité Mobile de Formation N° 19 afin de permettre :

- D'atteindre les objectifs en termes de formation par Unité mobile au niveau des communes et des zones rurales.
- D'assurer un climat convivial pour le déroulement des formations.
- D'assurer la sécurité des personnes et du matériel que soit durant le déroulement de la formation ou lors de déplacement de l'Unité mobile.

D'une manière générale, les prestations comprennent :

1. La prise en charge de l'Unité mobile de formation par le titulaire du marché
2. Un diagnostic technique détaillée de l'Unité mobile de formation
3. La préparation de l'unité mobile de formation pour la tracter à l'atelier du travail
4. Le tractage ou le remorquage de l'Unité Mobile de formation à l'atelier de réparation
5. La réparation et la mise à niveau de l'unité mobile en respectant les exigences du présent cahier des charges et conformément à la norme en vigueur.
6. La réalisation de la visite technique de la remorque de l'Unité Mobile de Formation.
7. Le tractage de l'Unité mobile de formation après réparation à l'endroit désignée par les entités responsables de l'OFPPT.



ARTICLE 3 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché de mettre à la disposition de l'OFPPT les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

Le titulaire s'engage en coordination avec la Division Maintenance « DM » à gérer les relations avec les différentes entités de l'OFPPT en ce qui concerne la réalisation des interventions.

Il doit également mettre à la disposition de l'OFPPT tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions.

Fourniture des moyens de communications :

Le titulaire met en place les moyens de communication nécessaires (équipements portatifs, téléphone portable...;) pour permettre à chaque intervenant du titulaire sur site, d'être joignable à tout moment par le personnel de l'OFPPT.

Interlocuteur du titulaire :

Le titulaire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Réunion de travail :

- Une réunion sera tenue avant le démarrage du marché entre le titulaire et les représentants de l'OFPPT pour étudier les différentes clauses du marché et mettre en place une démarche et planning d'exécution de la prestation.
- Le titulaire et le représentant de l'OFPPT se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates seront arrêtés en commun accord entre les deux parties.
- Des réunions avec le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique, seront tenues selon l'état d'avancement du projet avec le titulaire.
- Le titulaire est tenu d'affecter à l'exécution des prestations au minimum les moyens en personnes et en matériels qu'il a proposés dans son offre. Il ne peut en apporter aucune modification sans l'accord préalable de l'OFPPT.
- L'équipe permanente du projet, devra comprendre au moins les profils proposés dans l'offre technique.
- L'OFPPT pourra refuser le chef de projet ou les membres de l'équipe par simple notification au titulaire en indiquant les raisons de cette récusation. Le titulaire remplacera immédiatement les personnes récusées par d'autres dont les CV sont équivalents et après avoir obtenu au préalable l'accord de l'OFPPT. Il en est de même en cas d'indisponibilité de ces intervenants.

N.B : Le titulaire exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie selon les techniques modernes et pratiques acceptés et utilisées par les normes professionnelles en vigueur. L'OFPPT pourra remettre en cause la qualité des prestations effectuées par le titulaire par simple notification. Le titulaire devra y remédier dans les meilleurs délais, sans remettre en cause le calendrier prévu pour l'exécution de ce projet.

ARTICLE 4 : MOYENS D'EXECUTION

Le titulaire est tenu de mettre, pour l'exécution des prestations, tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer une très bonne qualité de sa prestation, notamment :

Moyens humains : effectifs dotés des qualifications adéquates ;

Moyens matériels : outillage qualifié et requis, pièces de rechange de qualité

Moyens de transport et de déplacement ;

Le titulaire ne pourra jamais, à cet effet, se prévaloir de manque d'effectif et de matériel pour justifier une prestation autre que celle souhaitée par l'OFPPT.



ARTICLE 5 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATION

Les renseignements techniques et les indications données dans le dossier de consultation n'ont qu'un caractère indicatif dont l'appréciation est laissée au titulaire qui a la liberté de les contrôler par toutes enquêtes et mesures voulues.

D'une manière générale, le titulaire ne peut élever aucune réclamation, ni ne demander aucune indemnité au cas où il estimait que, du fait des renseignements donnés dans les documents contractuels, il aurait subi une perte ou des dépenses imprévus par suite de mésestimation des risques ou toutes sujétions.

Le titulaire est réputé avoir étudié toutes les conditions d'exécution du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les travaux peuvent être exécutés conformément à ces conditions.

ARTICLE 6 : PRESTATIONS

Lot 6 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité de Formation N° 19 :

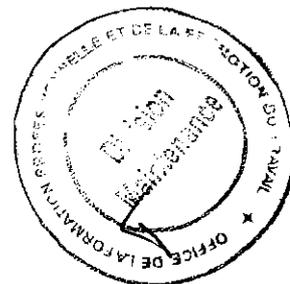
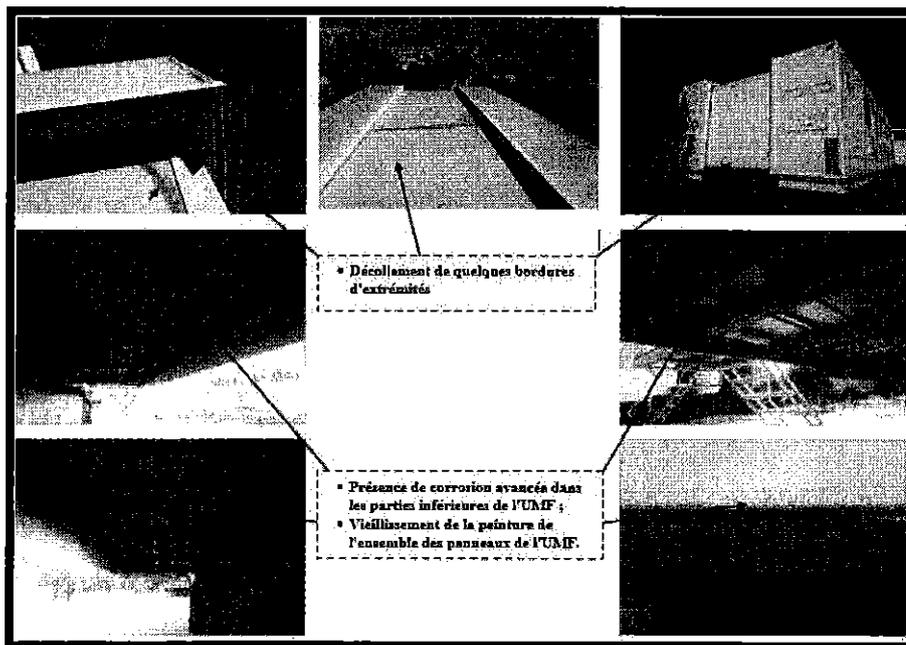
✦ Item 1 : La réparation et la mise à niveau de la carrosserie

❖ Etat de la structure :

- Présence de microfissures.
- Décollement de quelques bordures d'extrémités ;
- Présence de déformations et jeux excessifs.
- Décollement de quelques bordures d'extrémités des panneaux ;
- Présence de microfissures au niveau des panneaux.
- Manque de bordures d'extrémités au niveau du toit ;
- Présence de microfissures.
- Présence de déformations et jeux excessifs.
- Présence de microfissures au niveau des panneaux.
- Manque de bordures d'extrémités au niveau du toit ;
- Présence de microfissures.

❖ Photographies de zones endommagées

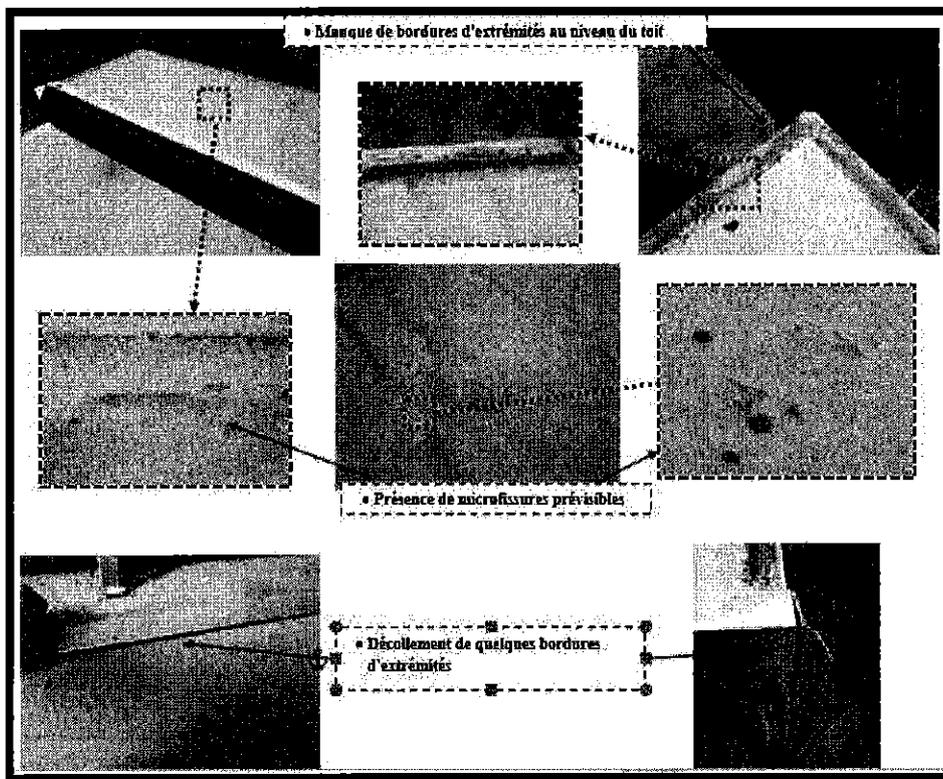
Les photos ci-après illustrent les différentes anomalies constatées :



❖ **Etat de la peinture :**

- Vieillessement de peinture
- Présence de corrosion avancée dans les parties inférieures de l'UMF ;
- Dégradation de la peinture de l'ensemble des panneaux de l'UMF.

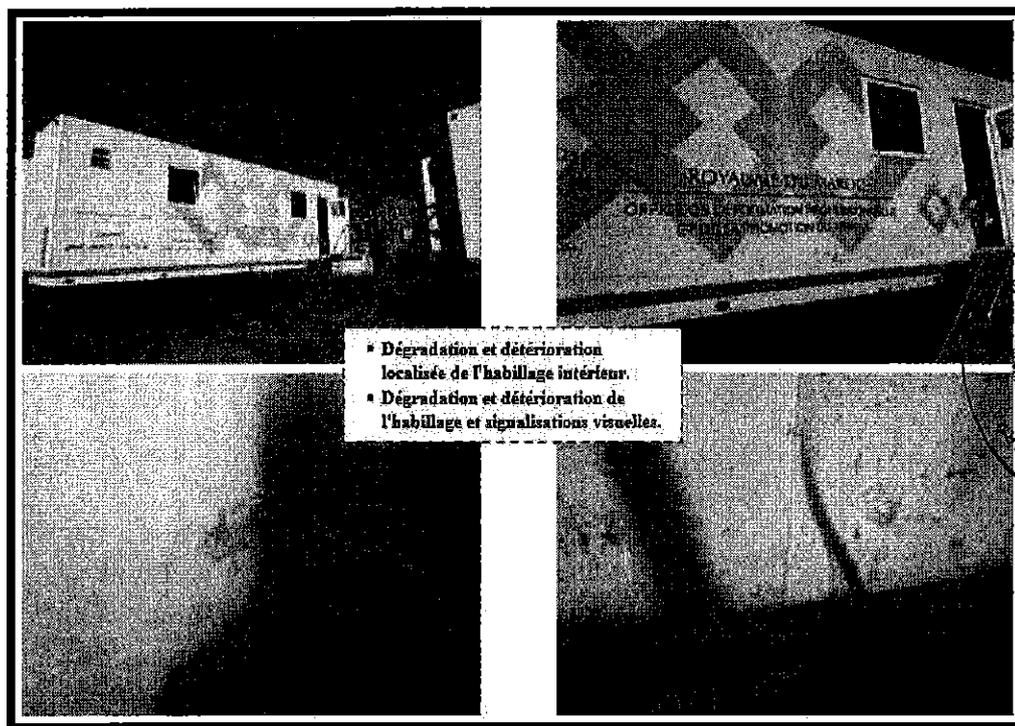
❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat de l'habillage et signalétiques visuelles :**

- Habillage de la caisse est très dégradé.
- Habillage actuelle illustre l'ancien logo de l'OFPPT d'où la nécessité de refaire l'habillage selon un modèle validé par l'OFPPT.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



B

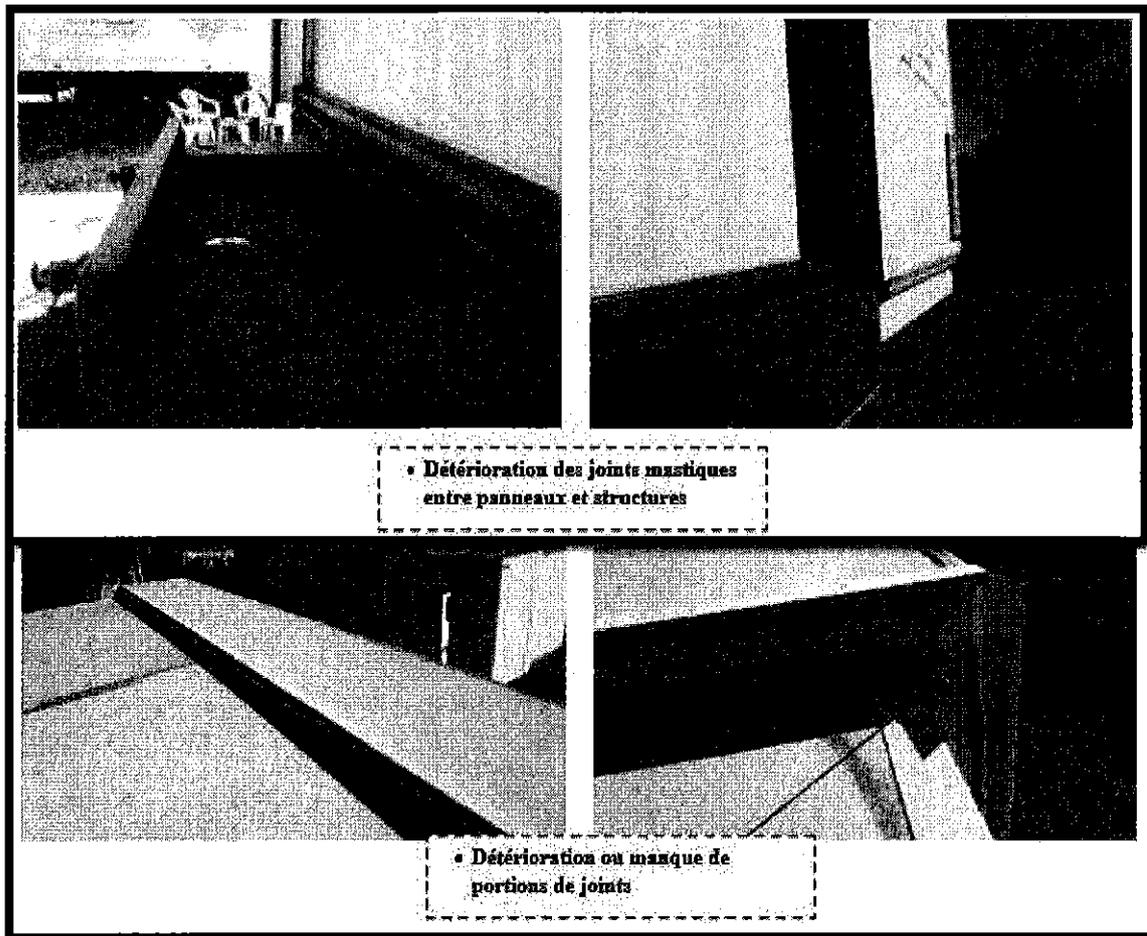
❖ **Etat des portes :**

- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;

❖ **Etat des joints d'étanchéité :**

- Vieillessement de l'ensemble des joints de l'UMF ;
- Dégradation des baguettes de maintien des joints d'étanchéités.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat des revêtements du sol :**

- Présence de saletés excessive du sol ;

❖ **Etat des Coffres, escalier et moyens d'accès :**

- Démontage de l'échelle de la semi-remorque droite
- Présence de déformation au niveau des échelles
- Manque de quelques garde-corps des escaliers d'accès aux caisses centrales ;
- Présence de déformations au niveau des gardes corps des escaliers d'accès au caisses centrales.
- Manque de graissage au niveau du système de guidage des escaliers
- Manœuvres difficiles à cause du blocage de l'escalier
- Dégradation des joints d'étanchéités ;
- Dysfonctionnement ou manque des vérins à gaz de maintien des portes ouvertes ;
- Dysfonctionnement des mécanismes de fermeture ;



- Gonflement des portes des coffres.

❖ **Photographies des zones défectueuses :**



❖ **La liste des Travaux de l'Item 1 :**

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
1.Item 1 : Travaux de remise en état de la carrosserie			
1.1	Travaux de remise en état de la structure	U	1
1.1.1.	• Fourniture et pose des bordures d'extrémités inexistantes au niveau de la toiture de l'UMF (bordure en L de dimension 100*100*24000 mm minimum);	U	1
1.1.2.	• Remplacement des bordures d'extrémités, des planchers, détériorés ou inexistantes y compris les bordures des trappes rabattables.	U	1
1.1.3.	• Application d'un joint de mastic silicone sur l'ensemble des bords d'assemblage de panneaux sandwich;	U	1
1.1.4.	• Remplacement des charnières et mécanismes détériorés de l'ensemble des coffres de l'UMF;	U	1
1.1.5.	• Colmatage des fissures et perforations présents au niveau du toit;	U	1
1.1.6.	• Redressage de l'ensemble des éléments de structures déformés.	U	1
1.2.	Travaux de remise en état de peinture intérieure et extérieure	U	1
1.2.1.	• Traitement de l'ensemble des endroits corrodés y compris le châssis, ossatures et planchers des caisses, escalier; glissières et supports des différentes accessoires de la semi-remorque: martelage et brossage énergétique;	U	1
1.2.2.	• Application d'une couche d'antirouille sur l'ensemble des endroits métallique traités;	U	1
1.2.3.	• Application de 3 couches de peinture époxy de finition, adaptées aux endroits d'applications, sur l'ensemble des parties de l'UMF.	U	1
1.3.	Travaux de remise en état d'habillage intérieur et extérieur et signalétiques visuelles:	U	1
1.3.1.	• Remplacement de l'ensemble d'habillage intérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT;	U	1
1.3.2.	• Remplacement de l'habillage extérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT.	UU	1
1.4.	Travaux de remise en état de revêtement du sol		1
1.4.1.	• Nettoyage technique de l'ensemble des revêtements de sol.		
1.4.2.	• Réparation des déchirures localisées;		



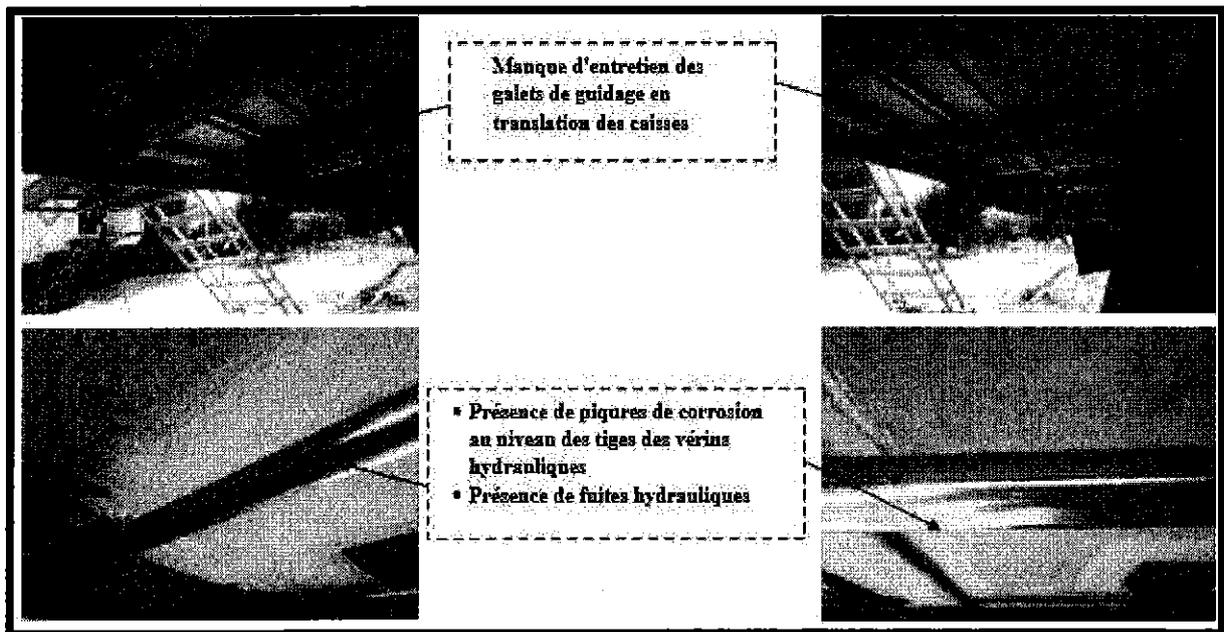
Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
1.5.	Travaux de remise en état d'étanchéités	U	1
1.5.1.	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de l'ensemble des joints d'étanchéité de l'UMF selon le modèle existant y compris : <ul style="list-style-type: none"> Les joints entre caisse centrales et planchers ; Les joints entre caisse centrale et caisse droite et gauche. Les joints des planchers. 	U	1
1.6.	Travaux de remise en état des escaliers et moyens d'accès:	U	1
1.6.1.	<ul style="list-style-type: none"> Entretien générale (redressage, graissage,...); 	U	1
1.6.2.	<ul style="list-style-type: none"> Réassemblage de différentes parties, des plates formes, désintégrées. 		

✚ **Item 2 : La réparation et la mise à niveau du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

❖ **Etat du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

- Présence de rouille excessive au niveau des guidages en translation.
- ❖ Présence de piqûres de corrosion au niveau de la tige des vérins hydrauliques ;
- Vieillessement des flexibles hydrauliques ;
- Présence de fuites hydrauliques.

❖ **Photographies des zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 2 :**

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
Item 2 : Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des caisses			
2.1	Travaux de remise en état des vérins hydrauliques:	U	1
4.1.1	<ul style="list-style-type: none"> Changement du nécessaire des vérins hydrauliques (caisse et plancher); 	U	1
4.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Changement des tiges, corrodées, des vérins hydrauliques au nombre de 4 similaires au modèle existant; 	U	1
4.1.3	<ul style="list-style-type: none"> Réparations des fuites d'huile. 	U	1
4.2	Travaux de remise en état des glissières et chemins de		



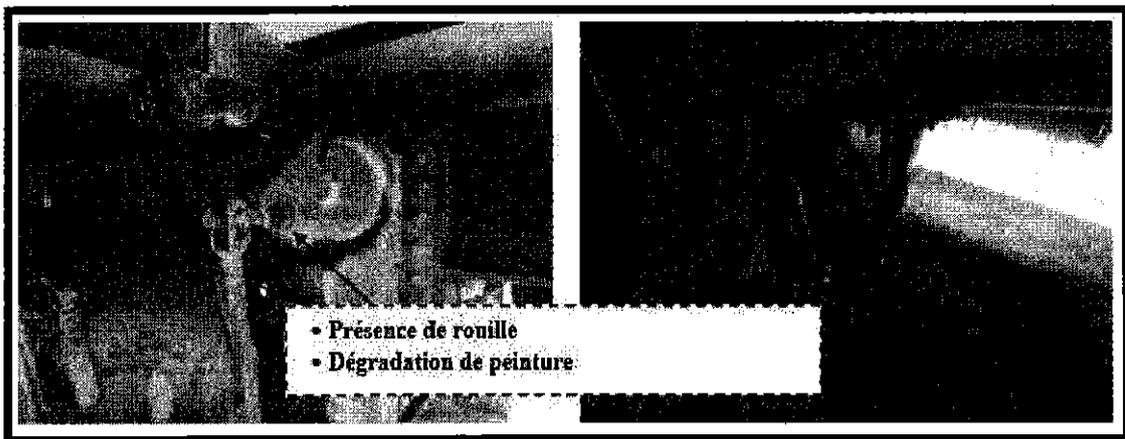
	roulement:		
4.2.1	• Nettoyage et graissage des glissières;	U	1
4.2.2	• Remplacement de la bande de frottement détérioré située au niveau de la toiture.		
	Travaux de remise en état des articulations du mécanisme d'ouverture et fermeture du toit	U	1
2.3.1	• Remplacement des articulations (charnières), des planchers de l'UMF détériorés;	U	1
2.3.2	• Graissage et lubrification de l'ensemble des articulations de l'UMF.		

✦ **Item 3 : La réparation et la mise à niveau du système de Stabilisation de la remorque :**

❖ **Etat du système de Stabilisation de la remorque :**

- Déformation et désalignement des poutres des béquilles avant de la semi-remorque gauche ;
- Présence de rouille excessive.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 3 :**

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
Item 3 : Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque			
3.1	Travaux de remise en état des béquilles de la remorque	U	1
3.1.1	• Réparation des béquilles de la semi-remorque.	U	1

✦ **Item 4 : La réparation et la mise à niveau de l'installation électrique :**

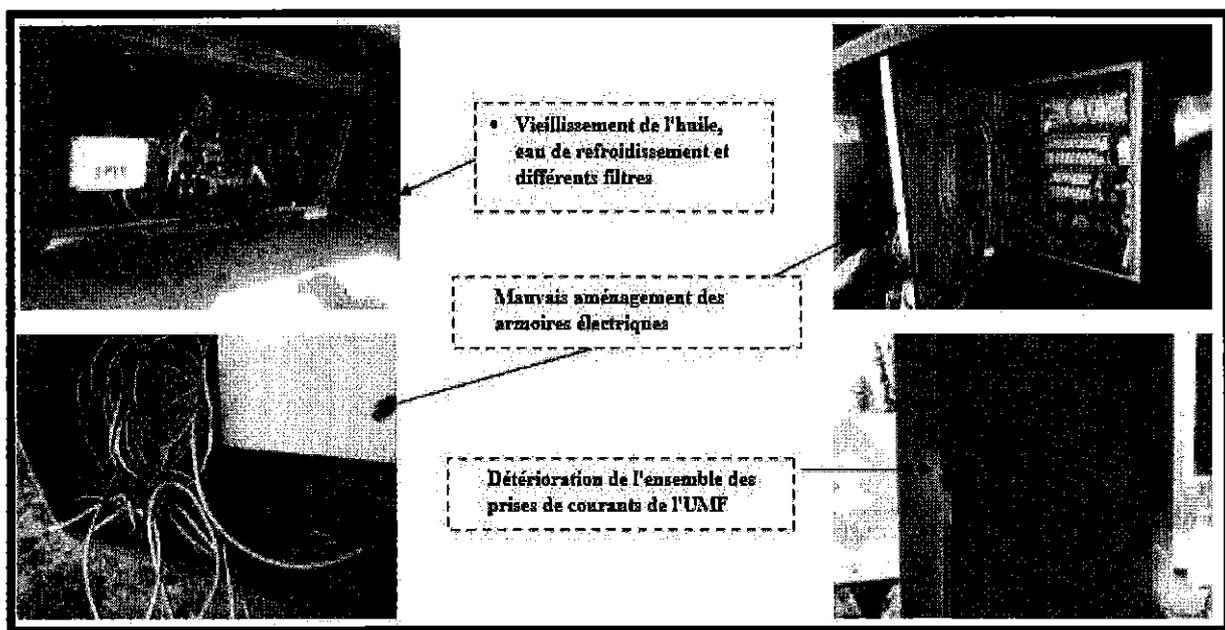
❖ **Etat de l'installation électrique :**

- Dysfonctionnement du tableau de commande du groupe électrogène
- Vieillesse de l'huile, eau de refroidissement, huile, cartouche du filtre à huile, filtre à air et à carburant du groupe électrogène
- Présence de trace d'huile, carburant et de saleté sur le groupe électrogène ;
- Vieillesse de la courroie du ventilateur ;
- Détérioration des câbles électriques et connexion ;
- Vieillesse de la batterie 12V de la semi-remorque; (batterie de démarrage du groupe électrogène) ;



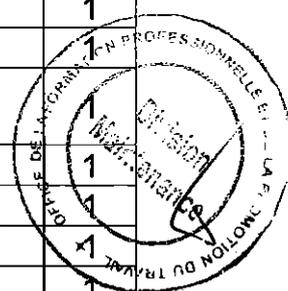
- Présence de câbles détériorés ;
- Mauvais aménagement des armoires électriques ;
- Mauvais aménagement du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés ;
- Détérioration de charnières, jointes d'étanchéités et mécanismes de fermetures de l'ensemble des coffres de l'UMF.
- Inexistence du bloc autonome de sécurité ;
- Dysfonctionnement ou vieillissement de l'ensemble des lampes de l'UMF ;
- Détérioration de quelques faisceaux électriques.
- Détérioration de l'ensemble des prises de courant de l'UMF ;

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 4 :**

Rep.	Nature des travaux	Unité	Qté
Item 4 : Travaux de remise en état de l'installation électrique			
4.3	Travaux de remise en état du groupe électrogène	U	1
4.3.1	• Réparation du tableau de commande du groupe électrogène y compris le voltmètre, ampèremètre, fréquencemètre, compteur d'heure et témoin de niveau du réservoir de carburant	U	1
4.3.2	• Entretien et nettoyage de l'extracteur de fumée	U	1
4.3.3	• Changement de l'huile et eau de refroidissement	U	1
4.3.4	• Changement de l'huile et la cartouche du filtre à huile	U	1
4.3.5	• Changement du filtre à air et à carburant	U	1
4.3.6	• Nettoyer toute trace d'huile, de carburant ou de saleté	U	
4.3.7	• Remplacement des tuyaux à carburant et l'ensemble des anneaux des brides de serrage	U	
4.3.8	• Nettoyage de la chemise d'eau du radiateur	U	1
4.3.9	• Remplacement de la courroie du ventilateur	U	1
4.3.10	• Entretien des câbles électriques et connexion	U	1
4.4	Travaux de remise en état du réseau 380V- 220V AC	U	1



Handwritten signature or mark.

4.4.1	• Fourniture d'un dispositif d'ancrage pour branchements des câbles électriques aériens (Ce dispositif doit être en matière isolante à haute tenue mécanique et climatique);	U	1
4.4.2	• Rénovation des armoires électriques;	U	1
4.4.3	• Remplacement des câbles détériorés de types souple H07-RNF/CTMB-N;	U	1
4.4.4	• Remplacement des goulottes et chemins de câbles fortement détériorés	U	1
4.4.5	• Réparation du kit de mise à la terre.	U	1
4.5	Travaux de remise en état du circuit 24V DC	U	1
4.5.1	• Fourniture et pose d'une batterie 12V	U	1
4.5.2	• Remplacement des câbles détériorés de types souple H07RNF/CTMB-N.	U	1
4.6	Travaux de remise en état de l'éclairage de l'UMF:	U	1
4.6.1	• Fourniture, pose d'un bloc autonome de sécurité de 8W d'une autonomie d'au moins une heure de marque LEGRANT ou équivalent;	U	1
4.6.2	• Fourniture et pose de 8 lampes 58W;	U	8
4.6.3	• Fourniture et pose de 14 minimums de prises de courant (2P+T 220V) au même modèle existant;	U	1
4.6.4	• Remplacement des faisceaux électriques détériorés le cas échéant.	U	1

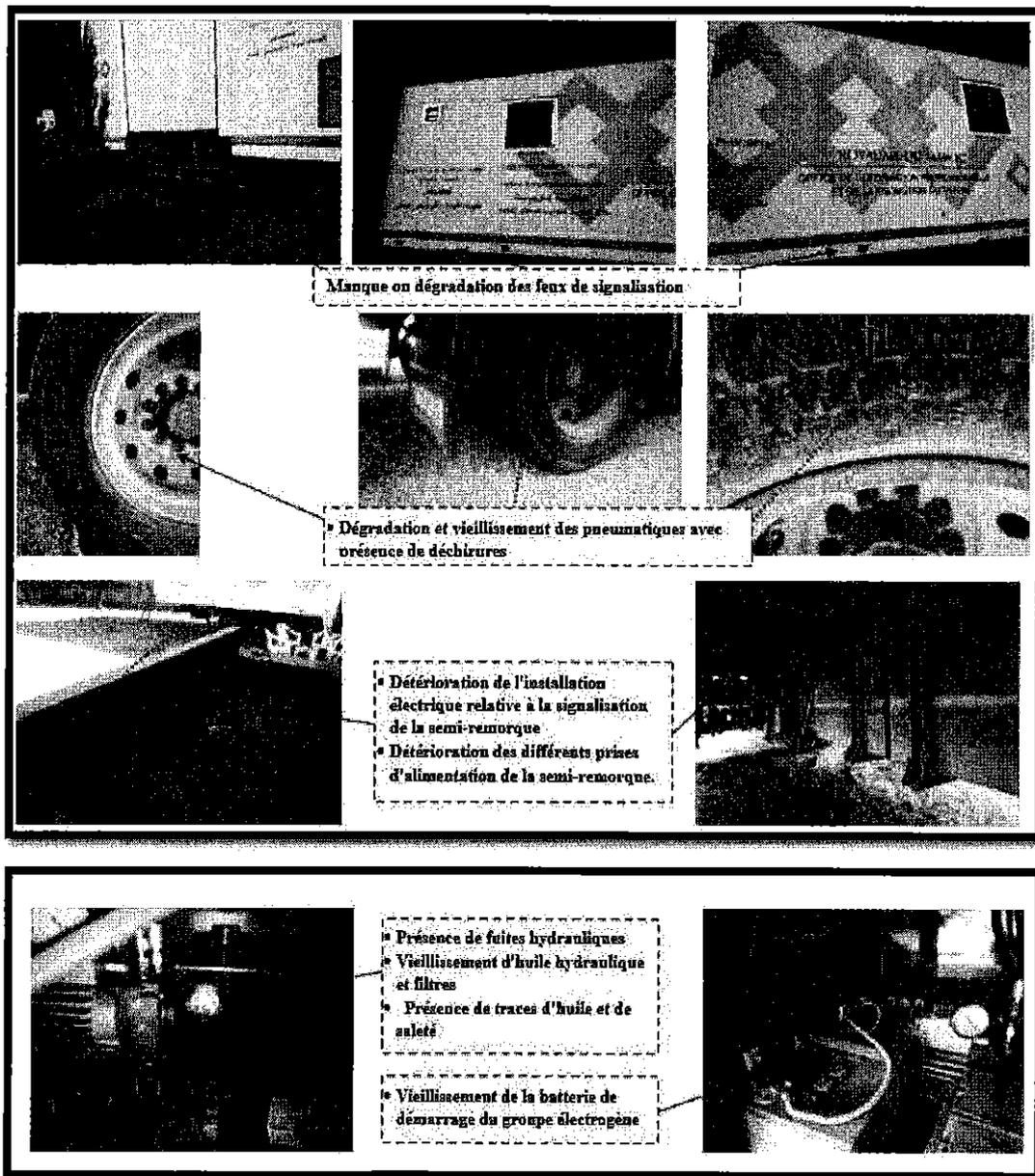
❖ **Item 5 : La réparation et la mise à niveau de la mécanique de la remorque :**

❖ **Etat de la mécanique de la remorque :**

- Présence de rouille au niveau du châssis ;
- Présence de déformations au niveau du châssis.
- Essieux de la remorque à entretenir
- Dégradation et vieillissement des pneumatiques avec présence de déchirures
- Présence de microfissures au niveau des pneus
- Présence de fuites d'air
- Manque de certaines conduites pneumatiques de la commande des freins
- Dégradation des accessoires pneumatique
- Déterioration de prises d'air de la semi-remorque
- Manque d'entretien régulier de la suspension
- Présence de rouille et bouchage des buses de graissage
- Déterioration de l'installation électrique relative à la signalisation de la semi-remorque ;
- Manque ou dégradation des feux de signalisation et prises de courant.
- Tous extincteurs sont périmés
- Réservoir dégradé

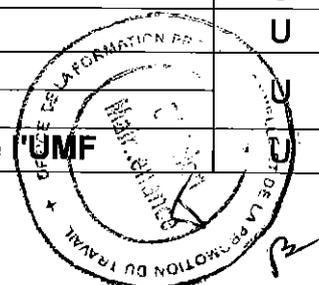
❖ **Photographies de zones défailantes :**





❖ **Liste des travaux de l'Item 5 :**

Réf	Nature des travaux	Unité	Qté
Item 5 : Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque			
5.1	Travaux de remise en état du mécanisme de freinage de l'UMF	U	1
5.1.1.	• Entretien et révision du kit de freinage existant;	U	1
5.1.2	• Remplacement des éléments défectueux le cas échéant;		
5.1.3	• Remplacement de prise d'air ISO 7638;		
5.1.4	• Remplacement de 2 têtes d'accouplement pneumatique rouge et jaune		
5.1.5	Travaux de remise en état de la suspension de l'UMF	U	1
5.1.6	Entretien et révision général de la suspension de la remorque	U	1
5.2	Travaux de remise en état des essieux de l'UMF	U	1
5.2.1	Entretien et révision général des essieux de la remorque	U	1
5.3	Travaux de remise en état du réservoir de carburant	U	1
5.3.1	Effectuer un nettoyage technique pour le réservoir		1
5.3.2	Retrait des sédiments du réservoir à carburant		1
5.4	Travaux de remise en état de l'installation hydraulique de l'UMF		1



Réf	Nature des travaux	Unité	Qté
5.4.1	Nettoyage et retrait des sédiments du réservoir d'huile	U	1
5.4.2	Remplacement de l'huile hydraulique de type BP HLP 22.		
5.4.3	Remplacement du filtre d'huile;		
5.4.4	Nettoyer toute trace d'huile ou de saleté.		
5.5	Travaux de remise en état des pneumatiques de l'UMF	U	1
5.5.1	Fourniture et pose de pneumatiques (265/70 R 19.5) bridge stone ou équivalent	U	1
5.5.2	Travaux de remise en état des feux de signalisation de l'UMF	U	1
5.5.3	Fourniture, pose et installation d'un kit complet de feux de signalisation (2 feux arrière multifonctions magnétiques avec grilles métalliques, 2 Eclaireurs de plaque, 8 feux de position latéraux, 8 feux d'encombrement avant et arrière) adapté à la semi-remorque,	U	1
5.5.4	Fourniture, pose et installation de 3 prise ISO 24S, ISO 24N et ISO 12098		
5.5.5	Fourniture, pose de 2 Triangles catadioptres		
5.5.6	Fourniture et pose d'un jeu de 2 plaques Réfléchissantes : Dimensions min. 565 x 196 mm		
5.6	Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie	U	1
5.6.1	• Fourniture d'un extincteur extérieur;	U	1
5.6.2	• Mise à niveau des extincteurs (changement des accessoires défectueux et remplissage).		

✚ **Item 6 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N°19 :**

- L'UMF nécessite des travaux de préparation pour le tractage ou de remorquage vers le lieu de réparation.
- Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers le lieu d'affectation par l'OFPPT

❖ **Liste des travaux de l'Item 6 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 6 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 19		
6.1 Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 19	U	1
6.1.1 La préparation de l'UMF pour son transfert de son lieu actuel vers le lieu de réparation	U	1
6.1.2 Le tractage ou le remorquage de l'UMF vers l'atelier de réparation	U	1
6.1.3 Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers l'endroit désigné par l'OFPPT	U	1

✚ **Item 7 : Travaux d'amélioration de l'UMF N°19 :**

❖ **Définition des améliorations :**

- Amélioration de la climatisation et chauffage de l'UMF

Fourniture, pose et raccordement de climatiseurs à deux Split, Système réversibles marque Carrier ou similaire ;

- Bâche de protection de toit

L'UMF est exposée aux influences de l'environnement (poussière, saletés, irradiation solaire, pluie, feuilles, etc.), ainsi, nous recommandant la mise en place d'une bâche de protection de toit.

Le tableau suivant donne les spécifications techniques et l'estimation de prix de la solution recommandée :



• **Détecteur d'incendie**

L'UMF présente plusieurs facteurs de risques d'incendie, à savoir :

- Nature de formation (Menuiserie métallique, soudage,) ;
- Présence de d'appareils de chauffage ;
- Présence de plaques chauffantes ;
- Présence de substances inflammables (bois, plastique,) ;
- Vieillessement des installations électriques ;

D'où le besoin d'installation d'un dispositif d'avertissement sonore permettant la lutte contre le risque d'incendie.

• **Alarme anti-intrusion**

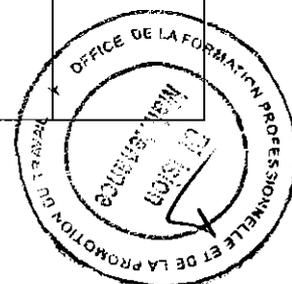
Vu les conditions et la nature des endroits où elle est installée (risque de vol), l'UMF est doit être équipée d'une alarme anti-intrusion.

• **Couvre Pneu**

Les pneumatiques de l'unité mobile de formation sont laissés au soleil et à d'autres dangers environnementaux (soleil, pluie, saleté, rouille, ...) ce qui cause leur détérioration beaucoup plus rapidement. Ainsi, il est recommandé d'améliorer la durabilité des pneumatiques par la mise en place de couvres pneus.

❖ **Travaux d'améliorations :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item7 : Travaux des améliorations		
1. Fourniture, pose et raccordement de climatiseurs à deux Split, Système réversibles marque Carrier ou similaire : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les spécifications techniques du modèle existant (Climatiseur carrier ou équivalent); - Système à 01 split • Puissance frigorifique >= 24000 Btu/h; • Puissance calorifique >= 22000Btu/h; - Filtre à air en matière synthétique régénérable et lavable; - Protection de moteur de la ventilation contre les surcharges; - Evaporateur en tube cuivre et ailettes en aluminium; - Affichage en cristaux liquide; - Bac a condensât avec évacuation à l'extérieur - Commande infra rouge; - Moteur multi vitesses; - Rotation automatique à 04 directions (générant de l'air dans 04 directions); - Pressostat haut /basse pression; - Silence de fonctionnement (niveau sonore < 40 dB); - Installation sur socle avec plots antivibratoires; - Alimentation électrique 220V y compris, protection électrique raccordement au coffret électrique, installation et mise en service et toutes sujétions de bonne exécution; - Remplacement de la tuyauterie et gaines; Installation des parties extérieurs à l'avant de la semi-remorque	U	1



Nature des travaux	Unité	Qté
5. Fourniture et pose d'une bâche de protection de toit - Dimension 8*13.5 m minimum - Imperméable et anti tâches ; - Grande résistance aux déchirures et faible poids ; - Doté d'un dispositif de fixation adapté à l'UMF avec sangles et œillets renforcés ainsi que de joncs textiles sur les côtés ; - Montage et Démontage sans outil simple et rapide - Protège et assure une bonne évacuation d'eau de pluie - Protège de la neige - Respirant - Protège des UV - Facile à ranger	U	1
6. Fourniture et pose d'une centrale de détection incendie - Centrales de détection incendie conventionnelles non adressables - 8 zones de détection	U	1
7. Fourniture et pose d'un Kit Alarme anti-intrusion - Kit Alarme sans Fil - Système d'Alarme de Sécurité GSM - 1 x Centrale sans fil - 3 x Détecteur infrarouge - 6 x Détecteur magnétique de porte, coffres et fenêtres - 3 x Télécommande - 1 x Sirène filaire	U	1
8. Fourniture et pose de couvres pneu Housse protection pneu - Facile à utiliser et nettoyer - Revêtement en aluminium - Dimensions pneumatiques (285/70 R 19.5) - Imperméable	U	5



B

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation
 LOT N° 6 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 19

Item N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Travaux de remise en état de la carrosserie	U	1		
2	Travaux de remise en état du mécanisme et fermeture des toits	U	1		
3	Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque	U	1		
4	Travaux de remise en état de l'installation électrique	U	1		
5	Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque	U	1		
6	Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 19	U	1		
7	Travaux des améliorations de l'UMF N°19	U	1		
			Total H.T.		
			TVA (20%)		
			Total T.T.C		

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**(C. P. T.)****Lot N° 07 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité
Mobile de Formation N°20**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : LES IMMOBILISATIONS CONCERNES ET SITE D'IMPLANTATION

Depuis, 1977 l'OFPPT a adopté le projet de la formation itinérante par espace mobile. Ce mode de formation constitue un des piliers de la formation professionnelle au Maroc car il offre une formation au profit des jeunes des communes rurales lointaines.

Aussi, les orientations royales s'articulent sur la nécessité de recueillir des besoins de la formation itinérante auprès des communes rurales. Leur exploitation doit être permanente reflétant la réactivité de dispositif de l'OFPPT et son adaptabilité pour une meilleure inclusion de ces communes dans le paysage socio-économique du Maroc.

Actuellement, la plupart des UMF présentent des dysfonctionnements à cause de l'usure de l'absence d'une gestion de la maintenance efficace en termes de la maintenance préventive et curative.

Le présent CPT a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des prestations de réparation et de mise à niveau de l'Unité mobile de Formation N°20.

❖ Présentation de l'Unité Mobile de Formation N° 20 :

Emplacement : Ouaouizaght-Beni mellal

Secteur : Réparation des engins à moteur

Descriptif de l'UMFN°20 :

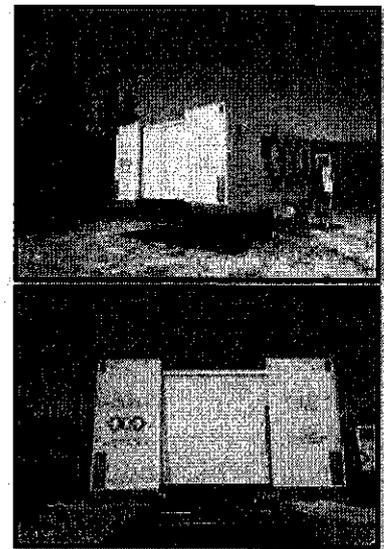
- > Type UMF N°07: Mono double extension latérale à commande Hydraulique Smc
- > Unité extensible installée sur une semi-remorque, dimensions 11 x 8 mètres
- > L'extension est faite sur tout le côté gauche et droite ;
- > L'extension est réalisée au moyen de vérins à commande hydraulique des planchers et des caisses droites et gauches
- > La remorque est posée sur des béquilles à commande manuelle

Valeur d'achat N° 20 : 2 269 108 MAD

Age UMF N° 20 : 20 ans

Etat d'UMF N°20 : Non opérationnelle

PHOTO UMF N°20



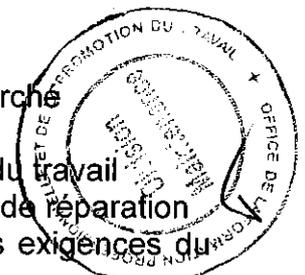
ARTICLE 2 : ETENDUE DES PRESTATIONS

L'objectif des prestations est la réparation et la mise à niveau de l'Unité Mobile de Formation N° 20 afin de permettre :

- D'atteindre les objectifs en termes de formation par Unité mobile au niveau des communes et des zones rurales.
- D'assurer un climat convivial pour le déroulement des formations.
- D'assurer la sécurité des personnes et du matériel que soit durant le déroulement de la formation ou lors de déplacement de l'Unité mobile.

D'une manière générale, les prestations comprennent :

1. La prise en charge de l'Unité mobile de formation par le titulaire du marché
2. Un diagnostic technique détaillé de l'Unité mobile de formation
3. La préparation de l'unité mobile de formation pour la tracter à l'atelier du travail
4. Le tractage ou le remorquage de l'Unité Mobile de formation à l'atelier de réparation
5. La réparation et la mise à niveau de l'unité mobile en respectant les exigences du présent cahier des charges et conformément à la norme en vigueur.
6. La réalisation de la visite technique de la remorque de l'Unité Mobile de Formation.



7. Le tractage de l'Unité mobile de formation après réparation à l'endroit désignée par les entités responsables de l'OFPPT.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché de mettre à la disposition de l'OFPPT les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

Le titulaire s'engage en coordination avec la Division Maintenance « DM » à gérer les relations avec les différentes entités de l'OFPPT en ce qui concerne la réalisation des interventions.

Il doit également mettre à la disposition de l'OFPPT tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions.

Fourniture des moyens de communications :

Le titulaire met en place les moyens de communication nécessaires (équipements portatifs, téléphone portable... ;) pour permettre à chaque intervenant du titulaire sur site, d'être joignable à tout moment par le personnel de l'OFPPT.

Interlocuteur du titulaire :

Le titulaire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Réunion de travail :

- Une réunion sera tenue avant le démarrage du marché entre le titulaire et les représentants de l'OFPPT pour étudier les différentes clauses du marché et mettre en place une démarche et planning d'exécution de la prestation.
- Le titulaire et le représentant de l'OFPPT se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates seront arrêtés en commun accord entre les deux parties.
- Des réunions avec le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique, seront tenues selon l'état d'avancement du projet avec le titulaire.
- Le titulaire est tenu d'affecter à l'exécution des prestations au minimum les moyens en personnes et en matériels qu'il a proposés dans son offre. Il ne peut en apporter aucune modification sans l'accord préalable de l'OFPPT.
- L'équipe permanente du projet, devra comprendre au moins les profils proposés dans l'offre technique.
- L'OFPPT pourra refuser le chef de projet ou les membres de l'équipe par simple notification au titulaire en indiquant les raisons de cette récusation. Le titulaire remplacera immédiatement les personnes récusées par d'autres dont les CV sont équivalents et après avoir obtenu au préalable l'accord de l'OFPPT. Il en est de même en cas d'indisponibilité de ces intervenants.

N.B : Le titulaire exécutera les prestations et remplira ses obligations avec la plus grande diligence, efficacité et économie selon les techniques modernes et pratiques acceptés et utilisées par les normes professionnelles en vigueur. L'OFPPT pourra remettre en cause la qualité des prestations effectuées par le titulaire par simple notification. Le titulaire devra y remédier dans les meilleurs délais, sans remettre en cause le calendrier prévu pour l'exécution de ce projet.



ARTICLE 4 : MOYENS D'EXECUTION

Le titulaire est tenu de mettre, pour l'exécution des prestations, tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer une très bonne qualité de sa prestation, notamment :

Moyens humains : effectifs dotés des qualifications adéquates ;

Moyens matériels : outillage qualifié et requis, pièces de rechange de qualité

Moyens de transport et de déplacement ;

Le titulaire ne pourra jamais, à cet effet, se prévaloir de manque d'effectif et de matériel pour justifier une prestation autre que celle souhaitée par l'OFPPT.

ARTICLE 5 : CONDITION DE REALISATION DES PRESTATION

Les renseignements techniques et les indications données dans le dossier de consultation n'ont qu'un caractère indicatif dont l'appréciation est laissée au titulaire qui a la liberté de les contrôler par toutes enquêtes et mesures voulues.

D'une manière générale, le titulaire ne peut élever aucune réclamation, ni ne demander aucune indemnité au cas où il estimait que, du fait des renseignements donnés dans les documents contractuels, il aurait subi une perte ou des dépenses imprévus par suite de mésestimation des risques ou toutes sujétions.

Le titulaire est réputé avoir étudié toutes les conditions d'exécution du marché et avoir lui-même contrôlé en détail que les travaux peuvent être exécutés conformément à ces conditions.

ARTICLE 6 : PRESTATIONS

Lot 7 : La réparation et la mise à niveau de l'Unité de Formation N° 20 :

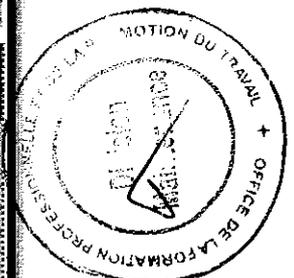
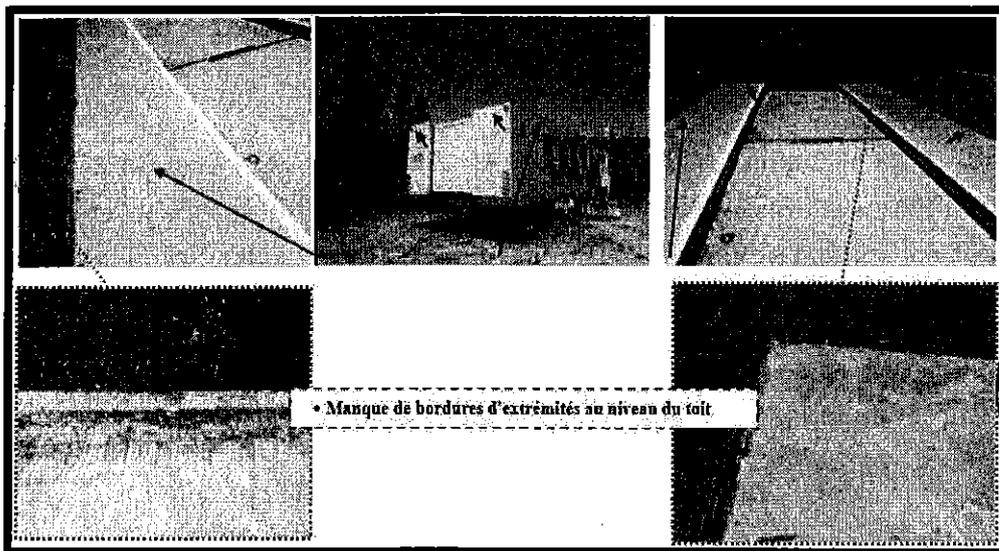
✦ Item 1 : La réparation et la mise à niveau de la carrosserie

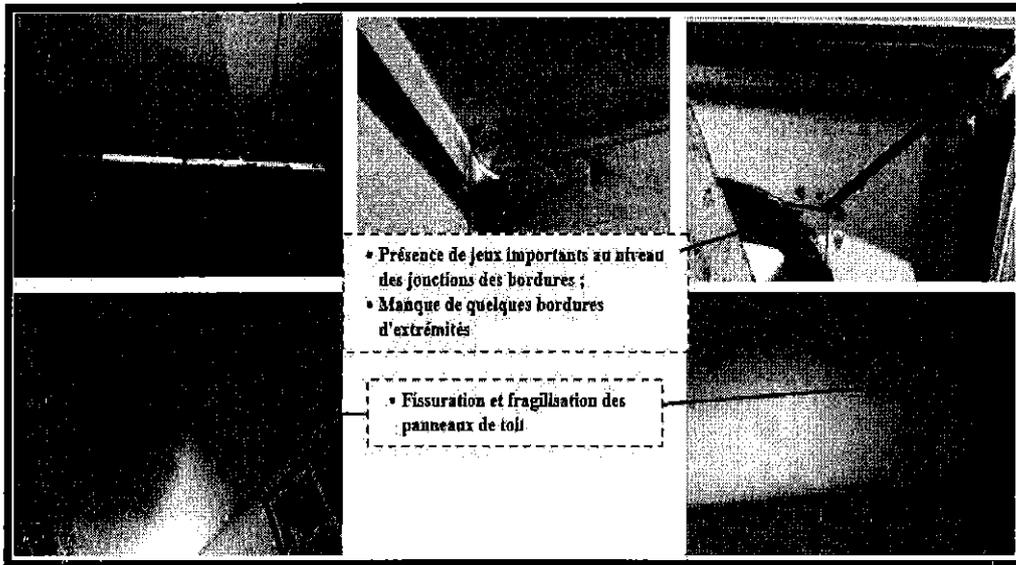
❖ Etat de la structure :

- Détérioration localisée par brulures des panneaux ;
- Présence de microfissures et petites perforations aux niveaux des panneaux.
- Décollement des bordures d'extrémités ;
- Manque de quelques bordures d'extrémités ;
- Présence de déformations et jeux excessifs.
- Présence de microfissures et petites perforations aux niveaux des panneaux.
- Fissuration et fragilisation des panneaux de toit.
- Manque de bordures d'extrémités au niveau du toit ;

❖ Photographies de zones endommagées

Les photos ci-après illustrent les différentes anomalies constatées :

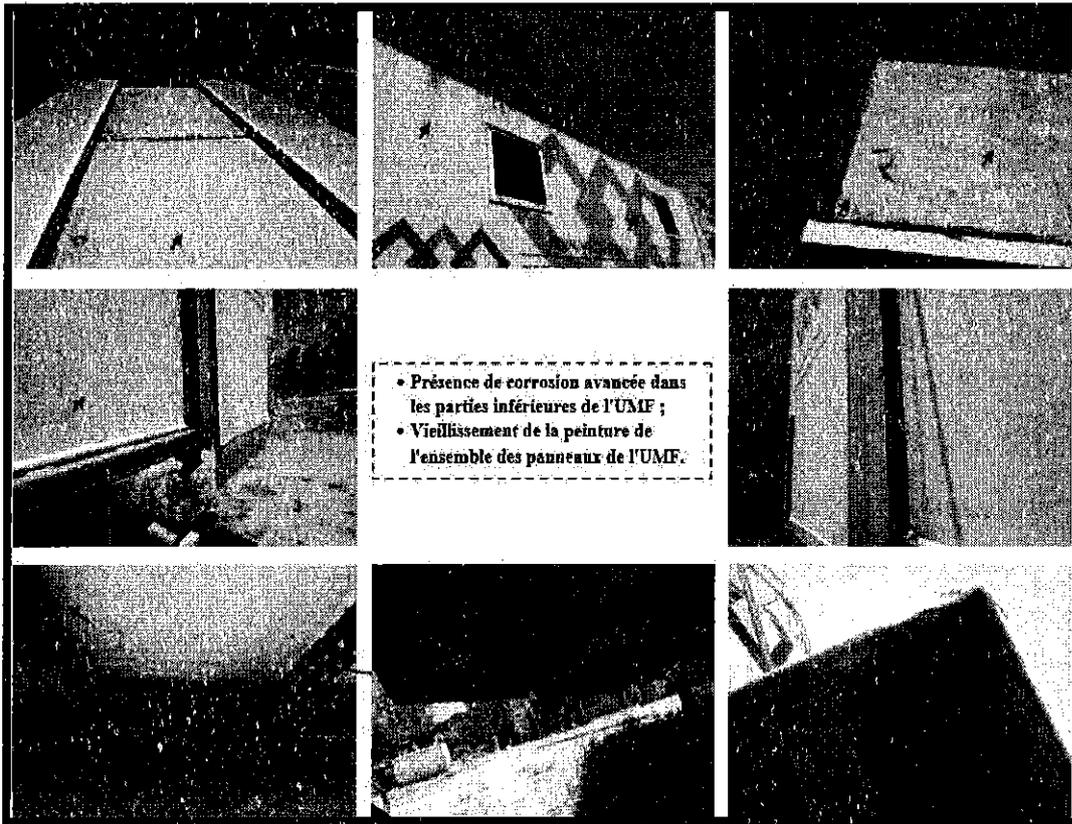




❖ **Etat de la peinture :**

- Amorçage de corrosion au niveau des châssis et toits des deux semi-remorques ;
- Dégradation de la peinture localisée des éléments de l'UMF.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**

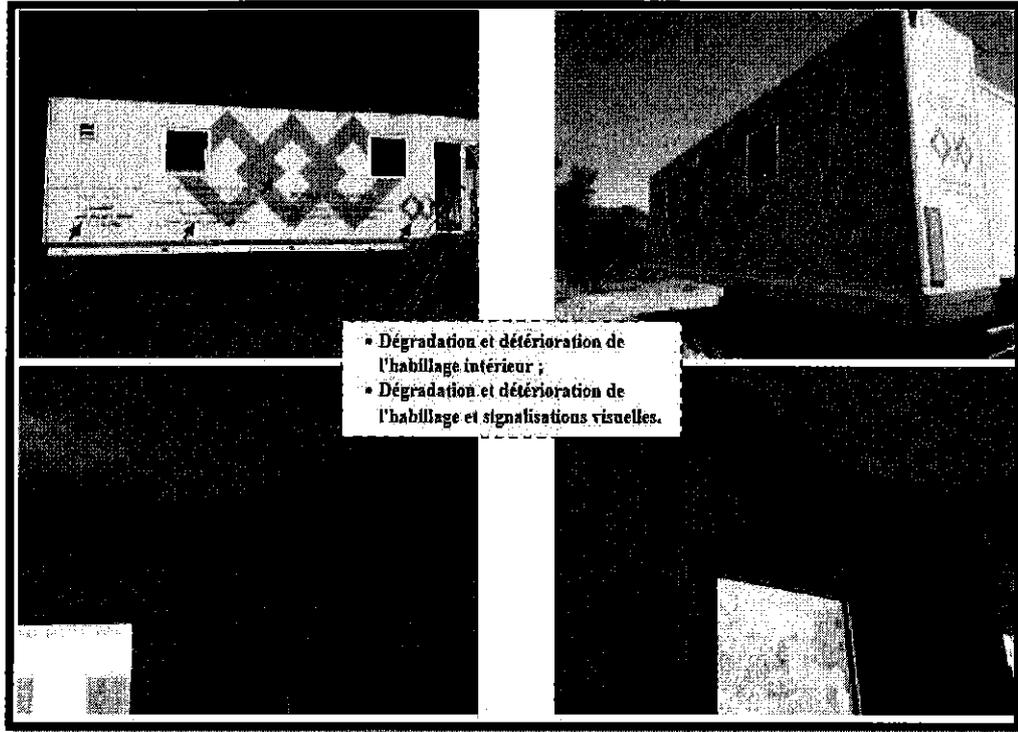


❖ **Etat de l'habillage et signalétiques visuelles :**

- Habillage de la caisse est très dégradé.
- Habillage actuelle illustre l'ancien logo de l'OFPPT d'où la nécessité de refaire l'habillage selon un modèle validé par l'OFPPT.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**





❖ **Etat des fenêtres**

- Présence de rayure au niveau des vitres ;
- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;
- Manque des stores ;
- Manque d'entretien ;

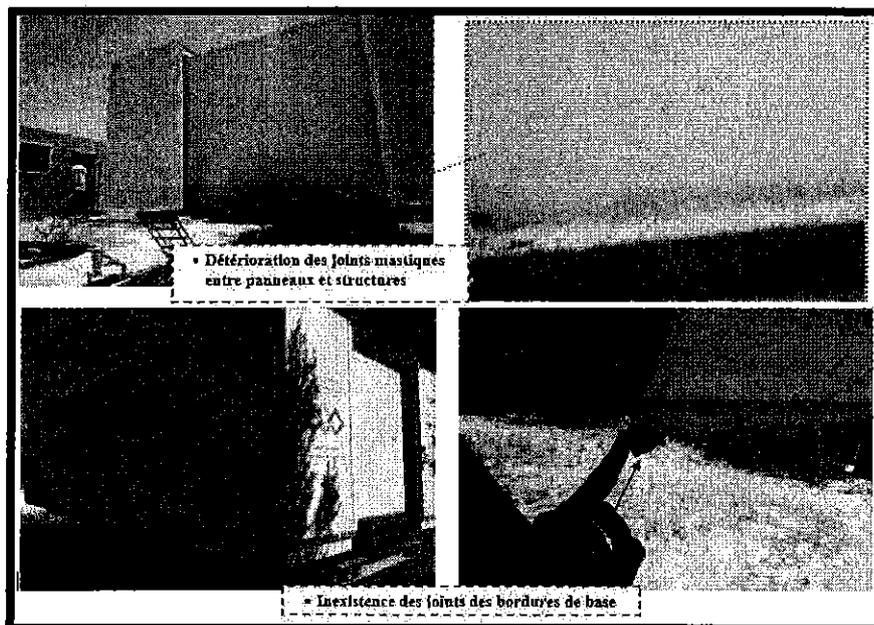
❖ **Etat des portes :**

- Dégradation de l'état des joints d'étanchéités ;

❖ **Etat des joints d'étanchéité :**

- Vieillesse de l'ensemble des joints de l'UMF ;
- Déterioration des baguettes de maintien des joints d'étanchéités.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Etat des revêtements du sol :**

- Déchirure du revêtement du sol ;
- Décollement du revêtement du sol ;
- Présence de saletés ;

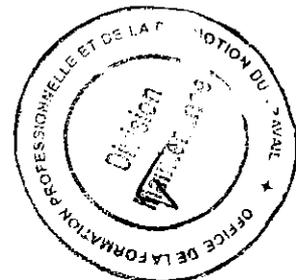
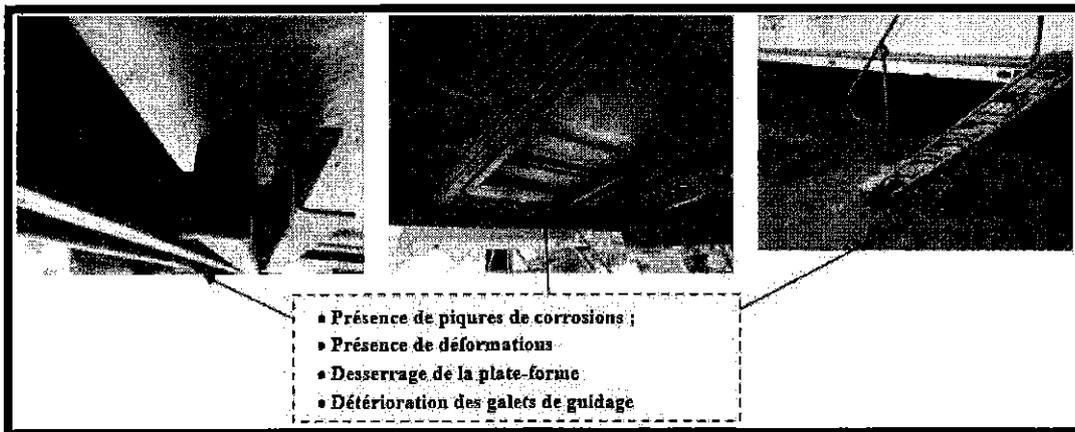
❖ **Photographies des zones défailtantes :**



❖ **Etat des Coffres, escalier et moyens d'accès :**

- Présence de déformation au niveau des échelles
- Manque de quelques garde-corps des escaliers d'accès aux caisses centrales ;
- Présence de déformations au niveau des gardes corps des escaliers d'accès aux caisses centrales.
- Manque de graissage au niveau du système de guidage des escaliers
- Manœuvres difficiles à cause du blocage de l'escalier
- Dégradation des joints d'étanchéités ;
- Présence de déformations ;
- Dysfonctionnement ou manque des vérins à gaz de maintien des portes ouvertes ;
- Dysfonctionnement des mécanismes de fermeture ;
- Gonflement des portes des coffres.

❖ **Photographies des zones défailtantes :**



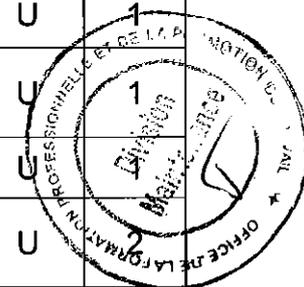
❖ **La liste des Travaux de l'Item 1 :**

Item 1 : Travaux de remise en état de la carrosserie :

Nature des travaux	Unité	Qté
1. Travaux de remise en état de la structure		
1.1. Remplacement des panneaux, brûlés, latéraux et de la toiture de la caisse droite;	U	1

B

Nature des travaux	Unité	Qté
1.2. Fourniture et pose des bordures d'extrémités inexistantes au niveau de la toiture de l'UMF (bordure en L de dimension 100*100*24000 mm minimum);	U	1
1.3. Remplacement des bordures d'extrémités, des planchers, détériorés ou inexistantes y compris les bordures des trappes rabattables au même modèles existants.	U	1
1.4. Remplacement des joints de mastic silicone fortement détériorés sur l'ensemble des bords d'assemblage de panneaux sandwich;	U	1
1.5. Colmatage des fissures et perforations présents au niveau des panneaux sandwich de l'UMF;	U	1
1.6. Réparation des jeux présents aux niveaux des jonctions des bordures d'extrémités	U	1
1.7. Redressage de l'ensemble des éléments de structures déformés.	U	1
2. Travaux de remise en état de peinture intérieure et extérieure	U	1
2.1. Traitement de l'ensemble des endroits corrodés y compris le châssis, ossatures et planchers des caisses, escalier; glissières et supports des différentes accessoires de la semi-remorque: martelage et brossage énergétique;	U	1
2.2. Application d'une couche d'antirouille sur l'ensemble des endroits traités;	U	1
2.3. Application de 3 couches de peinture époxy de finition, adaptées aux endroits d'applications, sur l'ensemble des parties de l'UMF.	U	1
3. Travaux de remise en état d'habillage intérieur et extérieur et signalétiques visuelles:	U	1
3.1. Remplacement de l'ensemble d'habillage intérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT;	U	1
3.2. Remplacement de l'habillage extérieur de l'UMF selon le modèle validé par l'OFPPT.	U	1
4. Travaux de remise en état de revêtement du sol	U	1
4.1. Nettoyage technique de l'ensemble des revêtements de sol.	U	1
4.2. Réparation des déchirures localisées;	U	1
5. Travaux de remise en état d'étanchéités	U	1
5.1. Remise en bonne état de l'ensemble des joints d'étanchéité de l'UMF;	U	1
5.2. Fourniture et pose des joints d'extrémité des bordures situées à la base de l'UMF.	U	1
6. Travaux de remise en état des escalier et moyens d'accès:	U	1
6.1. Entretien générale des escaliers (redressage, graissage,...);	U	1
6.2. Réassemblage de différentes parties, des plates formes, désintégréés;	U	1
6.3. Redressage de parties déformées;	U	1
6.4. Remplacement des galets de guidage diamètre 65mm, épaisseur 30mm).	U	1

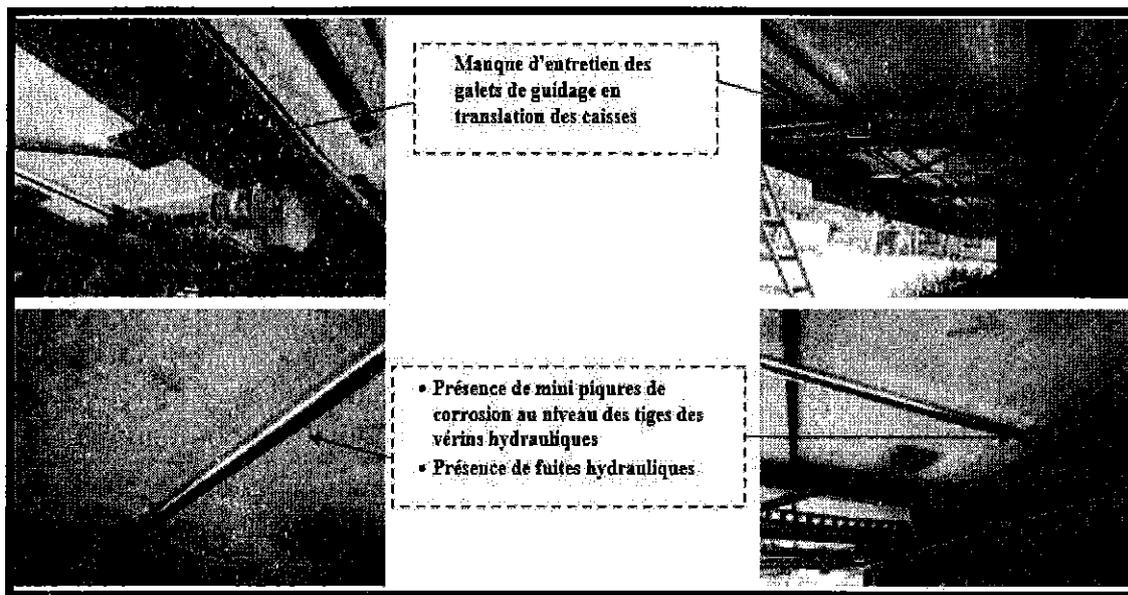


↓ **Item 2 : La réparation et la mise à niveau du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

❖ **Etat du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits :**

- Présence de rouille excessive
- Détérioration de plusieurs charnières ;
- Détérioration des mécanismes de fermeture des toits
- Détérioration des mécanismes d'ouverture des toits
- Présence fuites hydrauliques.
- Mauvaise évacuation d'eau de pluie ;
- Absence des galets de guidage
- Présence de piqures de corrosion au niveau des tiges des vérins hydrauliques ;

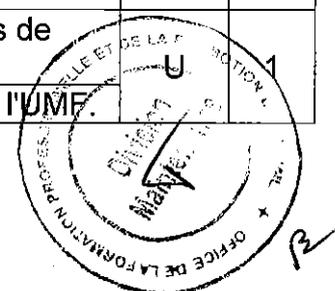
❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 2 :**

Item 2 : Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des caisses

Nature des travaux	Unité	Qté
1. Travaux de remise en état des vérins hydrauliques		
a. Changement du nécessaire des vérins hydrauliques (caisse et plancher);	U	1
b. Changement des tiges, fortement corrodées, des vérins hydrauliques similaires au modèle existant;	U	1
c. Réparations des fuites d'huile.	U	1
2. Travaux de remise en état des glissières et chemins de roulement:	U	1
a. Nettoyage et graissage des glissières;		
b. Remplacement de la bande de frottement détérioré située au niveau de la toiture.	U	1
3. Travaux de remise en état des articulations du mécanisme d'ouverture et fermeture du toit	U	1
a. Remplacement des articulations (charnières), des planchers de l'UMF détériorés;	U	1
b. Graissage et lubrification de l'ensemble des articulations de l'UMF.	U	1

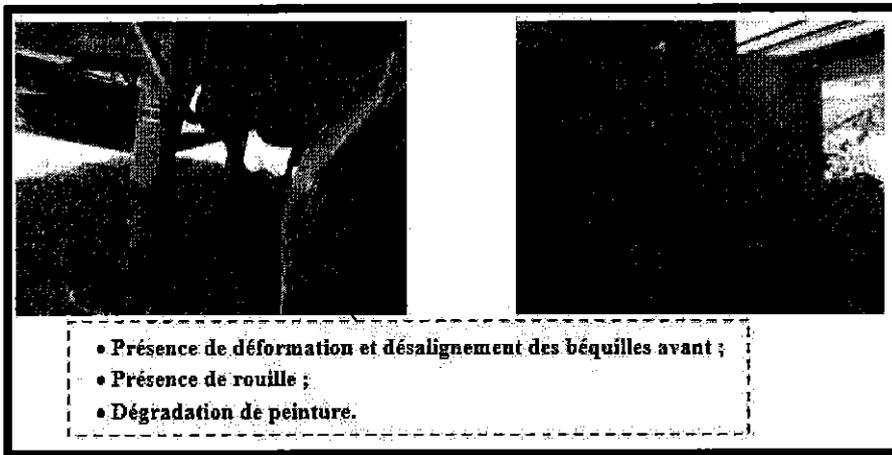


✚ **Item 3 : La réparation et la mise à niveau du système de Stabilisation de la remorque :**

❖ **Etat du système de Stabilisation de la remorque :**

- Déformation et désalignement des poutres des béquilles avant de la semi-remorque gauche ;
- Présence de rouille excessive.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**



❖ **Liste des travaux de l'Item 3 :**

Item 3 : Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque

Nature des travaux	Unité	Qté
1. Travaux de remise en état des béquilles de la remorque		
1.1 Fourniture et pose d'un kit de béquilles avant de la semi	U	1

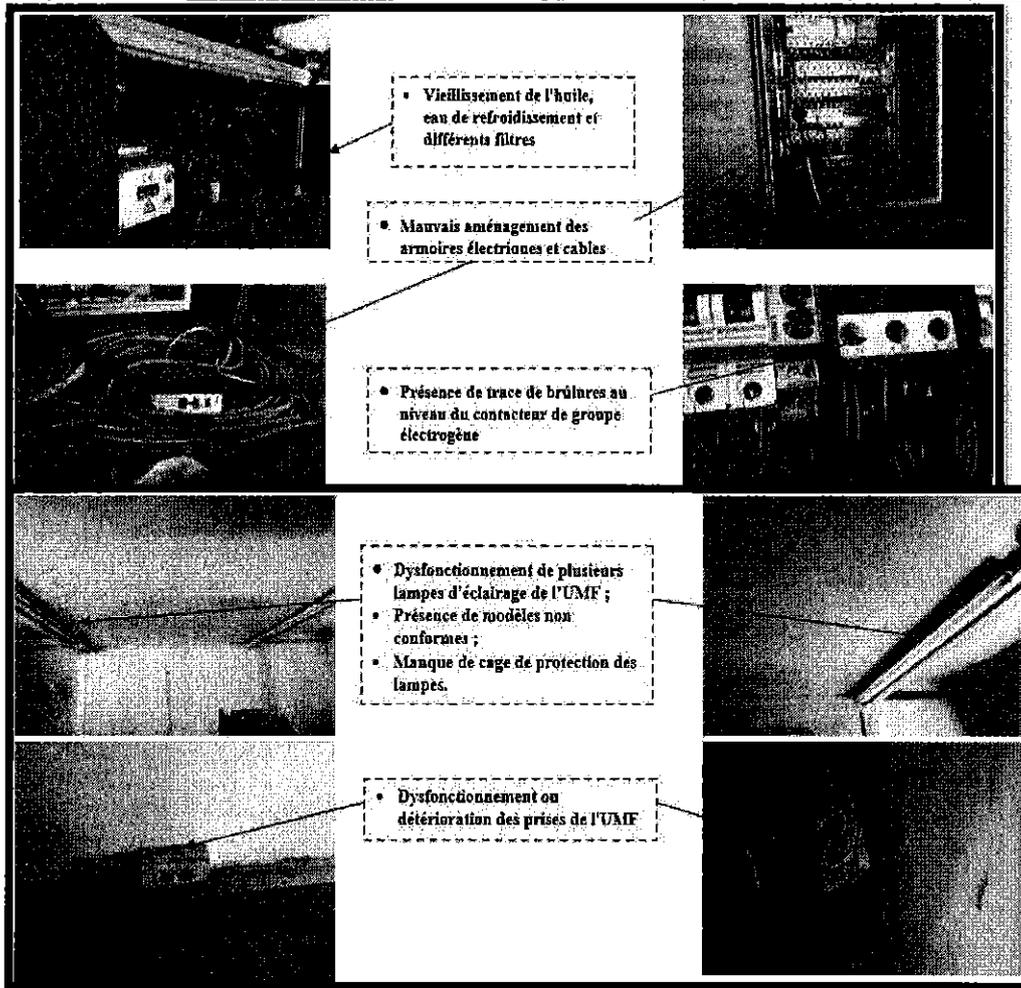
✚ **Item 4 : La réparation et la mise à niveau de l'installation électrique :**

❖ **Etat de l'installation électrique :**

- Présence de trace de brûlures au niveau du contacteur de groupe électrogène ;
- Vieillessement de l'huile, eau de refroidissement, huile, cartouche du filtre à huile, filtre à air et à carburant
- Présence de trace d'huile, carburant et de saleté sur le groupe électrogène ;
- Vieillessement de la courroie du ventilateur ;
- Détérioration des câbles électriques et connexion ;
- Vieillessement de la batterie 12V de la semi-remorque; (batterie de démarrage du groupe électrogène) ;
- Présence de câbles détériorés ;
- Mauvais aménagement des armoires électriques ;
- Mauvais aménagement du kit de mise à la terre ;
- Présence de goulottes et chemins de câbles fortement détériorés ;
- Détérioration de charnières, jointes d'étanchéités et mécanismes de fermetures de l'ensemble des coffres de l'UMF.
- Inexistence du bloc autonome de sécurité ;
- Dysfonctionnement ou vieillessement de l'ensemble des lampes de l'UMF
- Détérioration de quelques faisceaux électriques.
- Détérioration de l'ensemble des prises de courant de l'UMF.

❖ **Photographies de zones défailtantes :**

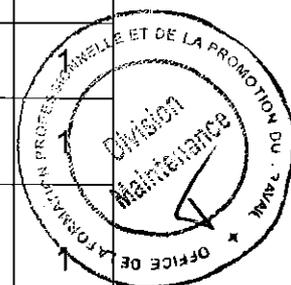




❖ **Liste des travaux de l'Item 4 :**

Item 4 : travaux de remise en état de l'installation électrique :

Nature des travaux	Unité	Qté
1. Travaux de remise en état du groupe électrogène		
1.1 Changement de l'eau de refroidissement et entretien radiateur;	U	1
1.2 Changement de l'huile et la cartouche du filtre à huile;	U	1
1.3 Changement du filtre à air et à carburant;	U	1
1.4 Nettoyer toute trace d'huile, de carburant ou de saleté;	U	1
1.5 Remplacement des tuyaux à carburant et l'ensemble des anneaux des brides de serrage;	U	1
1.6 Remplacement de la courroie du ventilateur;	U	1
1.7 Entretien des câbles électriques et connexion;	U	1
1.8 Fourniture et pose d'une batterie 12V - 90Ah (batterie de démarrage du groupe électrogène);	U	1
1.9 Remplacement des câbles détériorés de types souple H07-RNF/CTMB-N.	U	1
2. Travaux de remise en état du réseau 380V- 220V AC		
2.1 Fourniture d'un dispositif d'ancrage pour branchements des câbles électriques aériens (Ce dispositif doit être en matière isolante à haute tenue mécanique et climatique);	U	1
2.2 Rénovation des armoires électriques;	U	1
2.3 Remplacement des câbles détériorés de types souple	U	1



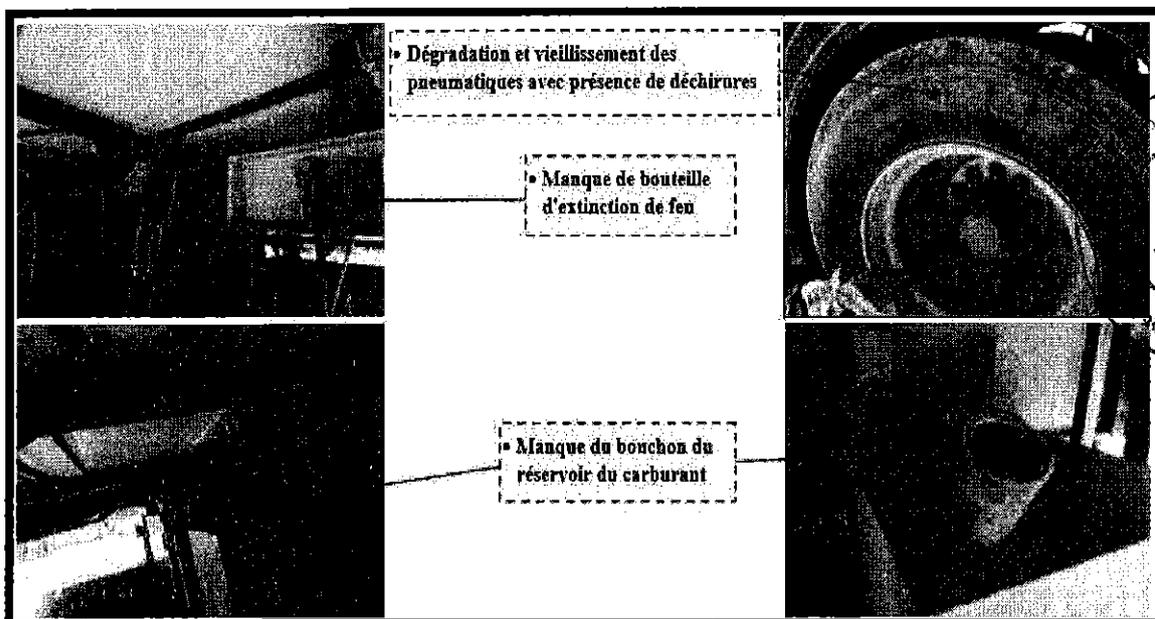
H07-RNF/CTMB-N;		
2.4 Remplacement des goulottes et chemins de câbles fortement détériorés	U	1
2.5 Réparation du kit de mise à la terre.	U	1
3. Travaux de remise en état de l'éclairage de l'UMF:	U	1
3.1 Fourniture, pose d'un bloc autonome de sécurité de 8W d'une autonomie d'au moins une heure de marque LEGRANT ou équivalent;	U	1
3.2 Fourniture, pose de luminaires complets 1*58W au même modèle de base de l'UMF ou équivalent;	U	1
3.3 Fourniture et pose de prises de courant (2P+T 220V) au même modèle existant;	U	1
3.4 Remplacement des faisceaux électriques détériorés le cas échéant.	U	1

❖ **Item 5 : La réparation et la mise à niveau de la mécanique de la remorque :**

❖ **Etat de la mécanique de la remorque :**

- Présence de rouille au niveau du châssis ;
- Manque d'entretien du freinage.
- Dégradation et vieillissement des conduites pneumatiques avec présence des déchirures ;
- Présence de déchirures au niveau des gardes boue.
- Présence de fuites d'air ;
- Manque de certaines conduites pneumatiques ;
- Dégradation des accessoires pneumatiques
- Déterioration de prises d'air de la semi-remorque
- Dégradation des accessoires pneumatiques
- Manque d'entretien de la suspension.
- Présence de fuites hydrauliques
- Vieillessement d'huile hydraulique et filtres
- Présence de traces d'huile et de saleté
- Manque du bouchon du réservoir du carburant ;
- Présence de rouilles excessive ;
- Présence de sédiments et saletés.
- Déterioration de l'installation électrique relative à la signalisation de la semi-remorque ;
- Manque ou dégradation des feux de signalisation et prises de courant.

❖ **Photographies de zones défailantes :**



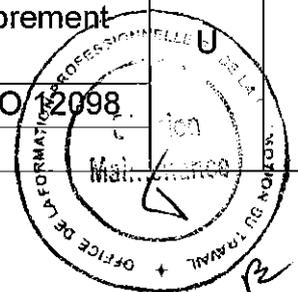
B



❖ **Liste des travaux de l'Item 5 :**

Item 5 : travaux de remise en état de la mécanique de la remorque :

Nature des travaux	Unité	Qté
1. Travaux de remise en état du mécanisme de freinage de l'UMF		
1.1 Entretien et révision du kit de freinage existant;	U	1
1.2 Remplacement des éléments défectueux le cas échéant;		
1.3 Remplacement de prise d'air ISO 7638;		
1.4 Remplacement de 2 têtes d'accouplement pneumatique rouge et jaune		
2. Travaux de remise en état de la suspension de l'UMF	U	1
2.1 Entretien et révision général de la suspension de la remorque	U	1
3. Travaux de remise en état des essieux de l'UMF	U	1
3.1 Entretien et révision général des essieux de la remorque	U	1
4. Travaux de remise en état du réservoir de carburant	U	1
4.1 Fourniture et pose d'un bouchon antivol de remplissage du réservoir;	U	1
4.2 Effectuer un nettoyage technique pour le réservoir;		
4.3 Retrait des sédiments du réservoir à carburant.		
5. Travaux de remise en état de l'installation hydraulique de l'UMF	U	1
5.1 Nettoyage et retrait des sédiments du réservoir d'huile	U	1
5.2 Remplacement de l'huile hydraulique de type BP HLP 22.		
5.3 Remplacement du filtre d'huile;		
5.4 Nettoyer toute trace d'huile ou de saleté;		
5.5 Effectuer un nettoyage technique pour le réservoir d'huile.	U	1
6. Travaux de remise en état des pneumatiques de l'UMF	U	1
6.1 Fourniture et pose de pneumatiques (265/70 R 19.5) Bridgestone ou équivalent.	U	1
7. Travaux de remise en état des feux de signalisation de l'UMF	U	1
7.1 Fourniture, pose et installation d'un kit complet de feux de signalisation (2 feux arrière multifonctions magnétiques avec grilles métalliques, 2 Eclaireurs de plaque, 8 feux de position latéraux, 8 feux d'encombrement avant et arrière) adapté à la semi-remorque,	U	1
7.2 Fourniture, pose et installation de 3 prise ISO 24S, ISO 24N et ISO 12098.		
7.3 Fourniture, pose de 2 Triangles catadioptres		



Nature des travaux	Unité	Qté
7.4 Fourniture et pose d'un jeu de 2 plaques Réfléchissantes: (Dimensions min. 565 x 196 mm)		
8. Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie	U	1
8.1 Fourniture de deux extincteurs extérieurs intérieurs et extérieurs de l'UMF;		
8.2 Mise à niveau des extincteurs (changement des accessoires défectueux et remplissage).	U	1

⚡ **Item 6 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N°20 :**

1. L'UMF nécessite des travaux de préparation pour le tractage ou de remorquage vers le lieu de réparation.
2. Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers le lieu d'affectation par l'OFPPT

❖ **Liste des travaux de l'Item 6 :**

Nature des travaux	Unité	Qté
Item 6 : Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 20		
1. Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 20	U	1
1.2 La préparation de l'UMF pour son transfert de son lieu actuel vers le lieu de réparation	U	1
1.3 Le tractage ou le remorquage de l'UMF vers l'atelier de réparation	U	1
1.4 Le tractage de l'UMF après la fin des travaux vers l'endroit désigné par l'OFPPT	U	1

⚡ **Item 7 : Travaux d'amélioration de l'UMF N°20 :**

❖ **Définition des améliorations :**

- **Amélioration de la climatisation et chauffage de l'UMF**
Fourniture, pose et raccordement de climatiseurs à deux Split, Système réversibles marque Carrier ou similaire ;
- **Bâche de protection de toit**
L'UMF est exposée aux influences de l'environnement (poussière, saletés, irradiation solaire, pluie, feuilles, etc.), ainsi, nous recommandant la mise en place d'une bâche de protection de toit.
Le tableau suivant donne les spécifications techniques et l'estimation de prix de la solution recommandée :
- **Détecteur d'incendie**
L'UMF présente plusieurs facteurs de risques d'incendie, à savoir :
 - Nature de formation (Menuiserie métallique, soudage,) ;
 - Présence de d'appareils de chauffage ;
 - Présence de plaques chauffantes ;
 - Présence de substances inflammables (bois, plastique,) ;
 - Vieillessement des installations électriques ;

D'où le besoin d'installation d'un dispositif d'avertissement sonore permettant la lutte contre le risque d'incendie.

- **Alarme anti-intrusion**

Vu les conditions et la nature des endroits où elle est installée (risque de vol), l'UMF est doit être équipée d'une alarme anti-intrusion.

- **Couvre Pneu**

Les pneumatiques de l'unité mobile de formation sont laissés au soleil et à d'autres dangers environnementaux (soleil, pluie, saleté, rouille, ...) ce qui cause leur détérioration beaucoup plus rapidement. Ainsi, il est recommandé d'améliorer la durabilité des pneumatiques par la mise en place de couvre pneus.

❖ **Travaux d'améliorations :**

Nature des travaux	Unité	Qté
--------------------	-------	-----

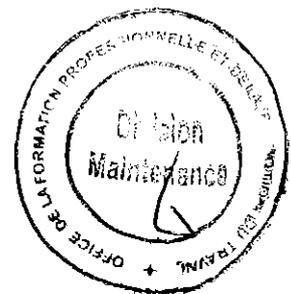


B

Nature des travaux	Unité	Qté
Item7 : Travaux des améliorations		
<p>1. Fourniture, pose et raccordement de climatiseurs à deux Split, Système réversibles marque Carrier ou similaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les spécifications techniques du modèle existant (Climatiseur carrier ou équivalent); - Système à 01 split • Puissance frigorifique >= 24000 Btu/h; • Puissance calorifique >= 22000Btu/h; - Filtre à air en matière synthétique régénérable et lavable; - Protection de moteur de la ventilation contre les surcharges; - Evaporateur en tube cuivre et ailettes en aluminium; - Affichage en cristaux liquide; - Bac a condensât avec évacuation à l'extérieur - Commande infra rouge; - Moteur multi vitesses; - Rotation automatique à 04 directions (générant de l'air dans 04 directions); - Pressostat haut /basse pression; - Silence de fonctionnement (niveau sonore < 40 dB); - Installation sur socle avec plots antivibratoires; - Alimentation électrique 220V y compris, protection électrique raccordement au coffret électrique, installation et mise en service et toutes sujétions de bonne exécution; - Remplacement de la tuyauterie et gaines; Installation des parties extérieurs à l'avant de la semi-remorque 	U	1
<p>2. Fourniture et pose d'une bâche de protection de toit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension 8*13.5 m minimum - Imperméable et anti tâches ; - Grande résistance aux déchirures et faible poids ; - Doté d'un dispositif de fixation adapté à l'UMF avec sangles et œillets renforcés ainsi que de joncs textiles sur les côtés ; - Montage et Démontage sans outil simple et rapide - Protège et assure une bonne évacuation d'eau de pluie - Protège de la neige - Respirant - Protège des UV - Facile à ranger 	U	1
<p>3. Fourniture et pose d'une centrale de détection incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centrales de détection incendie conventionnelles non adressables - 8 zones de détection 	U	1
<p>4. Fourniture et pose d'un Kit Alarme anti-intrusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kit Alarme sans Fil - Système d'Alarme de Sécurité GSM - 1 x Centrale sans fil - 3 x Détecteur infrarouge - 6 x Détecteur magnétique de porte, coffres et fenêtres - 3 x Télécommande - 1 x Sirène filaire 	U	1



Nature des travaux	Unité	Qté
5. Fourniture et pose de couvres pneu Housse protection pneu <ul style="list-style-type: none">- Facile à utiliser et nettoyer- Revêtement en aluminium- Dimensions pneumatiques (285/70 R 19.5)- Imperméable	U	5



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Réparation et mise à niveau des unités mobiles de formation
 LOT N° 7 : Réparation et mise à niveau de l'UMF N° 20

Item N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Travaux de remise en état de la carrosserie	U	1		
2	Travaux de remise en état du mécanisme d'ouverture et fermeture des toits	U	1		
3	Travaux de remise en état de la stabilisation de la remorque	U	1		
4	Travaux de remise en état de l'installation électrique	U	1		
5	Travaux de remise en état de la mécanique de la remorque	U	1		
6	Travaux de tractage ou de remorquage de l'UMF N° 20	U	1		
7	Travaux des améliorations de l'UMF N°20	U	1		
Total H.T.					
TVA (20%)					
Total T.T.C					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.

